

# Conseil Municipal

---

**4 NOVEMBRE 2014**

## Procès-verbal

**Présidence** : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire

**Etaient présents** :

Mesdames et Messieurs, Pierre SOUDRY, Sylvie d'ESTEVE, Florence NAPOLY, Jean-Christian SCHNELL, Laurence AUGERE, Jean-Claude TEYSSIER, Sophie TRINIAC, Hervé BRILLANT, Laurence SEGUY, Michel BILDORFF, Agnès THEARD, Daniel TURCK (*Maires adjoints*), Jacques FRANQUET, Bernadette GRELU, Valérie LABORDE, Patrice FORGET, Birgit DOMINICI, Geneviève SALSAT, Anne-Sophie MARADEIX, Georges LEFEBURE, Benoît VIGNES, Laurent BOUMENDIL, Olivier LEVASSEUR, Gwenaëlle VELOU, Fleur MCGREGOR, Jean-François BARATON, Stéphane DASSE, Frédérique VIAL, Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD, Monique FERNEZ, Stéphane MICHEL (*Conseillers municipaux*).

**Absents et excusés** : Carmen OJEDA-COLLET, Fabrice VIEILLE, (*Conseillers municipaux*)

**Procurations** :

Mme OJEDA-COLLET	à	Mme TRINIAC
M. VIEILLE	à	Mme AUGERE

**Secrétaire de séance** : Mme Valérie LABORDE (*Conseillère municipale*)

## **ORDRE DU JOUR**

I.	Intercommunalité .....	11
1.	Projet de schéma régional de coopération intercommunale .....	11
II.	Affaires financières et affaires générales .....	18
1.	Débat d'orientation budgétaire .....	18
2.	Admissions en non-valeur .....	38
3.	Attribution de subvention au Conseil des œuvres sociales .....	38
4.	Attribution de subvention à l'association Prévention routière.....	40
5.	Rétrocession de concession .....	41
6.	Fixation du tarif de la séance de conte au Carré des Arts.....	42
III.	Vie sociale et famille .....	43
1.	Attribution de subvention 2014 aux associations à objet social.....	43
2.	Convention d'entente entre les communes de La Celle Saint-Cloud et Bougival pour la gestion en 2014 des services Sésame et Dynamique Emploi .....	46
3.	Tarifs transport Petit Beauregard .....	49
4.	Renouvellement des conventions de Prestation de Service Unique (PSU) des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de la ville .....	52
5.	Tarifs restauration hors commune.....	53
IV.	Aménagement et patrimoine .....	56
1.	Autorisation donnée au Maire de déposer une déclaration préalable pour la réalisation des travaux de toiture avenue des Prés .....	56
2.	Demande de subvention auprès du Conseil général des Yvelines au titre du dispositif d'aide à la dissimulation des réseaux aériens, avenue des Gressets .....	58
3.	Révision du POS valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) .....	59
4.	Signature de la convention de mutualisation de services avec la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et de la convention autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour l'implantation de points de collecte du verre en apport volontaire.....	66
V.	Décisions municipales .....	70
VI.	Informations .....	73

**Madame d'ESTEVE**

Monsieur DELAPORTE, Monsieur SOUDRY, Madame d'ESTEVE présente, Madame NAPOLY, Monsieur SCHNELL, Madame AUGERE, Monsieur TEYSSIER, Madame TRINIAC, Monsieur BRILLANT, Madame SEGUY, je crois que je l'ai vue car il y avait une procuration au cas où, Monsieur BILDORFF, Madame THEARD, Monsieur TURCK, Monsieur FRANQUET, Madame GRELU, Madame LABORDE, Monsieur FORGET, Madame DOMINICI, Madame SALSAT, Madame MARADEIX, Monsieur LEFEBURE, Monsieur VIGNES, Monsieur BOUMENDIL, Monsieur LEVASSEUR, Madame OJEDA-COLLET procuration à Madame TRINIAC, Madame VELOU, Monsieur VIEILLE procuration à Madame AUGERE, Madame MCGREGOR, Monsieur BARATON, Monsieur DASSE, Madame VIAL, Madame DELAIGUE, Monsieur BLANCHARD, Madame FERNEZ et Monsieur MICHEL.

**Monsieur le Maire**

Bien. Merci. Je vais demander d'abord que l'on désigne un secrétaire de séance ou un secrétaire. Valérie ? Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'opposition, je vous propose de retenir la candidature de Valérie qui sera donc secrétaire de séance.

*Madame Valérie LABORDE, conseillère municipale, est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.*

Nous allons commencer l'ordre du jour du conseil municipal. Avant de rentrer complètement dans l'ordre du jour du conseil municipal, je voudrais tout simplement transmettre nos félicitations à Stéphane MICHEL pour la naissance récente de sa fille Mathilde. Nous voulions tout simplement le dire. C'est un événement important dans la vie familiale et nous voulions donc le dire très simplement.

Je vous propose maintenant de nous pencher sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 juin 2014. Est-ce qu'il y a des questions, sachant que probablement sur la page de garde, il est indiqué mardi 27 mai 2014 mais on a ensuite, immédiatement après « conseil municipal du 24 juin », c'est bien la séance du 24 juin 2014.

Marie-Pierre DELAIGUE.

**Madame DELAIGUE**

Oui, Monsieur le Maire, j'aurais bien aimé pouvoir approuver ce procès-verbal. Malheureusement je n'en ai pas eu d'exemplaire hormis une version électronique. 95 pages à lire sur son ordinateur, ce n'est quand même pas simple. Je suis passée dans les bureaux cet après-midi et vos services ont eu la gentillesse de m'en donner un exemplaire. Mais ce n'est quand même pas idéal.

J'ai repris le règlement intérieur parce que nous en avons parlé avec Monsieur SENNEVILLE cet après-midi et le règlement intérieur n'est pas clair à ce sujet. C'est-à-dire qu'il est bien question en fait d'un procès-verbal *in extenso* qui est remis au responsable de chaque groupe. Il est question aussi d'autres procès-verbaux. Il n'est pas précisé s'ils sont des extraits très synthétiques ou pas. Enfin, je trouve que ce n'est pas clair.

Et d'ailleurs à ce propos, je voudrais rappeler qu'il y avait eu des remarques faites sur le règlement intérieur et que ce serait intéressant que tout le conseil ait la version définitive de ce règlement intérieur.

Mais pour revenir aux procès-verbaux, je ne vois pas comment je peux approuver un procès-verbal qu'il me faut lire devant un écran, 95 pages. Merci beaucoup.

**Monsieur le Maire**

Nous avons eu sur ce sujet un débat au conseil municipal du mois de mai. Effectivement, notre proposition au départ, dans le règlement intérieur, était d'adresser à tout le monde le compte rendu *in extenso*, j'insiste, *in extenso* c'est l'ensemble de ce qui a été dit, de manière très détaillée et ainsi que le procès-verbal synthétique.

L'*in extenso*, c'est ce qui fait foi, c'est ce que je rappelais au conseil municipal puisque tous les termes sont *a priori* repris, normalement, tous repris. Et c'est pour cela qu'on l'adopte au conseil municipal suivant pour s'assurer que tout a été dit et écrit conformément à ce qui avait été déclaré.

Nous avons eu un petit débat. Notre proposition était de dire, un compte rendu *in extenso* et un compte rendu synthétique. On envoie l'ensemble par papier à tout le monde. Et il y avait eu une proposition d'amendement qui était de dire : « *Oui, mais envoyer ces documents à tout le monde par papier, c'est un volume considérable de papier.* » Et donc on se limite à un envoi par mail pour le compte rendu *in extenso*. Alors on l'envoie par voie papier aux responsables de groupe et on l'envoie par mail à l'ensemble des conseillers municipaux.

Et c'est cela que l'on a voté, Marie-Pierre. Donc, moi je veux bien que l'on revienne en arrière, mais il faut au moment du vote, qu'on s'accorde. Et quand nous l'avons voté, nous l'avons voté à l'unanimité, Marie-Pierre. Oui ?

**Madame DELAIGUE**

Je veux bien mais j'ai toutes les notes prises lors de cette délibération justement en conseil municipal et je n'ai pas une vision synthétique de ce qui a été finalement convenu. Parce qu'il est marqué « article 28 – procès-verbaux », on ne sait pas si ce sont les synthétiques ou pas, « article 29 – comptes rendus », on ne sait pas si ce sont les synthétiques ou les *in extenso*. Dans l'article 29, il est bien dit : « *Le compte rendu est envoyé aux conseillers municipaux dans un délai de huit jours.* » Et je ne vois pas marqué l'*in extenso*.

Ce n'est pas clair pour moi. Et en tout état de cause, admettons que ce soit clair, je ne vois pas – même si cela a été voté, peut-être qu'on ne se rendait pas compte à ce moment-là de l'ampleur de la chose – moi je ne vois pas comment les conseillers municipaux autour de cette table peuvent approuver un procès-verbal qu'ils n'ont eu qu'en version synthétique. Et d'ailleurs, je ne l'ai pas reçu en version synthétique. Merci.

**Monsieur le Maire**

Oui, Marie-Pierre, mais il y a, à un moment donné, quand on vote les choses en conseil municipal, on s'y tient. Je rappelle que cela avait été très clairement dit dans le cadre du débat. En réalité, moi je dis compte rendu *in extenso* et synthétique, la réalité c'est que c'est le procès-verbal qui est l'*in extenso* et le compte rendu qui est synthétique.

Considérez que quand je parle de l'*in extenso*, on parle du procès-verbal, et quand je parle de synthétique, il s'agit du compte rendu. Et il y a eu un débat très clair là-dessus. J'ai sous les yeux les termes du débat. Et j'avais conclu : « *On peut peut-être regarder – j'avais posé la question – si on ne peut pas le transmettre par mail plutôt que par papier.* » Et finalement, c'est ce qui a été décidé. Si on peut le transmettre par mail, à mon avis, c'est aussi une transmission. Le coût est égal à zéro. On évitera une duplication sous format papier. On va retenir cette proposition.

Et c'est ce qui a été voté à l'unanimité. Voilà pourquoi, quand on vote en conseil municipal quelque chose, et je ne me souviens pas que tu t'étais opposée ou que tu t'étais abstenue sur ce sujet.

Oui, Marie-Pierre ?

**Madame DELAIGUE**

Je veux bien admettre que je l'ai voté parce que je n'ai pas réalisé ce que cela signifiait. Nul n'est parfait et on peut quand même s'améliorer. Là, je constate que ce n'est pas utilisable. Si tout le monde ici autour de la table a pu travailler sur la version Internet, 95 pages, bravo. Félicitations. Mais sincèrement, s'il n'y a qu'une personne qui en a besoin et que c'est moi, je demande à avoir un exemplaire complet. Mais je ne sais pas ce qu'en pensent les autres ?

**Monsieur le Maire**

Ecoute, je trouve que l'on peut être gentil. Mais il y a un moment donné, quand on vote quelque chose en conseil municipal, Marie-Pierre, quand on vote quelque chose, cela a un sens. On ne peut pas revenir sur des décisions votées.

Je ne sais pas si vous vous rendez compte, mais si on revient en disant : « *Ah mais non, je n'avais pas bien compris, ce n'est pas cela qu'il fallait voter.* », la vie municipale dysfonctionne rapidement. Je crois qu'il faut être un peu sérieux quand même.

Monsieur DASSE.

**Monsieur DASSE**

Avant même d'évoquer certains points du compte rendu, j'aimerais rappeler les dispositions de l'article L.2121, alinéa 7 du Code général des collectivités territoriales. Un article qui vous est familier puisqu'il figure même dans la convocation de cette séance de notre conseil municipal. Cet article dispose que le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre.

Or vous le savez, notre dernière réunion était le 24 juin, c'est-à-dire qu'il s'est écoulé un peu plus de quatre mois. Notre groupe souhaitait souligner l'importance qu'il faut accorder à la régularité de nos réunions. En pointant cet article du Code général des collectivités territoriales, je ne cherche pas à faire du « juridisme » en quelque sorte, mais souligner plutôt quelques principes de base.

En premier lieu, le respect des droits de l'opposition puisque cette opposition s'exprime de façon privilégiée dans cette enceinte, dans cette enceinte que constitue notre conseil municipal. C'est la raison pour laquelle il faut que ces réunions soient régulières. Deuxième point également, deuxième conséquence, Monsieur le Maire nous sommes très sensibles à votre désir d'intensifier la démocratie locale au travers des conseils de quartier, de fluidifier la circulation de l'information, mais avant même de mettre en œuvre ces conseils de quartier, il conviendrait de réunir peut-être plus régulièrement notre conseil municipal. Je pense que c'est une première étape.

Et enfin, cela soulève également un autre problème. Ce soir, nous avons un ordre du jour qui est relativement copieux, relativement chargé. Et je pense notamment au sujet Syndicat de coopération intercommunale, c'est le premier sujet, le débat d'orientation budgétaire qui est aussi un sujet relativement lourd en lui-même, et également le PLU. Là encore, si nous avons eu deux séances, peut-être n'aurait-ce pas été du luxe.

Ce rappel aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, bien sûr, procède du fait que nul n'est censé ignorer la loi mais également procède du fait qu'il faut respecter les droits de l'opposition.

Enfin, s'agissant du compte rendu, puisque c'est le sujet dont on parle, j'avais juste à signaler, en page 10, une petite erreur. Je sais qu'effectivement rédiger un compte rendu de 95 pages est un exercice fastidieux et des erreurs peuvent facilement se glisser, mais sur les conseils de quartier, notre groupe a voté contre cette délibération et ne s'est pas abstenu. Ce qui figure dans le premier paragraphe de la délibération concernant la fixation des périmètres, etc. il apparaît bien que nous avons voté contre, en revanche ensuite il est dit que nous nous abstenons. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire**

Très bien. Nous allons modifier ce qui doit être modifié.

Sur les dates, je vais quand même reprendre ce que vous dites, parce que je pense qu'il faut à certains moments redire aussi la réalité. Vous rappelez le Code général des collectivités territoriales, je le connais aussi Monsieur DASSE, qui prévoit qu'il y a quatre réunions, quatre séances au minimum de conseil municipal chaque année.

Je voudrais quand même vous rappeler que cette année, depuis les élections municipales du mois de mars, nous avons réuni le conseil cinq fois et qu'au mois de décembre il sera réuni une sixième fois. Donc, six fois. Le 29 mars, le 8 avril, le 27 mai, le 24 juin et le 4 novembre, et au mois de décembre. Six fois. Je crois que quand vous dites que les droits de l'opposition sont méconnus, vous oubliez quand même de rappeler que nous appliquons le Code général des collectivités territoriales.

Et je voudrais aller plus loin. Vous dites ne pas faire de « juridisme », c'est de la blague. Vous avez saisi le sous-préfet une fois cette année pour dénoncer l'illégalité que commettrait le maire en ne convoquant pas le conseil municipal conformément aux règles du Code général des collectivités territoriales. Vous avez saisi le sous-préfet et le sous-préfet vous a répondu et vous a répondu qu'il n'y avait aucune illégalité dans l'action du maire. Et non seulement il a répondu cette année, mais il a répondu l'année dernière sur la même question. Chaque année, vous reposez la même question.

Qu'est-ce qui s'est passé cette année ? Nous avons réuni le conseil tout à fait normalement, je crois qu'il y a eu cinq séances plus une, six. Nous sommes le 4 novembre aujourd'hui. Il aurait fallu effectivement plutôt la tenir en octobre. Il y avait les congés de la Toussaint, c'est la raison pour laquelle, à quatre jours près, sachant que nous respectons parfaitement les principes de régularité de saisine du conseil municipal, c'est la raison pour laquelle nous avons arrêté cette date.

Et je voudrais vous dire ce que le préfet vous dit chaque année – puisque vous posez la question chaque année – alors il dit cette année : « *Du fait de la particularité de la période estivale, il est d'usage de faire primer le nombre de conseils plutôt que leur périodicité.* », réponse du ministre de l'Intérieur à la question écrite du 21 janvier 1988, « *ainsi l'obligation de tenir quatre conseils par an est respectée. D'ailleurs, la législation ne prévoit aucune sanction spécifique en cas de manquement à cette obligation.* » Et il disait la même chose l'année dernière. Donc, le sous-préfet que vous saisissez en disant : « *Regardez, le maire de La Celle Saint-Cloud ne respecte pas la légalité.* » Il vous dit : « *Non, vous vous trompez.* »

Pardon d'avoir été un peu long, et on perd un peu de temps aussi sur les débats de fond concernant les orientations budgétaires. Mais je voudrais rappeler que par moments, il faut aller jusqu'au bout des choses quand on critique. Il faut peut-être aussi être cohérent et honnête avec soi-même.

Alors il y avait une question de Stéphane MICHEL ?

Monsieur BARATON.

**Monsieur BARATON**

Oui, Monsieur le Maire, étant donné que j'étais l'auteur des deux lettres au sous-préfet, je vous signale que l'année dernière, le sous-préfet arguait du fait qu'il y avait eu un conseil le 2 juillet et donc qu'il y en avait effectivement un par trimestre. Là, à aucun moment dans son courrier, il vous dit que vous respectez la loi, il dit simplement qu'il n'y a pas de sanction pour les gens qui ne respectent pas la directive.

**Monsieur le Maire**

Non. « *L'obligation de tenir quatre conseils par an est respectée.* » Lisez les textes, Monsieur BARATON.

**Monsieur BARATON**

Oui.

**Monsieur le Maire**

Ne dites pas le contraire.

**Monsieur BARATON**

A aucun moment, il a marqué que vous respectiez...

**Monsieur le Maire**

Mais si, il dit que l'obligation est respectée.

**Monsieur BARATON**

Ah bon, nous n'avons pas la même lecture.

**Monsieur le Maire**

Non, nous n'avons pas la même lecture. Je suis désolé.

**Monsieur BARATON**

Qu'importe, Monsieur le Maire, de toutes les manières, quatre mois et demi...

**Monsieur le Maire**

Mais non, que n'importe pas, puisque vous dites le contraire.

**Monsieur BARATON**

Quatre mois et demi entre deux conseils municipaux, ce n'est pas une vision de la démocratie.

**Monsieur le Maire**

Tout cela est ridicule. Il y aura six conseils.

**Monsieur BARATON**

Attendez Monsieur le Maire. Vous en faites dans ce cas-là cinq au mois de janvier et on est tranquille pour l'année. Cela ne rime à rien.

**Monsieur le Maire**

Je m'excuse, mais cela ne tient pas la route, ce que vous dites. En mars, en avril, en mai, en juin, en novembre, en décembre, ce n'est pas quatre au mois de janvier. Tout cela est absurde.

**Monsieur DASSE**

Les dispositions de cet article que nous venons d'évoquer sont très claires. La rédaction précise est : « *Le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre.* » Alors ensuite, il peut y avoir l'interprétation du préfet, etc. qui n'engage que lui, mais le principe qui a été défini par le législateur, c'est : « *Le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre.* » et nous sommes attachés à ce principe.

**Monsieur le Maire**

Mais Monsieur DASSE, allez devant les tribunaux si vous voulez. Vous faites du juridisme de manière ridicule. En plus, le sous-préfet ou le préfet, quand vous dites que c'est son point de vue, vous en parlez un petit peu légèrement, parce que le préfet est quand même le représentant de l'Etat. En général, il n'écrit pas pour dire n'importe quoi. Il ne dit pas n'importe quoi. C'est quelqu'un de sérieux quand même un préfet.

Eh bien, quand il dit, je redis à Monsieur BARATON, lisez le texte : « *L'obligation de tenir quatre conseils est respectée.* » Que voulez-vous que je vous dise de mieux ? Il y a un moment donné où il faut arrêter.

**Monsieur DASSE**

L'objectif, Monsieur le Maire, n'est pas d'aller devant le tribunal administratif pour cette question, l'objectif est de faire en sorte que de façon intelligente entre nous, nous respectons ce principe de la régularité des séances de notre conseil municipal, parce que l'opposition ainsi que la majorité, je le suppose, ont des choses se dire et des choses à se dire régulièrement.

Regardez l'allure de l'ordre du jour de ce soir. Normalement, si nous terminons avant minuit, c'est un miracle.

**Monsieur le Maire**

Cela fait vingt minutes que vous parlez pour dire la même chose.

**Monsieur DASSE**

Eh bien, c'est un investissement qui vaut le coup.

**Monsieur le Maire**

C'est du temps perdu, Monsieur DASSE.

Monsieur MICHEL.

**Monsieur MICHEL**

Une fois par trimestre ne signifie pas tous les trois mois. Nous avons eu quatre conseils en neuf mois. Je ne comprends pas très bien le débat. Je ne me retrouve pas du tout dans ces propos une fois de plus.

Et cela fait vingt minutes qu'on en parle. Vous le dites très justement, Monsieur DASSE. Il y a beaucoup de choses à aborder ce soir, des choses importantes, d'ailleurs c'est sur un grand écran ici. Bon voilà.

**Monsieur le Maire**

Cela fait vingt minutes que l'on discute dans le vide alors que le sujet est réglé cette année et il était déjà réglé l'année dernière.

Monsieur BLANCHARD.

Et puis franchement, je vous propose que l'on passe aux questions importantes de l'ordre du jour. Il y a les orientations budgétaires, il y a la révision du POS. Ce sont deux sujets qui me paraissent effectivement devoir bénéficier d'un temps minimum.

**Monsieur BLANCHARD**

Mon objectif n'est pas de faire tourner la pendule. Deux choses. Sur l'obligation trimestrielle, il ne faut pas tourner autour du pot, cela fait quatre mois et demi qu'il n'y a pas eu de conseil, c'est vraiment beaucoup. Oui, cela fait quatre mois presque et demi. Eh oui !

**Monsieur le Maire**

Quatre mois et demi ? Mais non.

**Monsieur BLANCHARD**

Et si, juillet, août, septembre, octobre, plus un petit morceau de juin et un morceau de novembre. Cela fait donc vraiment très longtemps, et cela fait un rythme de trois conseils par an. Quoi qu'on en dise, ce n'est pas beaucoup et il aurait fallu un conseil fin septembre, cela aurait été plus cohérent. Sur ce sujet je n'en dirai pas plus. On ne va pas remettre en cause la légalité, on peut chipoter, ce n'est pas grave.

Par ailleurs, sur l'histoire du compte rendu, si je peux me permettre, est-ce qu'il serait possible de proposer aux conseillers municipaux qui le souhaitent d'avoir une version papier du compte rendu ?

**Monsieur le Maire**

Monsieur BLANCHARD, je veux bien répondre là-dessus. Nous avons quand même voté un règlement intérieur qui dit une version mail.

Je veux bien qu'on aide les gens, qu'on puisse le faire en fonction des demandes individuelles, pourquoi pas. Mais quand même, je vous appelle à une forme de responsabilité. Dans ce conseil municipal, quand on vote une délibération, on l'a votée. On ne peut pas, sauf à vraiment dysfonctionner, revenir.

S'il y a des demandes personnelles, Monsieur BLANCHARD, je les examinerai. Nous les étudierons, nous trouverons une solution. Voilà ce que je peux vous dire.

**Monsieur BLANCHARD**

Je précise juste par rapport à ce compte rendu que Monique FERNEZ, à ma droite, a eu le procès-verbal en version papier. Donc, je ne sais pas si c'est un oubli ou si c'est le respect strict...

**Monsieur le Maire**

On a peut-être fait une confusion entre Marie-Pierre DELAIGUE et Monique FERNEZ ? Monsieur le directeur général des services ? Bon d'accord, on va veiller à cela.

Madame VIAL.

**Madame VIAL**

Juste un petit mot. Effectivement, je conçois que ce soit difficile à lire sur écran. Mais moi, ce qui me gêne le plus, c'est que nous l'avons eu quand même relativement tardivement, quatre jours avant. Effectivement, je n'étais pas à mon domicile, donc je ne l'ai pas lu sur un écran d'ordinateur mais sur une tablette. Effectivement, 95 pages sur la tablette, c'est quand même un peu difficile.

Moi, je souhaiterais vivement que nous puissions l'avoir plus tôt, comme d'ailleurs les documents en général, que nous les ayons à l'avance pour pouvoir les étudier.

Et surtout, je renouvelle ma demande à laquelle j'avais cru que vous aviez accédé ou que vous aviez intercédé en ma faveur pour que nous ayons des documents avant les commissions et que nous n'ayons pas simplement l'ordre du jour. Cela apparaît dans le compte rendu du mois de mai. Cette demande avait été faite pour que nous ayons des documents pour pouvoir travailler en bonne intelligence. Vous, vous connaissez peut-être tous les sujets. Moi, j'avoue que je ne les connais pas et j'aimerais bien pouvoir les étudier au préalable.

### **Monsieur le Maire**

Je vous remercie. C'est noté. En tout cas, pour ce qui est du compte rendu *in extenso*, c'est un énorme travail. Il faut que vous sachiez bien qu'il y a une personne à la mairie qui écoute les bandes qui ont enregistré nos débats et qui passe des heures et des heures à reproduire, à écrire ce texte. Avec vérification, relecture, c'est un énorme travail. Cela peut expliquer que dans certains cas, effectivement, le texte arrive un petit peu tard.

Vous avez dû quand même l'avoir plus de quatre jours à l'avance. Normalement, le compte rendu du conseil, vous l'avez au moins une semaine à l'avance.

### **Madame VIAL**

Je crois que le mail est de mercredi soir.

### **Monsieur le Maire**

On y veillera, mais normalement, c'est une semaine à l'avance. Oui, cinq jours francs, ce sont les délais légaux. Si nous pouvons le faire plus tôt, bien sûr que nous le ferons plus tôt.

Oui Monsieur BARATON.

### **Monsieur BARATON**

Sur le compte rendu, je voudrais faire quelques remarques puisque j'ai été implicitement cité la dernière fois par Monsieur SOUDRY. Je voudrais que les choses soient très claires. En tant qu'ancien maire-adjoint et vice-président du SITRU, je percevais une indemnité mensuelle nette de 670 euros, que c'est certainement la même indemnité que perçoivent Messieurs FRANQUET et SCHNELL et que vous-même, Monsieur le Maire, qui êtes vice-président de la SEVESC, percevez également.

Donc, de dire que je n'ai rien rendu à la ville. Pour rendre de l'argent à la ville, il faudrait déjà créer une régie de recettes et je trouve que c'est un procès à mon encontre très déplacé. Et j'aimerais bien que cela cesse.

Deuxième chose, il est marqué dans ce compte rendu, que je vous ai posé une question sur le nombre exact de droits d'attribution de logements sur la ville puisque vous aviez évoqué le chiffre de 230 et qu'il me paraissait assez élevé. Donc, est-ce que vous avez une précision sur ce chiffre ?

### **Monsieur le Maire**

Sur les rémunérations, j'avoue que ce n'est vraiment pas le sujet de l'ordre du jour. Je vais vous répondre, Monsieur BARATON. Je ne sais pas pourquoi vous nous parlez de vos indemnités. Est-ce que c'est toujours dans le cadre d'un débat sur le cumul des indemnités ?

Oui, bon d'accord, mais le débat auquel vous faites référence, est j'imagine un débat sur le cumul des indemnités, donc je ne sais plus du tout pourquoi nous avons parlé de cela, tout cela est un peu minable, parce que franchement cumuler 600 euros quand on travaille sérieusement, ce n'est quand même pas voler la République.

Je l'ai toujours prétendu, ce sont des rémunérations qui sont en réalité plutôt des indemnités. Et donc il faut arrêter de toujours revenir sur ces sujets-là. La République vote ces indemnités. Il y a des règles de cumul et de non-cumul qui sont votées par la loi. Une fois que ces règles existent, on les respecte et puis c'est tout. On arrête de reparler toutes les cinq minutes de : « *Je suis trop payé, je ne suis pas assez payé.* » Tout cela est parfaitement ridicule.

Franchement, je vous invite à ce que l'on passe à l'ordre du jour parce que nous avons vraiment des sujets importants à débattre.

### **Monsieur BARATON**

Si vous aviez lu le compte rendu *in extenso*, en fait, on me faisait le reproche de n'avoir pas reversé une partie de ce que je touchais à la ville.

Et un dernier point, j'avais évoqué – alors je vais faire un pseudo *mea culpa* – j'avais évoqué la fermeture de la poste de BERNARD pour le 1<sup>er</sup> octobre, et, *mea culpa*, elle a été fermée pendant toutes les vacances, ouverte une semaine ou deux, fermée aux vacances de Toussaint, aux vacances de Noël, aux vacances de février. Et théoriquement, elle ferme le 1<sup>er</sup> mars. Est-ce que c'est avéré ou non ?

### **Monsieur le Maire**

Monsieur BARATON, non, ce n'est pas dans le compte rendu. Non, vous dépassez le compte rendu. A un moment donné, il faut quand même respecter l'ordre du jour de l'assemblée, parce qu'il y a quand même 35 personnes autour de la table, on ne va pas accepter de dire n'importe quoi à n'importe quel moment. C'est inadmissible.

Alors, maintenant, je ne réponds pas à votre question. On verra tout à l'heure, dans les questions diverses.

Nous allons voter sur l'approbation du compte rendu du conseil municipal. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé. Merci. A l'unanimité d'ailleurs. Merci beaucoup.

*Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 juin 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, 35 voix.*

## **I. Intercommunalité**

### **1. Projet de schéma régional de coopération intercommunale**

#### **Monsieur le Maire**

Nous allons passer au premier point de l'ordre du jour sur l'intercommunalité.

C'est déjà un sujet en soi. On va sortir des petits sujets quand même. Il s'agit du schéma régional de coopération intercommunale. Qu'est-ce que c'est ?

La loi MAPTAM est la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles. Elle a été votée le 27 janvier 2014. Elle impose que toutes les communes situées dans l'unité urbaine de Paris soient intégrées dans des EPCI d'au moins 200 000 habitants, à l'exception de Paris et des communes de la Petite couronne, qui sont amenées à former un seul EPCI, qui s'appelle la métropole du Grand Paris.

Le préfet de la Région Ile-de-France a réuni, au mois d'août et au mois de septembre, la Commission régionale de coopération intercommunale, la CRCI, qui est une instance créée par

cette loi MAPTAM, afin d'examiner le projet de schéma régional de coopération intercommunale élaboré pendant l'été par l'Etat.

Dans le projet qui est présenté par l'Etat, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc serait réunie, d'après la proposition du préfet, avec 4 autres EPCI, à savoir la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, la CASQY qui représente 7 communes ; la communauté de communes de l'Ouest parisien qui a été créée en janvier 2014 avec 3 communes ; la communauté d'agglomération Europe-Essonnes avec 14 communes ; et la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, avec 11 communes. Soit, vous l'avez noté, pour ces 4 communautés d'agglomération, un total de 35 communes.

Et, à ces EPCI, seraient également adjointes les communes de Coignières, Maurepas et Vélizy, Wissous et Verrières-le-Buisson, soit 5 communes. Ce qui fait qu'au total, serait constitué un ensemble de près de 60 communes – 58 communes, on a écrit 57 mais je crois que c'est plutôt 58 – et de près de 800 000 habitants. Ce qui ferait de notre communauté d'agglomération, de notre EPCI, le plus important d'Ile-de-France après la métropole du Grand Paris.

Cette situation nous semble poser de gros problèmes pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le législateur a imposé une taille minimale, 200 000 habitants, qui est déjà largement dépassée par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc qui est de 260 000 habitants.

Le rassemblement qui est ainsi projeté est contraire à la logique d'élargissement progressif qui a conduit de 9 communes en 2006 à 18 communes en 2014. Ce serait un changement d'échelle considérable, plus de trois fois la taille de Paris en surface, sans cohérence géographique et qui provoquerait une désorganisation des structures et une inefficacité pendant plusieurs mois, voire plusieurs années de cet ensemble.

Par ailleurs, VGP qui compte déjà 250 000 habitants, 270 000 avec Vélizy-Villacoublay en 2015, deviendrait une structure excessivement élevée, excessivement large. La situation de notre communauté d'agglomération est suffisante pour assurer une proximité nécessaire avec les usagers et les services publics, et il n'est pas souhaitable de recréer une structure administrative de 800 000 habitants qui serait complètement à l'opposé du schéma de mutualisation qui a été choisi par Versailles Grand Parc.

Et je me réfère à ce qu'a dit le Président LARCHER récemment : « *Attention aux intercommunalités, choisissez plutôt des logiques de collégialité.* », comme c'est le cas de Versailles Grand Parc aujourd'hui, « *et non pas des logiques d'empilement ou de centralisation* » comme ce serait le cas pour cette énorme communauté d'agglomération qui rassemblerait 60 communes et 800 000 habitants.

En plus, il faut dire que dans cette hypothèse, les compétences des EPCI, qui sont actuellement très différentes, devraient être regroupées en s'alignant sur le niveau d'intégration le plus élevé. C'est-à-dire que, là où nous avons un taux d'intégration modeste, gérable, à taille humaine, de l'ordre d'un peu moins de 20 %, nous passerions à 80 %, ce qui serait considérable et qui entraînerait des changements majeurs dans l'organisation de la vie communale et de la vie intercommunale et qui changerait totalement le sens de cette intercommunalité.

Enfin, je voudrais dire que les EPCI qui seraient regroupés ont actuellement des niveaux d'endettement très différents. La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc n'a pas de dette. L'endettement de cette communauté d'agglomération est de zéro euro. En revanche, la CASQY a près de 400 millions de dettes, ce qui entraînerait, en mettant en commun l'ensemble de ces dettes, des effets et des impacts sur la fiscalité des différentes intercommunalités, qui seraient très problématiques et ne seraient absolument pas justifiés d'ailleurs pour nos collectivités.

Je dirais que nous souhaitons conserver une distance administrative raisonnable avec les communes, notamment les communes de faible taille – ce n'est pas le cas de La Celle Saint-Cloud qui est une commune plutôt importante dans cet ensemble – mais il faut tenir compte des communes rurales et petites communes qui, dans un ensemble de 800 000 habitants seraient complètement laissées à elles-mêmes, laissées-pour-compte, et je dirais assez abandonnées.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de voter une délibération visant à considérer que le projet de schéma régional présenté par l'EPCI, et sur lequel d'ailleurs la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a voté contre, les communes de la communauté d'agglomération ont voté contre ou sont en train de voter contre, et donc nous aussi, d'émettre un avis défavorable sur le projet de schéma régional présenté par le préfet de la Région Ile-de-France lors des CRCI du mois d'août et du mois de septembre.

Alors, je vous propose de mettre aux débats ce sujet qui est un sujet important, qui a des conséquences lourdes.

Monsieur DASSE.

### **Monsieur DASSE**

Effectivement, il s'agit d'un sujet très important et aux multiples conséquences. Nous nous posons un certain nombre de questions préalables. Et je pense que chacun autour de la table se les pose.

Tout d'abord, notre avis, et celui des autres communes, n'est-il que consultatif ? Ou au contraire met-il un sérieux grain de sable dans la mécanique ? Parce que les documents qui sont diffusés par la préfecture de Région, au sujet de ce projet, sont relativement peu clairs à ce sujet. Il est dit que nous serons consultés, « *d'août à novembre 2014, consultation des communes et des EPCI concernés* », et puis, on découvre qu'avant le 1<sup>er</sup> juillet 2015, donc « *arrêtés de projets de création, fusions et modifications de périmètre d'EPCI à fiscalité propre par les préfets de département de Grande couronne.* »

Donc, on se demande à la lecture de ce document, qui est diffusé sur le site de la préfecture de Région, si le préfet de Région, tout compte fait, ne décide pas en dernier ressort, dans cette affaire, et quelle est notre marge de manœuvre ? Ceci est la première question.

Deuxième question qui nous semble aussi tout à fait fondamentale, c'est : imaginons qu'une décision aille dans ce sens ? C'est-à-dire que cette communauté d'agglomération soit mise en œuvre. Qu'advient-il de Versailles Grand Parc ? Est-ce que VGP reste en l'état ou est-ce que VGP subit de profondes modifications, voire disparaît ? C'est une question. Je ne sais pas si la réponse existe aujourd'hui, mais je me permets de vous la poser, de nous la poser. Il faut que nous essayions d'y voir plus clair à ce sujet.

Si VGP reste en l'état, si VGP est maintenu, bien évidemment, le risque, comme vous l'avez signalé, Monsieur le Maire, le risque est de voir apparaître une sorte de structure intermédiaire au-dessus de VGP et par définition, pour ce qui concerne notre groupe, nous ne souhaitons pas la mise en place d'un nouvel échelon administratif, source de dépenses publiques, et peut-être source d'inefficacité également. Nous ne souhaitons pas voir ce type de schéma se mettre en place.

Nous y serons d'autant plus opposés que vous nous convaincrez du fait qu'il existe une véritable mutualisation aujourd'hui en direction de VGP. C'est l'origine du projet pour VGP comme pour toutes les communautés d'agglomération et toutes les communautés de communes, mettre en commun des moyens. Donc, je me permets de vous poser aussi une autre question, plus accessoire cette fois, qui est de savoir quel est le nombre d'agents qui ont été transférés vers VGP ?

Si VGP reste en l'état, évidemment cette nouvelle intercommunalité n'a pas de sens, de notre point de vue, mais c'est une réflexion à avoir tous. Si VGP disparaît, là je crois qu'il faut qu'on se pose un certain nombre de questions.

Petit point également, purement de procédure, nous aurions apprécié que cet important sujet, cet important dossier, puisse être examiné dans le cadre des commissions. Je ne sais pas quelle est la commission compétente pour traiter de ce sujet mais *a priori*, ce n'a pas été inscrit à l'ordre du jour d'aucunes de ces commissions ?

### **Monsieur le Maire**

Réponses à vos questions. D'abord, si cette communauté d'agglomération était mise en œuvre, celle à 800 000 habitants, évidemment VGP serait dissoute. Il faut être clair. On ne maintient pas des intercommunalités à l'intérieur d'une grande intercommunalité. Ce serait quelque chose de tout à fait extraordinaire et ce n'est pas prévu par la loi. Une intercommunalité est une intercommunalité. Nous étions d'ailleurs dans une intercommunalité, l'intercommunalité des communes des Coteaux-de-Seine, et cette intercommunalité a été dissoute quand nous avons intégré Versailles Grand Parc. Donc, c'est bien une dissolution de VGP qui interviendrait. La réponse est claire.

Un avis, par définition, c'est consultatif. Un avis n'est pas délibératif sinon c'est une décision. L'avis que nous allons rendre est un avis consultatif. Je dirais que c'est le sens même du mot avis. Et donc, le fait de voter contre, comme l'ont fait les 19 communes, comme vont le faire les 19 communes et la communauté d'agglomération, cela a du poids.

Parce que le préfet ne va pas prendre une décision qui ira contre l'avis de 19 communes. Et sans compter d'ailleurs les autres communes, les autres intercommunalités, je pense à la CASQY en particulier qui a voté contre le schéma régional de coopération intercommunale. Et également, je crois, le Plateau de Saclay qui a également voté contre. C'est vous dire que le préfet ne peut pas déceintement aller contre l'avis de la quasi-totalité des communes concernées.

L'analyse que l'on fait, à VGP, j'en ai parlé au Président François de MAZIERES, et nous en avons reparlé entre nous pour essayer de voir les conséquences, c'est que le vote collectif de toutes les communes contre la création de cette énorme intercommunalité rendra très difficile la création et la mise en œuvre de ce schéma. Et donc très probablement, et d'ailleurs dès aujourd'hui, le préfet est en train – parce qu'il est en train d'anticiper les votes des communes, ce n'est pas quelque chose qui va le surprendre – le préfet est en train de réfléchir à un autre schéma.

Mais il faut voir aussi qu'aujourd'hui, les textes sur la réforme territoriale, au sens large, sont extraordinairement fluctuants. Un jour, on parle de la suppression du département. Le lendemain on dit que le département finalement ne sera pas supprimé. Le troisième jour, on dit : « *On va le supprimer dans certains coins. Et puis on va le maintenir dans d'autres.* » Le quatrième jour, on dit que finalement on le supprime quand même mais on crée trois catégories. Tout cela est très compliqué. Aujourd'hui, vous avez vu qu'au Sénat, on a repris la carte territoriale des régions puisqu'il y avait un schéma qui avait été voté par l'Assemblée de 13 régions et aujourd'hui le Sénat revient avec une carte à 15 régions. Donc on est dans un domaine qui change pratiquement tous les jours.

Ce que nous pouvons faire, c'est affirmer une volonté politique qui est celle de rester dans une intercommunalité à taille humaine, qui est celle de Versailles Grand Parc, qui a un sens, géographique, historique, culturel pour la population, un sens économique aussi. Et c'est la raison pour laquelle ce vote, accompagné des votes des autres communes, ira sûrement dans le bon sens.

Monsieur BLANCHARD.

**Monsieur BLANCHARD**

En préambule, je voudrais quand même m'inscrire en faux contre ce que vous venez de dire sur les évolutions législatives. La loi, c'est la loi.

**Monsieur le Maire**

Mais je n'ai pas dit que la loi n'était pas la loi.

**Monsieur BLANCHARD**

Enfin, vous avez cité quand même une nouvelle carte territoriale du Sénat. Autant que je sache, la manière de fabriquer la loi, c'est bien avec des navettes entre l'Assemblée et le Sénat, qui ne sont pas nécessairement d'accord. Donc, il est tout à fait normal que le Sénat ait sa vision du territoire qui n'est pas nécessairement la même que celle de l'Assemblée. Il y a des navettes. Il y aura un texte à la fin et ce texte sera voté définitivement. Ensuite, vous avez pris un malin plaisir à parler des certaines dispositions sur lesquelles le Gouvernement a reculé. On doit bien en tenir compte, mais cela ne veut pas dire que la loi n'avance pas.

Et j'ajouterai d'une manière générale sur ce qui concerne les intercommunalités que, majorité après majorité, alternance après alternance, l'intercommunalité se construit. Elle devient de plus en plus nécessaire. Elle s'impose de plus en plus aux collectivités territoriales. Vous êtes allé en marche arrière dans l'intercommunalité des Coteaux-de-Seine au départ, en disant : « *C'est obligatoire, sinon on perdra quelques mannes budgétaires de l'Etat.* » C'était bien cela la vraie raison et d'ailleurs vous en êtes convenu très ouvertement avec vos co-élus à la fin de la communauté des Coteaux-de-Seine et pour dire que ce sera bien mieux à Versailles Grand Parc. Bon, pourquoi pas.

Mais ce que je trouve tout à fait regrettable dans la démarche telle que vous la présentez, c'est que vous ne posez pas les questions de fond. Ce que vous proposez comme délibération, c'est une attaque en règle de la proposition du préfet sans penser une seule seconde que le préfet a pu faire une proposition qui n'était pas nécessairement malhonnête. Cela ne veut pas dire que je suis d'accord avec cette proposition. Mais le préfet essayait de proposer une autre logique, une autre logique qui associait un certain nombre de communes qui n'avaient pas les mêmes caractéristiques.

Nous avons Versailles Grand Parc, une communauté de communes globalement riche, avec peu d'emplois. Donc une situation qui n'est pas vraiment susceptible de bouger avec le temps parce que – je ne vais pas dire que c'est sclérosé – mais c'est quelque chose qui ne bougera pas beaucoup tel que c'est.

**Monsieur le Maire**

Et pourquoi ?

**Monsieur BLANCHARD**

Parce que les emplois, la formation, les pôles éducatifs ne sont pas là. Avec Saint-Quentin et Saclay, on avait quelque chose qui assurait une bien meilleure cohérence entre l'emploi, la formation et l'habitat. C'est quand même une proposition qui mérite que l'on se penche dessus. Ou plus exactement, à partir du moment où on engage un débat dans une logique de collectivité, comme vous l'avez dit vous-même en citant Gérard LARCHER, la logique de collectivité, c'est de chercher à voir les complémentarités entre des régions qui sont, certes, différentes, certes avec des taux d'intégration qui sont différents, mais en cherchant quand même à créer une dynamique collective autour d'un pôle.

Bon, 800 000 habitants, c'est vrai que c'est beaucoup. Mais pourquoi pas ? Le Grand Paris, c'est encore beaucoup plus. Et aujourd'hui, c'est quelque chose qui va se construire et qui sera peut-être un exemple dans l'avenir. Donc, je regrette vraiment que vous ayez cherché uniquement à sortir les côtés négatifs de ce Versailles Grand Parc et pas à être force de proposition avec d'autres collectivités locales.

Reste une dernière réaction pour engager le débat, vous dites que le taux d'intégration de Versailles Grand Parc est à taille humaine. Je souhaiterais savoir ce qu'est un taux d'intégration à taille humaine ? Dans une commune, c'est 100 % autant que je sache. Pourquoi pas, dans une intercommunalité, un taux d'intégration plus élevé. Et cela revient sur ce que je disais tout à l'heure, l'intercommunalité est quelque chose qui se développe, qui s'imposera de plus en plus à nous. Donc le taux d'intégration un peu inférieur – d'ailleurs je crois à 20 % de Versailles Grand Parc – est voué à augmenter avec le temps. On le sait bien. Ce n'est pas la peine de se voiler la face en disant : « *Non, nous, on reste, on est bien comme on est.* »

### **Monsieur le Maire**

Monsieur BLANCHARD, je retiens effectivement, pour ne pas polémiquer et sortir un peu de débats un peu vains, je retiens votre intérêt pour l'intercommunalité. Je crois que c'est un sujet que nous pouvons avoir en commun. L'idée de faire progresser l'intercommunalité dans l'intérêt de la population, de nos concitoyens, et pourquoi pas effectivement ne pas renforcer le taux d'intégration de Versailles Grand Parc, oui, vous avez raison.

D'ailleurs, côté positif de VGP, oui, ce n'est qu'une étape peut-être et on verra les évolutions à terme. Attention à ne pas tomber tout de suite dans la « marmite » d'une très grande intercommunalité à 800 000 habitants qui devient ingérable puisque nous n'avons pas le savoir-faire ni l'expérience. Celle de VGP, nous l'avons. Et nous l'aurons de plus en plus après avoir eu la petite expérience de la communauté des Coteaux-de-Seine qui a servi à quelque chose. Le fait d'avoir déjà eu cette expérience est important.

Et pour l'avenir, effectivement, nous travaillerons pour renforcer cette intégration à condition de respecter le principe de subsidiarité. C'est-à-dire que toute compétence qui est aussi bien réalisée au niveau communal reste réalisée au niveau communal. Ne faisons pas ce qu'on reproche souvent à des échelons supérieurs, que ce soit l'Etat ou l'Europe, de trop déléguer ou de trop remonter de compétences contre ce principe très nécessaire de subsidiarité.

Stéphane MICHEL.

### **Monsieur MICHEL**

Rapidement, pour avancer dans le conseil, nous souhaitons donner notre avis sur cette délibération, qui rejoint à peu près ce qui s'est dit.

La toile de fond du schéma régional de coopération intercommunale, c'est la suppression du département au profit des EPCI, qui a fait son apparition après le vote de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, en janvier 2014, dans le discours de politique générale du Premier ministre d'avril 2014. Depuis janvier 2014, trois lois portant sur l'organisation territoriale ont vu le jour, avec des impacts forts sur les territoires.

La réforme territoriale engagée manque de structure alors que l'objectif du schéma régional de coopération intercommunale est de faire émerger de véritables pôles d'équilibre aux côtés de la future métropole. Le résultat est celui que vous évoquez, des regroupements pensés sans cohérence avec des EPCI allant de 19 000 à 800 000 habitants.

**Monsieur le Maire**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Monsieur BLANCHARD.

**Monsieur BLANCHARD**

J'avais oublié de préciser que je regrette, avec Monsieur DASSE, que nous n'ayons pas pu travailler en amont sur ce sujet, parce qu'en conseil, c'est quand même un tout petit peu tard. Et puis le travail en commission, en amont d'un conseil, permet de digérer les choses, de mieux les expliquer.

En tout état de cause, nous regrettons que ce schéma n'ait pas été plus travaillé. La proposition du préfet nous paraît quand même..., même si elle sert de bons objectifs de rééquilibrage entre le Grand Paris et des pôles autour du Grand Paris, donc nous nous abstiendrons sur ce vote.

**Monsieur le Maire**

Je n'ai pas compris, sur le schéma, êtes-vous favorable ou défavorable ?

**Monsieur BLANCHARD**

Nous nous abstiendrons sur le schéma puisqu'on vote.

**Monsieur le Maire**

Oui mais, êtes-vous favorable ou défavorable au schéma ? C'est cela que je veux savoir indépendamment de votre vote.

**Monsieur BLANCHARD**

Au principe de l'évolution, je l'ai déjà exprimé suffisamment longuement. Mais tel que c'est présenté actuellement et sans que nous ayons pu en discuter suffisamment, nous nous abstenons sur ce projet.

**Monsieur le Maire**

D'accord. Très bien. Je propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé. Merci beaucoup.

*Vu le Code général des Collectivités territoriales,*

*Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,*

*Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM,*

*Vu le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) présenté par le Préfet de Région d'Ile-de-France, Jean Daubigny, à la Commission régionale de coopération intercommunale (CRCI) les 28 août et 5 septembre 2014.*

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré*

*A LA MAJORITE des membres présents et représentés,*

*Pour : 33*

*Abstentions : 2 – Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD*

## DECIDE

*De considérer que le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) présenté va à l'encontre des intérêts des territoires et des habitants, et contredirait le processus jusqu'ici mis en place de partage des compétences, de conscience de communauté d'agglomération et de conscience de territoire,*

*D'émettre, en conséquence, un avis défavorable sur le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) présenté par le préfet de la région Ile-de-France à la commission régionale de coopération intercommunale des 28 août et 5 septembre 2014.*

## II. Affaires financières et affaires générales

### 1. Débat d'orientation budgétaire

#### Monsieur le Maire

Alors, nous passons au débat d'orientation budgétaire, un des points forts de cette soirée. Je vais faire vite parce que Pierre va le présenter dans le détail, mais je voudrais quand même rappeler quelques éléments importants.

Les orientations budgétaires qui vont vous être présentées maintenant traduisent la volonté de la ville d'aller de l'avant et de respecter nos engagements en matière de stabilité fiscale, en matière de dettes modérées, et également en termes de politique d'investissements volontaristes malgré le contexte très difficile qui va vous être présenté.

Vous le savez, notre pays connaît actuellement une situation extrêmement difficile et dans l'objectif de réduire le déficit et les dépenses publiques, l'Etat va imposer aux collectivités territoriales, pendant les trois prochaines années, une réduction sans précédent de leurs dotations globales de fonctionnement. De plus, l'Etat va demander aux communes, qu'il considère comme les plus riches – c'est le terme qui est employé dans la loi, dont la nôtre – de reverser une partie croissante de leurs ressources aux communes qu'il considère comme les plus pauvres – c'est ce qui figure dans la loi – et c'est ce qu'on appelle la solidarité, la péréquation horizontale.

A cet égard, je voudrais quand même vous rappeler quelques chiffres qui figurent dans le projet de loi de finances 2015. Pour les économies, vous avez entendu le chiffre de 21 milliards en 2015 et de 50 milliards sur la période 2015-2017. Sur l'année 2015, les collectivités territoriales sont appelées à faire 3 milliards 700 millions d'économies. Sur la période 2015-2017, les collectivités territoriales devront faire 11 milliards d'économies.

Toujours dans le rapport de présentation du PLF, je reprends ces termes, je les lis parce que je pense que c'est important. « *La répartition – dit le Gouvernement – de l'effort entre les trois catégories de collectivités territoriales en 2015, sera proportionnel à leurs recettes réelles de fonctionnement, conformément au choix du Parlement, dans l'attente de la réforme de la DGF qui devrait intervenir en 2016. Ainsi, les régions contribueront à hauteur de 12 %, soit 450 millions d'économies. Les départements pour 31 %, soit 1 milliard 150 millions d'économies. Et l'ensemble du bloc communal, communes et intercommunalités, à hauteur de 56 %, soit plus de 2 milliards d'économies.* »

En 2015. « *Cet effort s'accompagnera d'un renforcement substantiel de la péréquation qui permet aux communes les plus riches de venir soutenir les communes les plus pauvres. Ainsi, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, le FPIC, progressera de 200 millions entre 2014 et 2015, soit une hausse de plus de 36 %. Ainsi, la baisse de la dotation*

*de l'Etat sera modulée en fonction de la richesse de la collectivité locale concernée. A titre d'exemple – et je vous invite à noter cet exemple page 12 du rapport de présentation du PLF – la contribution par habitant des communes dont les ressources sont les plus élevées sera sept fois plus importante que celle des communes les plus en difficultés. »*

Attention aux mots « riche » et « pauvre » qui ne recouvrent pas tout à fait et toujours la réalité financière des collectivités. Sur les trois années qui viennent, ces décisions de l'Etat vont entraîner, pour notre commune comme pour les autres, une réduction très forte de nos ressources, réduction que l'on peut estimer aujourd'hui à environ 5 millions sur la période du mandat qui vient. C'est-à-dire une somme qui représente presque le budget d'investissements d'une année à La Celle Saint-Cloud.

Mais néanmoins, malgré cette atteinte à nos ressources, atteinte qui est dénoncée d'ailleurs par l'ensemble des responsables dans la quasi-totalité des collectivités territoriales, nous devons, à La Celle Saint-Cloud, conserver le cap auquel nous nous sommes engagés. Cela veut dire en premier lieu que nous refuserons de faire porter aux Cellois, nos concitoyens, le poids de ces mesures et que donc nous refuserons de les financer par l'augmentation de l'impôt. Et ceci est d'ailleurs, à contre-courant de ce que beaucoup de villes s'appêtent à faire, malheureusement, car nos taux d'imposition ne bougeront pas. Et observez autour de nous, malheureusement, les taux de fiscalité augmentent dans beaucoup de communes.

Il nous faudra donc redéfinir nos priorités, rationaliser notre gestion courante, faire des économies tout en nous efforçant de répondre aux besoins de nos concitoyens, les jeunes, les adultes, les familles, les personnes âgées, et en menant à bien nos grands projets indispensables au dynamisme de la ville. Je pense notamment à la création d'un véritable Cœur de ville et à la réalisation d'une médiathèque-bibliothèque, un projet auquel nous réfléchissons depuis quelques temps.

Je conclus en disant que nous sommes conduits à faire plus avec moins, mais nous sommes déterminés à relever ce défi. Je passe la parole à Pierre et nous allons rentrer dans le détail de ces orientations budgétaires.

*Monsieur BLANCHARD*

Est-ce que je pourrais répondre à cette partie-là uniquement ?

**Monsieur le Maire**

Oui.

*Monsieur BLANCHARD*

C'est une manière de présenter le débat qui est très générale et qui ne rentre pas encore dans la discussion sur le budget de la commune.

Je veux rappeler une nouvelle fois ce que nous avons déjà dit à plusieurs reprises, quand vous dites « les communes les plus riches », ce ne sont pas les communes nécessairement les plus riches mais les communes dont les revenus personnels des habitants sont les plus élevés. On est bien d'accord, ce n'est pas la richesse de la commune, c'est la richesse des habitants de la commune. Le potentiel fiscal si vous voulez.

Ce qui signifie que la notion de solidarité peut se justifier. Cela vous plaît, cela ne vous plaît pas, mais on peut considérer que quand on a plus de moyens qu'un autre, la solidarité peut jouer dans ce sens. On l'a déjà dit, on le redit.

Deuxième aspect, quand vous dites que les collectivités territoriales seront mises à contribution à hauteur de 3,7 milliards en 2015 et de 11 milliards sur trois ans, c'est-à-dire que l'effort de 3,7 milliards sera porté année après année et on peut même penser que cela pourra se prolonger les années suivantes. Pourquoi pas, parce que l'habitude aura été prise.

Et enfin, dernière remarque, sur le cadre général et les économies nécessaires que tout le monde admet plus ou moins dans le budget de l'Etat, l'effort de réduction de la dépense a été porté jusqu'à présent essentiellement par l'Etat. Vous avez lu comme moi de nombreux articles qui rappellent que les communes n'ont pas du tout – mais pas du tout – fait le même effort que l'Etat depuis une dizaine d'années. Les dépenses des communes ont considérablement augmenté alors que celles de l'Etat avaient été drastiquement limitées.

Ce jugement ne porte pas sur La Celle Saint-Cloud et sur la gestion de la ville, ce n'est pas du tout ce que je dis. Ce que je dis, c'est le contexte général qu'il faut savoir relativiser. Moi, il me semble qu'à partir du moment où un effort de solidarité est demandé, quand on peut le porter, eh bien, on le porte. Je l'ai déjà dit. Je suis désolé, j'ai peut-être l'air de vous faire la morale à chaque fois que je redis cela, mais moi, cela me semble quelque chose de très important. Et en tout cas, c'est quelque chose d'important par rapport à mon engagement politique personnel.

### **Monsieur le Maire**

D'ailleurs, ce principe de solidarité n'est évidemment pas contraire, nous le partageons totalement. Mais il y a un moment donné où c'est l'excès que nous contestons. La commune de La Celle Saint-Cloud, comme 95 % des 36 000 communes de France, conteste le poids excessif des prélèvements et des péréquations.

Quand vous dites, l'Etat a fait beaucoup d'efforts et non pas les collectivités locales. Excusez-moi, je vais être très gentil, mais j'ai juste envie de rire. Parce que l'Etat n'est absolument pas soumis à une obligation d'équilibre de son compte de fonctionnement. L'Etat est en déficit permanent, l'Etat français quels qu'étaient d'ailleurs les gouvernements, depuis 35 ans, il est en déficit. Aujourd'hui, vous voyez bien que la machine s'est emballée et que plus personne n'est capable de l'arrêter.

Regardez comment s'est passée la présentation du budget français devant la Commission européenne et les réactions de la Commission. Aujourd'hui, on est en train de dire « *Tout cela n'est pas très sérieux, que c'est du pipeau, en 2016, on ne sera toujours pas à l'équilibre.* » Alors que les communes, quand même, ont une obligation d'équilibre de leur section de fonctionnement. Nous sommes obligés.

Quand on parle de la règle d'Or, la règle d'Or qui consiste à dire : « *Il faut qu'une collectivité, l'Etat ou telle collectivité publique, égalise à minima ses recettes et ses dépenses.* » Cela a été un débat pour l'Etat qui n'est pas tranché, qui n'est toujours pas tranché. Nous allons continuer à en parler dans les prochaines années. Mais cette règle s'applique aux collectivités locales. Je crois qu'il faut quand même mesurer un petit peu les choses. Je ne veux pas défendre pour le principe les collectivités locales. Il y en a qui sont bien gérées, il y en a qui sont mal gérées, nous sommes bien d'accord.

Mais quand même, l'Etat n'a pas trop de leçons à donner aux collectivités aujourd'hui. Excusez-moi, mais je suis de ceux qui considèrent que c'est bien malheureux que l'Etat soit aussi défaillant dans sa fonction de gestion qui est peut-être un mot pas très noble pour certains, mais qui quand même est une nécessité. D'ailleurs, tous les Français sont astreints à cette obligation de gestion. Et les collectivités aussi. Alors, soyons de temps en temps un peu sérieux.

Oui, Monsieur BLANCHARD.

**Monsieur BLANCHARD**

Je rappelle ce qu'a dit Monsieur DASSE tout à l'heure sur les intercommunalités qui sont des structures qui s'ajoutent et qui en termes de fonctionnement ont tendance à se cumuler avec le fonctionnement de chacune des communes. Et il faut être très vigilant par rapport à cela parce que la facilité est de créer en plus et d'alourdir les structures alors qu'en fait on devrait procéder par substitution. Et cela fait partie des erreurs commises par la plupart des collectivités.

**Monsieur le Maire**

Comme vous avez raison ! Si nos gouvernants vous entendaient, Monsieur BLANCHARD, mais oui, faites passer le message au niveau de nos gouvernants.

Je propose de passer à la présentation des orientations qui seront beaucoup plus objectives dans la bouche de Pierre.

**Pierre SOUDRY**

Nous allons, dans ces orientations, reprendre un peu tout ce qui vient d'être dit mais plus dans le détail et nous commencerons par un point un petit peu technique puisque ce ne sont pas des orientations politiques mais des orientations budgétaires.

Malheureusement, nous serons obligés de rappeler le schéma financier. C'est bien d'ailleurs au début d'un mandat parce qu'un certain nombre de gens sont un peu nouveaux. Et puis même, nos relations avec VGP sont nouvelles pour tout le monde. Donc, c'est bien de commencer par poser la structure financière de notre ville.

Ensuite, comme nous venons de l'évoquer dans ce court débat, nous devons prendre la mesure du contexte particulièrement difficile dans lequel se situent ces trois prochaines années. Un contexte très difficile « inédit » dit l'Etat, « C'est quelque chose d'inédit » Compte tenu de cela, nous verrons quelles sont les orientations financières que nous vous proposons. Et nous pourrons reprendre le débat à l'issue de cette présentation.

En un mot et pour faire très simple et de façon très schématique – vous voyez qu'il n'y a que des zéros, j'ai enlevé toutes les virgules – voilà ce que pourrait être le schéma indicatif du budget de la ville de l'année prochaine, 2015. En gros, 32 millions de ressources. 30 millions de charges de fonctionnement. Ce qui au niveau du fonctionnement dégage un résultat d'environ 2 millions. Et avec ce résultat de 2 millions, qui constitue en fait de l'autofinancement pour l'investissement, nous pouvons réaliser un budget d'investissements d'environ 3 millions, parce qu'à ces 2 millions se rajoutent bien sûr la TVA et les éventuelles subventions dont nous pouvons bénéficier.

Donc, voilà les grandes masses, forcément simplifiées, de notre budget dans lequel nous allons rentrer un peu plus en détail. Avant de rentrer plus en détail, je voudrais quand même signaler qu'au cours de la période récente, il y a quand même eu une variabilité très importante des règles d'établissement de ces budgets. Voilà un schéma qui résume nos recettes, nos dépenses.

On voit qu'il y avait une progression assez régulière, et puis en 2011, il y a eu un saut avec la réforme de la taxe professionnelle qui a augmenté nos ressources en nous attribuant la part de taxe d'habitation du département mais pour ne pas changer notre résultat, a augmenté d'autant nos dépenses. Et nous sommes restés comme cela pendant trois ans. Ensuite, nous avons intégré à VGP, ce qui produit un certain nombre de modifications aussi. Et peut-être plus encore l'année prochaine avec, peut-être, le transfert à VGP du FNGIR.

Je ne veux pas rentrer dans le détail mais simplement dire qu'il y a eu une fluctuation des règles qui rend quand même délicate l'appréciation des évolutions. Quand on fait des transferts entre collectivités, même si c'était équilibré et qu'on ne regarde qu'une seule collectivité et qu'on en

déduit des tendances – comme on a pu le faire en ce début d'année pour certains – ce n'est quand même pas très juste.

Je rentre maintenant plus en détail dans ces 32 millions et ces 30 millions de fonctionnements. Après, ce sera plus simple, mais restons encore une fois sur des chiffres. Nos ressources de 32 millions, qu'est-ce que c'est ? Il y a à peu près 5 millions de recettes, c'est-à-dire de recettes des services que nous vendons. C'est ce que les gens paient à la cantine, c'est ce que les gens paient pour les crèches, c'est ce que les gens paient quand ils vont au théâtre, ce sont les recettes de la ville. Ensuite, il y a 12 millions d'impôts. Ce sont essentiellement la taxe d'habitation et la taxe foncière.

En rose, j'ai mis les relations, que nous verrons plus en détail, avec VGP parce que nous avons 5 millions maintenant, et c'est une nouveauté, pas depuis cette année mais à partir de maintenant, qui est une attribution de compensation de la part de VGP. Nous recevons 5 millions de VGP. Nous verrons tout à l'heure plus précisément ce que signifient ces attributions de compensation.

En rose un peu plus foncé, nous avons un deuxième élément qui vient de VGP, beaucoup plus faible, qui sont les dotations de solidarité communautaires venant de VGP aussi. Là, à peu près 400 000 euros. C'est beaucoup plus petit.

Ensuite, nous avons des taxes, que je distingue des impôts. Les impôts sont vraiment la taxe foncière et la taxe d'habitation alors que les taxes sont notamment et fortement la taxe additionnelle sur les droits de mutation qui représente un montant important et surtout aussi la taxe sur l'électricité.

Ensuite, nous avons la fameuse DGF, qui déjà en 2015 commence à être réduite, à être rabotée, 5,8 millions, moins de 6 millions. Et puis nous avons pour 2,3 millions un certain nombre de subventions et de produits divers, subventions que nous percevons. Les plus importantes sont des subventions que nous recevons de la Caisse d'allocations familiales pour tout ce qui est crèches, centres de loisirs, etc.

Voilà donc la structure de nos ressources, de nos 32 millions de ressources. Et vous voyez que sur ces 32 millions de ressources, finalement les impôts proprement dits n'en représentent guère plus du tiers et le reste, ce sont d'autres éléments.

En face de ces recettes, quelles sont nos dépenses ? Eh bien nous avons des dépenses d'achats, 8,5 millions. Ce sont les achats de biens mais aussi de services qu'achète la ville. Ensuite, les dépenses de personnel, 15,7 millions. C'est de loin les dépenses les plus importantes de la ville. Et puis les subventions et participations – en recettes, nous avons les subventions que nous recevons – et en dépenses ici nous avons les subventions que nous versons, subventions et participations. Ce sont bien sûr les subventions par exemple que nous donnons à toutes les associations mais ce sont aussi des participations. Par exemple, nous participons au SDIS, Service Départemental d'Incendie et de Secours. Nous versons des sommes au SDIS.

Et puis, il y a 3 millions que je mets « autres » un peu en grisé parce que notamment le fonds de péréquation intercommunale qui est un prélèvement nouveau, dont on va reparler tout à l'heure et qui croît et n'arrête pas de croître et embellir, que l'Etat nous demande de verser, et puis le FNGIR qui est un héritage de la réforme de la taxe professionnelle que nous n'aurons peut-être plus l'année prochaine. Mais à ce moment-là, si c'est VGP qui le prend – le FNGIR représente à peu près 2 millions – eh bien, l'attribution de compensation de 5 millions sera diminuée d'autant, ce qui ne changera pas l'équilibre. Mais le budget de 2015 sera présenté sous cette forme avec le FNGIR.

Donc, voilà la structure. Ce qui nous donne un résultat de 32 moins 30 qui est donc de 2 millions.

Avec ces 2 millions, nous pourrions financer un budget d'investissements qui pourra aller jusqu'à 3 millions, sans emprunter bien sûr. On pourrait toujours emprunter pour augmenter ce budget d'investissements. Mais si l'on dit qu'on ne veut pas emprunter, avec cet autofinancement de 2 millions, se rajoute à cet autofinancement la TVA – l'autofinancement est hors taxes et l'Etat nous rembourse ensuite la TVA donc on augmente de la TVA – et puis nous pouvons avoir des subventions ou des fonds de concours qui peuvent venir notamment de VGP.

Voilà donc la structure par grandes masses de nos 32 millions de ressources et de nos 30 millions de dépenses et de financements de notre compte d'investissements.

Un mot sur les parties roses, c'est-à-dire sur nos relations financières avec VGP. Vous voyez 5 millions en recettes d'attribution de compensation, 400 000 de dotations de solidarité et puis en investissements, des fonds de concours. Alors, voyons ces trois éléments de nos relations avec VGP.

Nous avons trois principaux flux financiers avec la communauté d'agglomération de VGP. Le plus important, ce sont les 5 millions que nous avons vus, c'est l'attribution de compensation. C'est un versement fixe, fixé *a priori* une fois pour toutes, qui ne bougera plus, qui est figé, qui est la contrepartie du transfert initial de fiscalités et de charges que nous avons fait à VGP en entrant dans VGP. C'est-à-dire que pour nous, en rentrant dans VGP, nous avons transféré à VGP 5,7 millions de ressources qui sont essentiellement l'ancienne part départementale de la taxe d'habitation que nous avons reçue en 2011 et que nous rendons en 2014 – maintenant 2015 – à VGP. Ce qui représente 6,18 points de taxe d'habitation.

Si vous avez vu vos feuilles d'imposition à la taxe d'habitation, si vous la comparez à celle de l'année dernière, vous voyez que vous aviez un taux qui était à peu près de 19 % pour la commune et pratiquement zéro pour l'intercommunalité. Alors que maintenant, le taux de la commune a diminué de 19 à 13 et celui de l'intercommunalité est passé à 6,18. Donc, il y a eu un transfert de ressources entre les deux éléments.

Et puis aussi, nous avons transféré à l'intercommunalité la totalité de notre fiscalité économique. C'est-à-dire ce qui restait de la taxe professionnelle puisque maintenant VGP communauté d'agglomération gère le développement économique, c'est lui qui perçoit la totalité de l'imposition économique. En d'autres termes, une entreprise s'installe à La Celle Saint-Cloud, La Celle Saint-Cloud perçoit zéro taxe, tout va sur VGP. Bien sûr après, il y a des mécanismes qui reviennent mais il faut savoir que maintenant tout l'aspect économique est géré par VGP.

Et donc nous avons transféré à l'intercommunalité 5,7 millions de ressources. Nous lui avons transféré aussi 0,7 million de charges, essentiellement l'école de musique et les transports qui représentaient à peu près 300 000 à 350 000 chacun, et qui font donc ce transfert de charges.

Donc, nous avons transféré 5,7 millions de ressources, 0,7 million de charges, soit une différence de 5 millions. Eh bien, maintenant, ces 5 millions, nous les recevrons chaque année, inchangés, et cela constitue l'attribution de compensation. Et c'est donc le point le plus important de nos relations avec VGP.

Il y a deux autres versements qui sont des échanges venant de VGP, qui sont beaucoup moins importants. A la différence du premier qui est un versement fixe arrêté une fois pour toutes au démarrage, ce sont des versements que l'on peut rediscuter chaque année, qui sont votés d'ailleurs chaque année par la communauté d'agglomération. Les uns sont au budget de fonctionnement et les autres sont au budget d'investissements. Ceux qui vont au budget de fonctionnement s'appellent des « dotations de solidarité communautaires », DSC.

Donc, la communauté d'agglomération peut voter chaque année d'attribuer aux communes qui la composent un montant de dotations de solidarité communautaires. Et par exemple, déjà dans le

budget 2014, nous allons recevoir à peu près de l'ordre de 300 000 euros de dotations de solidarité communautaires.

Et puis les autres versements vont au budget d'investissements. Donc, cette fois en haut à droite. Ce sont les fonds de concours. La communauté d'agglomération peut apporter des fonds de concours, ce sont quasiment des subventions, à des projets de la ville. Un exemple, c'est le fonds de concours que nous recevons cette année pour l'installation de la vidéo-protection. Pour la vidéo-protection, nous allons recevoir un fonds de concours, directement ou indirectement, qui est établi par VGP à 30 euros par habitant. Donc, nous allons recevoir un concours de 20 000 fois 30 euros, c'est-à-dire à peu près 600 000 euros.

Et puis après, chaque année on peut voter. Il revient donc à la communauté d'agglomération de voter ces fonds de concours ou ces dotations de solidarité communautaires. Voilà donc les schémas financiers qui nous régissent maintenant et la structure de nos comptes. Vous voyez qu'elles sont assez différentes de ce qu'on connaissait jusqu'à maintenant.

Nous en avons parlé et je ne vais pas m'étendre. En plus de l'instabilité des règles, il y a bien sûr une instabilité institutionnelle qui perturbe quand même la projection à long terme, puisque vous savez qu'en 2008, nous étions une communauté de communes à trois communes. Ensuite, nous sommes passés, avec un schéma départemental, à la communauté d'agglomération. Et maintenant, il y a un schéma régional, dont nous avons suffisamment parlé et je ne m'étendrai pas.

En même temps, il y a une réforme territoriale qui prévoit aussi une redistribution des compétences notamment entre le département et les EPCI, ce qui veut dire que dans les trois années que vise notre DOB, 2015-2017, il y a encore des choses qui vont bouger. Je crois que nous n'aurons peut-être pas deux années semblables chaque fois. Donc, il faut savoir que cela va bouger et c'est tout.

Voici la petite carte qui illustre le propos mais que vous avez tous vue puisqu'on vous a donné le lien, avec donc le projet des nouveaux EPCI du préfet, projet contre lequel nous nous sommes élevés tout à l'heure puisque nous avons voté une motion contre. Mais vous voyez que l'idée est une grosse intercommunalité qui couvre Paris et tous les départements de la Petite couronne, c'est donc une très grosse intercommunalité. Ensuite de grosses intercommunalités autour, dans la zone agglomérée. Et puis après par contre, au-delà on laisse faire ce qu'il y a, on ne touche rien.

Voilà donc cet aspect financier et nos relations avec l'intercommunalité.

Maintenant, un point qui me paraît important, c'est le contexte particulier de ces années 2015-2017, dont nous avons parlé aussi tout à l'heure avec les conséquences du projet de loi de finances qui va être voté par l'Assemblée.

Ce contexte, c'est que nous avons bien sûr un environnement économique défavorable, que nous avons un désengagement exceptionnel de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales et en même temps, nous avons une progression très importante des transferts entre collectivités, ce que l'on appelle la péréquation horizontale. Donc nous allons reprendre chacun de ces points.

L'environnement économique défavorable, je ne m'étendrai pas. Vous savez qu'actuellement nous sommes dans une croissance atone. Nous avons une inflation quasi nulle. Au niveau des bases d'imposition, d'habitude elles évoluent d'une année sur l'autre à partir de l'estimation d'inflation qu'il y a dans la loi de finances. Aujourd'hui, dans le projet de loi de finances, on prévoit une inflation de 0,9 seulement pour 2015, ce qui voudrait dire que les bases d'imposition – donc les impôts – n'augmenteraient que de 0,9, si on maintient les taux constants.

Ensuite bien sûr, malgré tout cela, il y a l'évolution prévue des charges, les charges sociales, les charges d'énergie. Nous avons entendu que le prix du gaz, le prix de l'électricité, que tout cela va augmenter mais malheureusement pas les ressources des collectivités. Et la taxe additionnelle, qui est quand même une ressource assez importante, fortement variable, les gens étant dans une disposition d'attente vis-à-vis de l'avenir, on sait qu'au niveau des transactions immobilières, elles sont fortement ralenties.

Mais le plus important, à côté de cet environnement économique, c'est le projet de loi de finances 2015 – dont vous voyez la couverture, elle est rouge pour bien marquer l'importance – et qui porte avant tout la réduction drastique des concours de l'Etat. Vous en entendez parler tous les jours à la télévision, à la radio, vous savez que l'Etat veut faire un effort d'une ampleur inédite. J'aime bien le terme parce que l'Etat ne dit pas qu'il va faire un effort très grave, important. Il dit qu'il va faire un effort d'une « ampleur inédite », il va faire un effort inédit qui est de réaliser 50 milliards d'économies en trois ans, dont 21 milliards dès 2015.

Cet effort va être partagé entre trois acteurs. Sur ces 50 milliards d'économies, l'Etat va économiser 19 milliards, la protection sociale, c'est-à-dire les allocations familiales, la sécurité sociale et tout cela, vont faire 20 milliards d'économies, et les collectivités, elles, vont faire 11 milliards d'économies. Donc c'est simple, les collectivités participeront à l'effort à hauteur de leur poids dans les finances publiques, c'est-à-dire qu'elles vont faire 11 milliards d'économies en trois ans, soit 3,7 milliards par an de plus, en 2015, en 2016 et en 2017. C'est-à-dire qu'il n'y a pas que 2015 qui est touché. 2015, c'est le début de pente qui va se prolonger en 2016 et 2017.

Nous allons donc regarder ce que cela veut dire. Eh bien, cet effort de 11 milliards demandé aux collectivités locales, l'Etat dit qu'il sera intégralement porté par la DGF. On aurait pu espérer que pour faire 11 milliards d'économies, l'Etat essaye de réformer un petit peu le mille-feuille, dont on parle beaucoup. Peut-être enlever une feuille au mille-feuille, etc. ou en couper une. Non, c'est beaucoup trop compliqué. Donc, l'Etat a décidé de diminuer les ressources de toutes les tranches du mille-feuille. C'est plus simple. Chacun aura sa quote-part de réduction.

Et pour obliger les collectivités à faire des économies, puisque l'Etat ne manage pas les collectivités, eh bien il va réduire de 11 milliards ce qu'il donne aux collectivités. Et en même temps, en plus de cela, puisqu'il y a des collectivités dites pauvres, qui n'ont pas beaucoup de ressources et qui disent : « *Si vous nous diminuez encore notre DGF, on ne va pas y arriver.* », l'Etat dit que ce n'est pas grave parce qu'il va demander aux communes les plus riches de les aider encore plus. Donc, cet effort s'accompagnera d'un renforcement substantiel de la péréquation qui permet aux communes les plus riches de venir soutenir les communes les plus pauvres. Et autrement dit, la baisse de la dotation de l'Etat sera modulée en fonction de la richesse de la collectivité.

Pour voir si nous, nous sommes riches ou pas, l'Etat estime la richesse d'une commune par son potentiel fiscal mais aussi par le revenu de ses habitants. Si dans une commune, il y a des habitants qui ont beaucoup de revenus, eh bien la commune est réputée riche. Si dans cette commune, les habitants n'ont pas beaucoup de revenus, elle sera réputée pauvre. Et le revenu par habitant est l'un des critères forts de cette péréquation voulue par l'Etat.

Donc, je ne sais pas si c'est malheureusement ou heureusement. Heureusement pour nous, nous sommes quand même dans une commune dont les revenus des habitants sont quand même relativement élevés puisque vous voyez – alors là, ce ne sont pas les revenus par habitant mais c'est presque pareil, ce sont les revenus par ménage fournis par l'inspection des impôts qui connaît bien les revenus de chacun – les revenus déclarés par ménage en 2012.

Vous voyez que la France entière, c'est 25 500, la moyenne des revenus par ménage. En Ile-de-France, c'est 32 500. Dans les Yvelines, c'est 38 700. Et à La Celle Saint-Cloud, c'est 49 200. C'est-à-dire qu'à La Celle Saint-Cloud, le revenu des gens qui habitent La Celle Saint-Cloud est à

peu près le double de ce qu'il est en moyenne en France. Donc vous voyez que dans ce système de péréquation, nous allons être assez fortement sollicités.

Revenons sur ces éléments pour chiffrer ce que cela veut dire pour nous. Alors, la DGF, voilà la réduction de la DGF. Vous voyez ce que l'Etat donnait en DGF à l'ensemble des collectivités. Cela augmentait gentiment, à peu près comme l'inflation, jusqu'en 2009. Et puis de 2009 à 2013, la DGF est stable et l'Etat n'a plus fait augmenter la DGF. Et puis en 2014, déjà une petite baisse, et maintenant, les 11 milliards d'économies vont porter sur la DGF. Vous voyez ce que va devenir la DGF versée par l'Etat. Il versait 40 milliards cette année, eh bien il ne versera plus que 29 milliards en 2017, c'est-à-dire une baisse de près de 30 % de la DGF. Ce n'est pas rien. Ce ne sont pas les petites baisses de 5 %, de 3 % que nous avons. Nous nous engageons vers une baisse de 30 % de notre DGF.

Ce qui représente, si on cumule les trois années, une perte pour la ville d'au moins 3,5 millions sur les trois ans, au minimum. Parce que l'Etat, lui, définit les grandes masses, c'est-à-dire que les communes doivent baisser leur DGF de 28 %. Mais il y a ensuite un organisme qui s'appelle le Comité des finances locales qui peut moduler cette baisse entre les communes selon certains critères et donc pour nous, cela pourrait être encore plus fort. En tout cas, même si on prend cette moyenne, nous allons avoir une baisse de 30 % de notre DGF, soit une perte de 3,5 millions.

Vous voyez les budgets d'investissements que nous avons, je vous ai dit 3 millions maintenant, c'était un peu plus avant. Donc, c'est quand même très important.

Deuxième point, c'est l'effort supplémentaire demandé aux communes les plus riches qui est donc cette péréquation où on va demander aux communes les plus riches – d'après le revenu que nous avons vu – de verser de l'argent aux communes les plus pauvres. Donc, en plus de leur baisse de DGF, elles vont devoir verser de l'argent aux communes les plus pauvres. Et voilà comment sur la France entière va évoluer cette bourse d'échange entre communes. Aujourd'hui, il y a 570 millions qui sont échangés entre les communes, et en 2017, il y aura presque le triple qui sera échangé entre les communes.

Ce qui pour nous – alors là ce sont des estimations – si l'on suit le même rythme, en 2014, nous avons versé à cette bourse 320 000 euros. Nous devrions verser 450 000 euros en 2015, 670 000 en 2016 et 730 000 en 2017. Ce qui fait que si on cumule la perte de 2015, 2016 et 2017, nous perdons un million de plus avec ce système de péréquation. Et si on additionne donc tout ce qui est contenu dans le projet de loi de finances pour nous, nous avons une atteinte considérable de nos moyens financiers, près de 5 millions sur trois ans, c'est-à-dire plus d'une année d'investissements. Ce qui veut dire qu'en deux ans nous devons répartir sur trois ans les investissements de deux années auparavant.

Et ce schéma est comparable pour la communauté d'agglomération de VGP puisque la communauté d'agglomération de VGP va subir, elle aussi, une baisse de sa dotation, une augmentation de sa péréquation. Ce qui fait que les ressources qui, jusqu'à maintenant étaient quand même significatives pour nous reverser des dotations de solidarité ou nous reverser des fonds de concours, vont petit à petit s'amenuiser. Et vraisemblablement d'ici 2017, il n'y aura plus de fonds de concours et plus de dotations de solidarité.

A noter également, parce que la coupe n'est sans doute pas pleine, il y a une réforme de la DGF. Non seulement la DGF va baisser mais elle va être réformée. Alors, quand c'est réformé, on peut sans doute avoir peur que ce ne soit pas forcément à notre bénéfice. En 2016, il y aura une réforme de la DGF.

Donc, vous voyez cette atteinte très forte à nos finances, à partir de cette année et pour les trois ans. Et tout à l'heure on disait que peut-être qu'une fois que l'on a pris l'habitude, au-delà de trois ans, cela pourrait continuer après. C'est vrai que si cela continue après, nous n'aurons plus de

DGF et nous pouvons aller assez loin comme cela. Donc, voilà ce qui est contenu dans le projet de loi de finances et qui impacte forcément nos orientations budgétaires pour les trois années qui viennent.

Il est quand même important de voir quelles vont être les orientations malgré ce contexte. Eh bien il s'agit, comme l'a dit Monsieur le Maire tout à l'heure d'essayer de faire mieux avec moins. Ce qui va imposer des choix et des priorités.

Les priorités seront d'abord la stabilité fiscale dans le respect de nos engagements. Nous avons dit aux Cellois que nous ne bougerons pas les taux de fiscalité. Quand nous avons dit cela, nous n'imaginions pas ce que serait le projet de loi de finances pour 2015 et comment il serait porté atteinte à nos ressources dans les trois années qui viennent. Eh bien, malgré cela, nous maintenons en premier, et c'est notre priorité, notre objectif de stabilité fiscale.

Bien sûr, compte tenu de cela, il va falloir faire des efforts et définir des priorités. En budget de fonctionnement, nous donnerons la priorité aux nouveaux besoins et nous rationaliserons, autant que faire se peut, les dépenses courantes. Pareil en investissements, nous donnerons la priorité à des investissements structurants pour l'avenir de la ville et nous rationaliserons les investissements courants, *a priori* en maintenant un très faible niveau de dette. C'est quelque chose d'important, cela nous laisse des marges de manœuvre et nous voulons rester à un très faible niveau de dette. Ensuite, on terminera en donnant un mot du budget de l'assainissement puisque nous devons évoquer ce sujet aussi.

Alors, la stabilité fiscale. Donc, notre engagement de stabilité fiscale est non seulement maintenu mais c'est même notre priorité absolue. C'est-à-dire que nous ne changerons pas les taux d'imposition. Nous reconduirons à l'identique, quand nous voterons les taux au mois de mars, le taux de la taxe d'habitation, qui est de 13,11 %, et le taux des taxes foncières qui est de 12,19 %. Taux qui sont d'ailleurs inchangés depuis cinq ans.

Ce qui veut dire que si la loi de finances maintient une revalorisation des bases d'imposition de 0,9 % comme nous l'avons vu tout à l'heure, cela veut dire qu'en 2015 les impôts des Cellois n'augmenteront que de 0,9 %. Ce qui est quand même un taux très faible et jamais vu jusqu'ici. C'est une décision très courageuse, je dois dire, qui va à contre-courant que ce que font beaucoup de villes autour de nous. Bien sûr, on ne sait pas ce que vont faire les villes pour 2015, nous n'avons pas encore assisté à leurs orientations budgétaires, mais déjà on peut regarder ce qu'elles ont fait en 2014.

Nous, en 2014, nous n'avons pas bougé nos taux, c'est-à-dire 0 % d'augmentation des taux, alors que pour prendre deux villes voisines, une au Nord et une au Sud, Le Chesnay a augmenté ses taux de 2,5 %, Le Chesnay qu'on nous a tellement cité en exemple pendant la campagne, eh bien voilà, 2,5 % d'augmentation des taux, ce qui n'est pas étonnant parce que Le Chesnay a une dette très importante, contractée notamment pour la construction de sa médiathèque et de sa salle des fêtes, et à une époque où les taux d'intérêt étaient assez élevés. Et il lui faut bien sûr rembourser cette dette et les intérêts de cette dette, ce qui fait, qu'à mon sens, moi je ne suis pas au Chesnay, on risque de voir se reproduire cette augmentation des taux. Et alors Bougival, lui, n'y est pas allé par quatre chemins, 10 % d'augmentation des taux en 2014, à Bougival.

Voilà, donc j'espère que l'on peut mesurer l'effort que représente notre premier engagement de stabilité fiscale en faveur des Cellois, qui traversent comme tous les Français des situations difficiles et que nous ne voulons pas accentuer avec des prélèvements importants. Donc, stabilité fiscale, un engagement lourd, difficile mais qui nous paraît fondamental.

Cette stabilité – je vous ai déjà montré cette courbe – n'est pas uniquement de cette fois-là. Elle résulte d'une politique de très long terme qui, si on regarde à peu près sur une vingtaine d'années, montre que les taux à La Celle Saint-Cloud ont augmenté beaucoup moins que dans les villes

comparables du département, qu'il s'agisse, en rouge, des villes de sa catégorie, c'est-à-dire des villes de 20 000 à 50 000 habitants ou même des villes plus petites de 10 000 à 20 000 habitants, qui, elles, maintenant ont des taux qui ont fortement crû. Donc, c'est une politique de long terme au bénéfice des Cellois. Voilà donc notre premier engagement.

Ensuite, pour le fonctionnement, nous donnerons la priorité aux nouveaux besoins des Cellois. Nous n'allons pas tous les détailler, c'est le budget que nous voterons en décembre qui donnera le détail de toutes ces mesures. Ici, ce sont plus les grands thèmes. Pour la priorité des Cellois, nous serons attentifs aux besoins des familles avec notamment la réforme des rythmes scolaires, qui vise la qualité, le développement des accueils de loisirs, le renforcement de l'espace famille. Tout ce qui tourne autour de la famille, laquelle est parfois un peu malmenée, eh bien sera pour nous une priorité.

Bien sûr aussi la politique du logement, des transports et quartiers. Le souci aussi des nouveaux besoins des jeunes et des aînés pour lesquels nous avons nommé des conseillers délégués pour répondre à ces nouveaux besoins. Un exemple d'une politique en matière de fonctionnement, c'est la politique du logement puisqu'on en parle assez souvent, avec l'évolution du parc de logements sociaux.

A La Celle Saint-Cloud, nous étions partis de très peu de logements sociaux, 2 %, en l'an 2000, et nous sommes maintenant, en 2013, à 12 % de logements sociaux, c'est-à-dire 1 054 logements sociaux. Et c'est une donnée dans notre politique, nous voulons – même si la barre qui était de 20 % est maintenant portée à 25 % - nous voulons respecter les engagements que nous devons prendre vis-à-vis de ce parc de logements sociaux. Nous pourrions un jour en reparler, mais c'est une politique bien sûr qui a un coût puisque cela représente un coût annuel de 200 000 à 300 000 euros, plus les garanties d'emprunts que nous devons apporter.

Mais cela s'accompagne aussi d'une croissance des droits d'attribution de la ville en faveur des Cellois. On a souvent reproché à la ville que beaucoup de bailleurs d'ici amenaient des gens qui venaient d'ailleurs et que les Cellois ne pouvaient pas se loger. Maintenant nous avons 232 logements sociaux, aujourd'hui, qui sont attribués par la ville, dont 60 dans le domaine de Beauregard. Ce qui est quand même une source de diversification de la population qui vit à Beauregard puisque la ville peut permettre à des Cellois d'habiter à Beauregard alors qu'auparavant c'était uniquement Paris qui décidait qui devait habiter à La Celle Saint-Cloud. Donc, cette politique de développement du parc des logements sociaux est une politique importante pour nous en matière de fonctionnement.

En parallèle bien sûr, à côté de ces politiques que nous allons encourager, il y a bien sûr les efforts de maîtrise du résultat courant, rationalisation des dépenses d'achats, optimisation des autres dépenses. Essayer d'être très attentif à l'accroissement de nos recettes externes que ce soient des subventions, que ce soient celles qui proviennent de l'intercommunalité. Donc, l'objectif – comme nous l'avons montré sur le premier schéma – est d'avoir un résultat moyen annuel de fonctionnement, c'est-à-dire un autofinancement de 2 millions d'euros par an, ce qui nous permettra d'engager un budget annuel d'investissements courants d'environ 2,5 à 3 millions d'euros. Voilà donc pour le fonctionnement et le résultat du fonctionnement.

En ce qui est l'investissement, là aussi, il y aura des priorités. La priorité sera donnée aux investissements structurants pour l'avenir de notre ville. Et parmi ces investissements structurants pour les trois prochaines années qui viennent, il y a le lancement du projet Cœur de ville. Je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler dans les mois qui viennent. C'est un projet qui devrait transformer assez profondément le cœur de notre ville, avec des logements, des commerces, des parkings, des opérations de requalification urbaine.

Intégré à ce projet, situé à l'intérieur de ce projet, le projet de bibliothèque-médiathèque intégré dans un espace polyvalent où il y aura sans doute d'autres fonctionnalités. Bien sûr le lancement

du PLU et j'ai remis, bien que nous l'ayons décidé précédemment, la réalisation de la place Berthet. Donc, nous donnerons une priorité à ces grands investissements qui sont structurants et auxquels nous ne devons pas renoncer.

Je les illustre très rapidement. Le projet de la place Berthet, voilà ce qu'il sera, qui devrait voir le jour au cours de l'été prochain en 2015, nous aurons l'occasion d'en reparler. Le Cœur de ville, je donne simplement le plan de ce Cœur de ville. C'est donc cet ensemble qui va depuis la gare jusqu'à l'avenue Mesureur en passant bien sûr par la mairie, le lycée, rejoignant un petit peu la place du Jumelage. Voilà cet ensemble qu'il nous faudra travailler et qui sera sans doute un des gros morceaux dans lequel se situera donc la bibliothèque-médiathèque. Et qui sera sans doute le gros morceau de ce mandat.

En parallèle, on ne peut pas tout faire, il faudra bien sûr rationaliser les investissements courants. Donc nous avons vu les budgets annuels des investissements courants de 2,5 millions, en moyenne, il se peut que pour certaines années, ce soit plus et pour d'autres années que ce soit moins, 2,5 millions hors subventions, concours et reports. C'est vraiment pour de nouveaux investissements financés par autofinancement. Si on peut avoir en plus de cela des investissements financés à 80 %, bien sûr, nous ne nous en priverons pas.

Donc, j'ai donné une répartition purement indicative, mais vous verrez le budget. Il ne sera pas forcément respecté. Donc, 1 million en voirie, en 1 million en bâtiment, 0,5 million en matériel et informatique. Et puis du coup, il nous faudra redéfinir des politiques d'investissements dans tous nos domaines, la voirie, les bâtiments, les équipements. Il faudra sans doute revoir notre politique de rénovation des rues et d'enfouissement des réseaux. Hier, on faisait le grand jeu à chaque fois, dès qu'on refaisait une rue, on faisait l'assainissement, on faisait l'enfouissement, on faisait la chaussée. Il faudra peut-être maintenant nuancer et ne pas faire forcément d'enfouissement si ce n'est pas nécessaire. Il faudra sans doute être plus sélectif dans les investissements.

Parallèlement, nous allons lancer un schéma directeur des équipements sportifs pour voir un peu où nous devons aller en matière d'équipements sportifs. De la même façon pour les établissements de la Petite enfance. Ceci bien sûr tout en portant le soin de rénover et d'améliorer le patrimoine de la ville.

Alors le financement de ces projets d'investissements. En ce qui concerne les investissements courants, donc ces 2,5 millions, nous ne voulons pas emprunter pour cela. Ce sera de l'autofinancement dégagé par le résultat du fonctionnement, plus des subventions et des fonds de concours. Et puis les grands projets que nous avons vus, nous voulons les faire, bien sûr par des subventions et des fonds de concours si nous en avons – et il y en aura – mais aussi par une politique de cessions active que nous allons accentuer, que nous faisons déjà. Mais nous voulons rationaliser le patrimoine de la ville. Il y a des biens de la ville qui ne servent à plus grand-chose et qui pourraient être utilement mis à profit en les cédant et en utilisant les produits de cession pour financer ces grands investissements beaucoup plus utiles à la ville.

Donc, en gros, schématiquement, l'investissement courant est financé par l'autofinancement, et les investissements structurants sont financés par une politique de cessions.

Tout ceci pour maintenir un très faible niveau d'endettement puisque nous sommes l'une des villes où l'endettement est très faible. Ce qui représente un atout important pour l'avenir. S'il y avait encore un coup de Trafalgar, nous avons toujours cette ressource de pouvoir emprunter parce que nous sommes très peu endettés. Si on regarde par exemple la dette par habitant, cette fois, c'est nous qui sommes les plus petits, La Celle Saint-Cloud, en 2013 – et cela a encore baissé d'ailleurs en 2014 – c'étaient 400 euros par habitant, Versailles 650 euros, Le Chesnay 1 050 euros. Et la moyenne des villes supérieures à 10 000 habitants en France est de 1 100 euros par habitant.

Donc, pour ce financement, nous voulons maintenir une dette faible et le mode de financement de ces investissements.

Je terminerai en parlant de l'assainissement. Nous devons absolument dans un DOB parler de l'assainissement. L'assainissement est un budget spécifique. Je ne vous l'ai pas mis dans les grands schémas parce qu'il est très spécifique. C'est un budget qui est beaucoup plus faible puisqu'il représente à peu près 500 000 euros, et il a une ressource de financement qui lui est propre, c'est la redevance d'assainissement qui est intégrée au prix de l'eau. C'est-à-dire que quand vous consommez un mètre cube d'eau, vous aidez la ville à réaliser son programme d'investissements d'assainissement à travers la redevance d'assainissement.

J'en dis un mot sur ce prix de l'eau. Une fois de temps en temps, on peut en parler. Le prix de l'eau, à La Celle Saint-Cloud, est relativement bas pour l'Ile-de-France puisqu'il était en ce début d'année, début 2014, de 3,57 euros par mètre cube. A comparaison, Le Chesnay et Versailles, puisqu'on nous les a cités beaucoup, c'est plus de 5 euros le mètre cube. Ceci étant dit, il faut le dire quand même.

Qu'y a-t-il dans ce prix de l'eau, dans ce prix du mètre cube ? Il y a trois grandes parties, il y a la distribution (en bleu). Donc, sur les 3,57 euros, pour 1,45 euro, c'est-à-dire pour 40 % à peu près, c'est la distribution, c'est la fourniture et l'acheminement de l'eau potable chez chacun. Elle est assurée pour la plupart des gens de la ville par la SEVESC bien connue. Ensuite, une fois que l'eau est arrivée chez vous, qu'elle passe dans la machine à laver, il faut qu'elle reparte ensuite sous forme d'eau usée. Et donc la deuxième partie du coût de l'eau est la collecte et le traitement de ces eaux usées. Chez nous, cette partie « assainissement » représente 1,18 euro, ce qui est assez faible comparé à d'autres villes. Et après, nous avons à peu près 1 euro de taxes et redevances parce qu'il faut bien que des organismes vivent. Et donc quand vous prenez de l'eau, vous payez une contribution aux Voies navigables de France, aux Agences de l'eau, etc. Donc, à peu près 1 euro. Donc voilà le schéma général de l'eau.

Ce schéma général de l'eau est valable sur la majeure partie des quartiers de la ville. Il y a deux quartiers qui font exception à ce schéma, 1,45 en distribution, 1,18 en assainissement et 0,94 en taxes et pour des raisons différentes. Il y a d'abord tout ce qui est le quartier Jonchère, qui, pour la distribution, l'eau potable n'est pas distribuée par la SEVESC mais elle est distribuée par la SAUR. Donc, elle a un prix de fourniture d'eau potable différent. Par contre, pour la collecte et l'assainissement (la partie verte), elle est sur le même montant que l'ensemble de la ville.

Et un autre quartier par contre, qui lui change pour la partie verte (assainissement), c'est le quartier de Petit Beauregard, puisque l'assainissement de Petit Beauregard ne descend pas vers la Seine comme l'ensemble des eaux des autres quartiers, mais il descend vers Versailles-Le Chesnay et donc est traité dans une usine qui se situe ailleurs que celle où sont traitées la majeure partie des eaux de la ville. Ce qui fait qu'il a un prix plus élevé de collecte et d'assainissement. Il a bien le même prix de distribution par la SEVESC mais le prix de son assainissement est différent puisqu'il dépend notamment d'un autre syndicat qui est le SMAROV, le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles. Voilà donc ce prix de l'eau.

Revenons à notre budget d'assainissement. Nous, nous plaçons dans la partie verte de ce prix de l'eau parce que l'assainissement, la collecte et le traitement, en fait, c'est une cascade de redevances qui se suivent au fur et à mesure du cheminement de l'eau. Quand l'eau sort de chez vous, elle est d'abord acheminée par les conduites de votre rue. C'est le réseau d'assainissement communal. Et là, c'est la première redevance pour payer l'entretien et l'investissement de ce réseau, le renouvellement, la rénovation, nous prenons la redevance communale qui alimente notre budget d'assainissement, c'est-à-dire 0,36 sur les 1,18 d'assainissement.

Ensuite, elle rejoint des collecteurs plus gros qui sont situés sous les départementales qui traversent la ville et qui conduisent l'eau jusqu'au pont de Bougival. Alors, là, du coup, c'était

l'ancien réseau d'eau qui était géré par la communauté de communes des Coteaux-de-Seine et qui prenait une redevance de 0,12 pour acheminer les eaux sous les départementales jusqu'au pont de Bougival et leur faire franchir le pont de Bougival pour les amener à Croissy.

Ensuite, une fois à Croissy, il faut que ces eaux soient acheminées jusqu'à l'usine d'Achères, en traversant le réseau des boucles de la Seine, c'est-à-dire, Croissy, Chatou, Le Vésinet. Et là, c'est le syndicat SIAAP qui prend 0,07 et enfin elles arrivent à l'usine d'Achères où ces eaux sont traitées. C'est une très grosse usine interdépartementale. Et là, pour le traitement, on prend 0,53 centime d'euro.

Vous voyez donc que cet assainissement est une cascade de tuyaux et d'organismes qui prennent chacun leur quote-part sur votre prix de l'eau. Pour nous, ce qui nous intéresse, c'est notre 0,36 parce que c'est elle qui permet de gérer notre budget d'investissements, nos 500 000 euros annuels du budget d'assainissement. Ce budget annuel d'assainissement, 500 000 euros ne va pas sensiblement bouger. Pour l'avenir, il va sans doute y avoir un rééquilibrage de redevances entre la distribution et l'assainissement.

Vous avez vu tout à l'heure que la distribution était plus chère que l'assainissement. Ce qui est quand même un peu une exception parce que l'assainissement a du mal à vivre avec les redevances que nous avons. Nous avons du mal à vivre avec nos 0,36. Ce qui est intéressant, c'est que la SEVESC qui fournit l'eau potable, vient de voir son marché reconduit, et pour passer son nouveau marché, a dû, va baisser son prix de l'eau. C'est-à-dire que nous allons avoir une baisse du prix de l'eau potable, du prix de la fourniture d'eau, sans doute au 1<sup>er</sup> janvier 2015, baisse assez significative.

Et donc nous allons en profiter pour remettre à niveau la partie assainissement qui est actuellement quand même insuffisante, tout en veillant à ce que, quand même, les Cellois bénéficient d'une diminution globale du prix de l'eau en 2015. Donc, c'est quand même une bonne nouvelle, le prix de l'eau devrait diminuer en 2015, ce qu'il n'a pas fait depuis très longtemps. Cela est le point important du point de vue financier.

Nous allons aussi engager d'autres actions en matière d'assainissement. Après la ville, vous avez vu qu'il y a cette petite conduite qui nous amène jusqu'au pont de Bougival, assainissement qui était auparavant géré par la CCCS et la CCCS n'existant plus, nous allons le transférer au SIAAP, où nous sommes en cours de transfert, de façon à simplifier ce mille-feuille.

Et puis parallèlement, il y a les gens du Petit Beauregard qui se sentent un petit peu abandonnés, puisque pour eux, les eaux usées ne vont pas vers l'usine d'Achères mais vers l'usine du SMAROV. Nous, nous sommes représentés dans les syndicats qui sont en dessous mais pour un quartier, nous n'étions pas représentés et donc nous leur avons dit que ce serait bien que nous puissions au moins défendre leurs intérêts auprès du SMAROV. Donc nous allons demander que la ville soit représentée au SMAROV.

Voilà donc les points importants en ce qui concerne l'assainissement. Et je terminerai là-dessus nos orientations.

### **Monsieur le Maire**

Merci Pierre. Merci pour cet exposé très complet.

J'ouvre le débat. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Monsieur DASSE.

**Monsieur DASSE**

Merci Monsieur SOUDRY pour cette présentation.

Nous sommes dans un contexte bien particulier. Nous avons parfaitement saisi, compris toutes les contraintes que vous nous avez exposées.

Et par ailleurs, vous le savez, nous sommes dans un contexte où 57 % du PIB, de la richesse produite dans notre pays, sont consacrés à de la dépense publique. C'est une situation que notre pays, notre société n'arrive plus à financer et nous sommes en train de mourir à petit feu de cette situation. Nos entreprises n'en peuvent plus. Les ménages non plus.

Tout cela pour vous dire que s'agissant de notre groupe, notre priorité va dans le sens d'un approfondissement des efforts que vous nous avez présentés, c'est-à-dire que nous souhaitons que l'on puisse annoncer aux Cellois, à l'occasion du budget 2015, une baisse de la pression fiscale locale. Je crois que ce serait salutaire. Nous n'avons jamais autant dépensé.

Il faudrait arriver à cette baisse d'autant plus que, vous vous en souvenez, à l'occasion du compte administratif 2013 – on verra bien à quoi ressemblera le compte administratif 2014 – mais à l'occasion du compte administratif 2013, il était apparu un excédent net global de 3,7 millions euros, ce qui est quand même une somme non négligeable, et sur laquelle nous pouvons nous appuyer pour essayer d'aller dans le sens de cette réduction de la pression fiscale locale.

Alors, vous nous avez parlé également de stabilité en matière de fiscalité locale, de TH et de TF. Nous, nous vous avons dit que nous souhaitons aller dans le sens d'une baisse, mais il ne faut pas oublier qu'indépendamment de ce discours sur la stabilité, il y a eu aussi une augmentation de nos tarifs municipaux, pour l'essentiel de ces tarifs quasiment du double de l'inflation. Donc, il ne faut pas l'oublier par rapport au discours que l'on tient aux Cellois. Et c'est ce qui justifiera d'autant plus que l'on annonce une baisse de la pression fiscale locale.

Egalement, nous avons bien compris que cette perte cumulée sur trois ans de la DGF se traduira *grosso modo*, pourrait représenter de l'ordre d'un an d'investissements, le budget annuel d'investissements. Vous nous avez parlé d'une politique volontariste d'investissements. Nous pouvons nous en féliciter mais force est de constater que les têtes de chapitre en matière d'investissements, je cite donc le Cœur de ville, la bibliothèque-médiathèque, la place Berthet, ce sont des projets dont on parle déjà depuis plusieurs années. Sauf erreur de ma part, le Cœur de ville – enfin le centre-ville – on en parle depuis 2010 *a minima*, peut-être même avant. La place Berthet, sauf erreur de ma part, là encore, on en parle depuis 2006, je crois, peut-être 2005.

Donc, tous les ans, on voit revenir les mêmes projets d'investissements. C'est une observation mais qui pour nous est très importante. Et à l'occasion du compte administratif 2013, on s'était rendu compte qu'aussi beaucoup de travaux n'avaient pas été effectués.

Par rapport à cette prise de position en faveur de la baisse de la pression fiscale locale, nous avons quelques petites questions complémentaires. La première, de savoir plus concrètement quelles sont les mesures d'économies en matière de rationalisation des dépenses courantes que vous comptez faire ? C'est quelque chose qui nous semble important. Nous avons eu beaucoup de détails mais peut-être pas suffisamment sur ce point-là. Sur quoi va porter la rationalisation des dépenses courantes ? Première question.

Et puis je n'avais pas eu à la réponse à la question que je m'étais permis de vous poser lors de la délibération précédente, quel est le nombre d'agents qui ont été transférés à VGP puisque l'objectif, encore une fois, je le rappelle, est de mutualiser nos moyens ? Merci.

**Monsieur le Maire**

Oui, nous allons répondre,

Pierre, veux-tu répondre à quelques éléments ?

**Pierre SOUDRY**

Oui, je vais répondre sur le plan technique sur cette dernière question. On a vu que ce qu'on transférait à VGP, 700 000 euros de charges, c'est essentiellement la subvention que l'on versait au Carré des arts et la subvention transports. Donc, il n'y avait aucun personnel ville pratiquement. L'ASSARTX reste une association et donc, au lieu que sa subvention soit payée par la ville, elle est payée par VGP.

Et ce que l'on payait aux transporteurs, au lieu que ce soit la ville qui le paie, c'est VGP qui paie. Donc, il n'y a pas de transfert d'agents aujourd'hui, au niveau actuel des transferts de compétences. Cela viendra peut-être lorsque ces transferts de compétences augmenteront. Mais avec les compétences aujourd'hui transférées, il n'y a pas de transfert d'agents à VGP.

**Monsieur le Maire**

Monsieur BARATON.

**Monsieur BARATON**

Oui, Monsieur le Maire, j'ai relevé des chiffres. Entre 2013 et 2017, vous allez augmenter donc le parc d'habitat social de 750. Sachant que vous avez conventionné l'année prochaine encore une tranche sur Beauregard puisque c'est dans le PLH, que vous allez, sauf erreur de ma part, construire sur le stade Corneille – c'est certainement plus qu'une probabilité alliée au fait que vous l'aviez dans votre programme en détruisant le gymnase Corneille – cela veut dire qu'il reste 500 logements à construire. Et où allez-vous les construire ? Ou donner la possibilité de les construire ? Il n'y a qu'un seul endroit, ce sera obligatoirement sur le domaine de Beauregard.

Et là, cela pose une vraie question. Est-ce qu'une ville a vocation à avoir un quartier qui représente pratiquement la moitié de la ville ?

**Monsieur le Maire**

Attendez, là, vous êtes complètement en dehors du débat dans l'orientation budgétaire. Vous êtes sur des anticipations d'hypothèses qui n'ont absolument pas été présentées en conseil municipal. Enfin, c'est surréaliste.

Quand on parlera de politique de l'habitat, on en parlera. On vous dira les propositions que l'on peut faire. On en parlera en commission. Mais là, ce sont des hypothèses qui sortent du chapeau. Je ne sais pas d'où vous les sortez, Monsieur BARATON ?

**Monsieur BARATON**

De ce que j'ai vu tout à l'heure.

**Monsieur le Maire**

Oui, mais cela, ce sont des orientations.

**Monsieur BARATON**

Ce n'est pas un chapeau.

**Monsieur le Maire**

Oui mais si, c'est un chapeau. Parce que ce sont des orientations budgétaires et des orientations qui sont données. Ensuite les plans, les programmations, ce sera présenté de façon précise. On en débattrà, on en discutera. Vous savez que notre souhait est d'équilibrer l'habitat sur la ville.

Tout à l'heure, Madame NAPOLY présentera les projets notamment en termes de plan local d'urbanisme et vous verrez que nous avons quand même un souhait d'harmonisation de l'habitat sur la ville.

Alors Monsieur BLANCHARD.

**Monsieur BLANCHARD**

Je suis désolé d'avoir demandé la parole tout à l'heure pensant que le sujet du contexte national avait déjà été abordé et malheureusement vous êtes revenu, Monsieur SOUDRY, fort longuement, quasiment la moitié de votre intervention, sur ce contexte national. Bon, vous aviez envie de reprendre ce qu'avait dit le maire et de le développer. Pourquoi pas.

Je redis quand même, je réaffirme encore une fois, et vous l'avez dit vous-même, que le revenu des ménages de La Celle Saint-Cloud est quasiment le double de celui de la moyenne des Français. Cela veut dire quand même que nous sommes plus aisés à La Celle Saint-Cloud qu'ailleurs en France.

Et j'ai trouvé presque un certain cynisme à enfoncer le clou entre « commune riche » et « commune pauvre » en mettant bien les guillemets. Est-ce que la conclusion de ce que vous dites voudrait dire que quand on a besoin d'un prélèvement auprès des Français il faut demander aux pauvres de faire l'effort parce qu'ils sont plus nombreux ? C'est presque cela, votre raisonnement. Et je trouve cela un petit peu pathétique.

Ensuite, sur le deuxième aspect de la DGF, alors là, c'est une réflexion de fond, vous dites « plus de DGF à terme », pourquoi pas, à la limite ? L'impôt doit être prélevé là où il est utilisé essentiellement. Après, le reste, c'est une question de solidarité ou de politique générale menée par un Etat. Mais il est normal que la commune prélève les impôts qui correspondent à ce qu'elle fera. Il me semble que c'est quand même une manière d'être responsabilisé sur les investissements que l'on peut faire. C'est la meilleure manière.

Sinon, quand on considère que l'argent viendra d'ailleurs, on se dit qu'on a le droit à l'argent, on le prend parce qu'on y a droit – et on vous entend souvent dire cela quand il y a des financements possibles du département ou de la Région – ce n'est pas une bonne manière de raisonner. Un investissement doit d'abord se raisonner par rapport...

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas une bonne manière, ce n'est pas votre manière, mais c'est quand même une manière.

**Monsieur BLANCHARD**

C'est une manière un peu égoïste de raisonner les choses.

Ensuite, autre remarque, et là j'exprime mon désaccord, à la fois avec ce que vous avez dit et ce qu'a dit Monsieur DASSE. Quand on compare les évolutions de taux entre communes – vous citez La Celle Saint-Cloud comme un bon exemple – je ne pense pas que ce soit très intéressant. L'important c'est surtout la valeur absolue des taux. Si un taux est très faible, ce n'est pas anormal qu'il augmente, il ne représentera pas nécessairement grand-chose quand il aura augmenté.

Et mon désaccord avec Monsieur DASSE sur quasiment le même sujet, c'est que quand on parle d'une portion trop importante du PIB en prélèvements obligatoires, c'est aussi une notion qui est complètement relative. Les dépenses publiques, cela revient à peu près aux prélèvements obligatoires. Mais bon, oui, il y a la dette derrière si vous voulez, mais c'est à peu près la même chose.

Dire que c'est insupportable, c'est quelque chose de très relatif. Si on considère que la dépense publique est trop élevée, c'est par comparaison avec d'autres pays avec lesquels nous sommes en concurrence. Si on était dans un monde idéal, avec une dépense publique très importante mais qui correspondait à des services qui seraient reconnus et acceptés par tout le monde – un peu ce qui se passe au Danemark d'ailleurs où il y a une dépense publique plus élevée que celle de la France – le contexte fait que ce n'est pas insupportable. Mais donc il faut savoir relativiser les choses.

Enfin, toujours sur l'aspect du contexte budgétaire, vous avez dit, Monsieur SOUDRY, que le coût annuel des logements sociaux avait été de 250 000 euros. Je me demande de quel chapeau vous tirez ces chiffres parce qu'on n'a jamais vu cela, sauf, on s'en est approché quand il y a eu la sanction qu'a dû subir la commune...

**Monsieur le Maire**

Nous n'avons jamais subi de sanction Monsieur BLANCHARD, jamais, jamais.

**Monsieur BLANCHARD**

Si. Un prélèvement alors, à 170 000 euros quand même.

**Monsieur le Maire**

La sanction, non.

**Monsieur BLANCHARD**

Oui, ce n'était pas la sanction, mais c'était vécu comme telle. Et heureusement, cela vous a permis de redresser la barre après.

Mais je voudrais bien savoir où sont ces 250 000 euros par an, parce que sur une dizaine d'années, cela fait une somme qui est très supérieure à ce que l'on a pu voir, d'autant que certaines opérations ont été largement indolores puisqu'on a pu avoir de la taxe qu'on prélève au moment de la vente, les droits de mutation.

Nous avons eu des droits de mutation qui ont fait une jolie compensation dans certains cas et nous avons eu aussi des reventes en même temps qu'on passait en logements sociaux qui nous ont permis de faire quelques bénéfices à certains moments.

Donc, les 250 000 par an me paraissent très surévalués.

**Monsieur le Maire**

Pierre, veux-tu répondre ?

**Monsieur BLANCHARD**

Je repasserai après ?

**Monsieur le Maire**

Non, allez-y, terminez votre question.

**Monsieur BLANCHARD**

Comme cela, ça me permet de faire le tour.

Maintenant, on en arrive à la partie projets. Vous avez cité quatre projets structurants pour ce mandat. Nous nous félicitons au moins pour trois d'entre eux qui sont dans nos projets municipaux depuis au moins deux mandats, le Cœur de ville, la médiathèque, le PLU. Le PLU, cela fait même douze ou treize ans qu'on le réclame, donc c'est très bien. La place Berthet, on ne va dire que nous sommes contre mais cela ne faisait pas partie de nos priorités absolues, j'en suis désolé pour les habitants du quartier.

Ensuite, sur les priorités aussi, vous avez parlé de la rénovation des rues et de l'enfouissement à mieux organiser, c'est quelque chose aussi que nous réclamons depuis longtemps, de bien programmer toutes ces choses-là pour éviter les retours sur les zones qui ont déjà été vues. Et surtout bien programmer parce que c'est quelque chose qui peut être très lourd si on ne le voit pas en amont.

Et nous sommes aussi tout à fait favorables à ce qu'il y ait une réflexion sur les équipements sportifs faits et ceux de la Petite enfance, à laquelle nous souhaiterions être associés bien évidemment parce que ce sont des choses très importantes pour la vie locale.

Ensuite, une question plus qu'une remarque, vous avez parlé de cessions actives comme ressources permettant d'éviter l'endettement. Nous souhaiterions savoir quelles cessions actives avez-vous en vue qui permettraient de limiter l'endettement ?

Et puis sur la partie assainissement – et c'est le dernier sujet que je souhaitais aborder – vous avez bien précisé que la SEVESC va baisser le prix de l'eau pour pouvoir passer. Cela sous-entend très clairement quelque chose qui se disait depuis très longtemps, c'est que la SEVESC pratiquait des prix élevés. Et l'on ne peut que se féliciter et remercier les communes qui sont passées en régie et qui ont peut-être permis d'assainir un tout petit peu le marché de l'eau, au moins dans la région parisienne.

**Monsieur le Maire**

Bien. Merci Monsieur BLANCHARD.

Donc, nous voyons bien que nous avons toute une série de sujets sur lesquels nous pourrions travailler. Vous nous invitez. Nous vous proposons de travailler ensemble, que ce soit le Cœur de ville, la médiathèque, le PLU dont nous allons d'ailleurs parler tout de suite, la place Berthet, les équipements sportifs, etc. Voilà un programme de travail important.

Stéphane MICHEL.

**Monsieur MICHEL**

Décidément, je passe à la fin, mais je vous laisserai conclure.

Petit rappel sur les collectivités. Je tiens quand même à rappeler que les collectivités financent 70 % des investissements publics et que les collectivités ne représentent que 9,4 % de la dette publique.

Sans rentrer dans des considérations partisans, mon intervention porte évidemment sur le DOB et le PLF 2015, qui consacre une baisse de 11 milliards de la DGF, on l'a dit, entre 2015 et 2017, avec une baisse de 3,67 milliards dès 2015, accompagnée, on l'a également dit, d'une action de cessions de péréquations horizontales au profit des communes les plus pauvres au regard du potentiel fiscal par habitant.

Vous nous précisez ce soir que cette perte de ressources, pour la commune, s'élèvera, en montant cumulé, à 5 millions d'euros entre 2015 et 2017. Au moment du débat d'orientation budgétaire relatif au budget 2014, vous nous indiquez que le montant de la DGF était de 7 millions d'euros. Au moment du vote du BP 2014, vous nous indiquiez que la capacité d'autofinancement, la fameuse CAF, de La Celle Saint-Cloud était de 3,512 millions d'euros.

Au vu des projets de la mandature, les besoins d'investissements arriveront d'ici deux à trois ans. C'est le temps des études et des consultations. Quel sera le niveau de perte de la DGF en 2017 ? Probablement, environ 2 millions d'euros, il me semble que nous avons eu un début de réponse ce soir.

Ma question est la suivante, c'est vrai que je rejoins un peu ce qui s'est dit sur quelques précisions qui ne seraient pas inutiles, cette perte pourra-elle être compensée par la rationalisation des dépenses de fonctionnement et l'augmentation naturelle des ressources, sans augmentation de taux ?

Il me semble prioritaire de garder un montant de CAF à peu près équivalent pour maintenir le niveau d'investissements qui ne doit pas être la variable d'ajustement du budget.

### **Monsieur le Maire**

Très bien. Nous allons vous répondre.

Maintenir le niveau de CAF oui bien entendu, et l'accompagner d'une politique active de demandes de subventions bien entendu, et de cessions d'actifs. Notamment sur un certain nombre de points.

Aujourd'hui, il est un peu tôt, à moins que, Pierre, tu veuilles entrer dans le détail ? Nous en parlerons au moment du budget où nous pourrons préciser les choses en matière de cessions envisageables.

Voilà. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose que nous prenions acte de ces orientations budgétaires. Donc, ce n'est pas un vote. Nous prenons acte de ces orientations budgétaires. Et je vous propose que nous continuions l'ordre du jour avec les admissions en non-valeur. Hervé.

Vu la loi d'Administration territoriale de la république du 6 février 1992,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Le conseil municipal,  
**PREND ACTE**

Que le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2015 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif de la ville et du service de l'assainissement.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## 2. Admissions en non-valeur

### Monsieur BRILLANT

Nous n'allons pas parler des mêmes niveaux de chiffres. Monsieur le Comptable public a transmis à Monsieur le Maire un état des produits communaux non recouverts malgré toutes les poursuites d'entreprises portant sur les années 2005 à 2013, pour un montant global de 18 976,92 euros.

Ce montant correspond à des impayés de prestations de service, cantines scolaires, activités périscolaires, loyers, etc. soit par des personnes ayant quitté le territoire de la commune sans qu'il soit possible de les retrouver malgré les recherches effectuées par les services du Centre des finances publiques, soit à des situations sociales difficiles pour lesquelles des procès-verbaux de carence ou des décisions d'effacement de dettes (surendettement) ont été établis.

Il vous est proposé d'admettre en non-valeur les sommes proposées par Monsieur le Comptable public, s'élevant à 18 976,92 euros, dont 15 062,02 euros sont issus de décisions de justice d'effacement de dettes.

### Monsieur le Maire

Merci Hervé.

Est-ce qu'il y a des demandes et des questions ? Non, pas de questions. Des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2312-1,

Vu l'état de produits communaux transmis par Monsieur le Comptable Public, non recouverts malgré toutes les poursuites entreprises (portant sur les années 2005 à 2013) pour un montant global de 18 976,92 euros,

Suite à l'avis positif de la commission des finances réunie le 15 octobre 2014,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'UNANIMITE des membres présentés et représentés,

DECIDE

D'admettre en non-valeur, les sommes proposées par Monsieur le Comptable Public s'élevant à 18.976,92 euros.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## 3. Attribution de subvention au Conseil des œuvres sociales

### Monsieur le Maire

Attribution de subvention au COS, au Conseil des œuvres sociales.

**Monsieur BRILLANT**

Chaque année, la ville contribue à l'exercice de la vie associative, notamment en attribuant des subventions de fonctionnement. L'effort en direction des associations se traduit également par des mises à disposition de locaux, le bénéfice de prestations techniques et un accès aux différents vecteurs de communication.

Ces aides marquent la volonté municipale de s'associer à la réussite des initiatives citoyennes et bénévoles menées par les différents secteurs de la vie de la commune, social, culture, sports, jeunesse, environnement.

Dans le cadre du budget primitif 2014 voté par le conseil municipal en date du 17 décembre 2013, une enveloppe a été inscrite pour répondre à ces demandes de subventions.

Le Conseil des œuvres sociales de la mairie de La Celle Saint-Cloud gère les dispositifs liés à l'action sociale en direction du personnel communal, l'attribution de primes lors des départs en retraite, l'attribution de primes aux médaillés du travail, avances sur salaire dans le cadre de situations exceptionnelles, aides diverses, etc.

Pour rappel, la subvention attribuée en 2013 était de 20 000 euros. Donc, il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association du Conseil des œuvres sociales de la mairie de La Celle Saint-Cloud de 20 000 euros.

**Monsieur le Maire**

Merci Hervé. Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame VIAL.

**Madame VIAL**

Cette subvention est versée pour l'année 2014. Elle est donc versée à terme échu ? Là, nous sommes déjà en novembre 2014. Donc cette subvention est versée si tard que cela ?

**Monsieur le Maire**

Oui. On fonctionne un peu en trésorerie. Pierre, veux-tu répondre ?

**Pierre SOUDRY**

Oui, parce qu'en fait cette subvention sert principalement à payer les gratifications que l'on donne aux agents pour leur départ en retraite et en fin d'année. Donc, il y a une manifestation en fin d'année – enfin même en début d'année prochaine – qui va avoir lieu début janvier où nous allons leur remettre ces primes.

Et donc il faut provisionner ces primes avant de remettre ces enveloppes. C'est pour cela qu'on le fait en fin d'année. En fin d'année, on connaît exactement d'ailleurs le nombre d'agents qui ont pris leur retraite au cours de l'année, et donc ce n'est plus une prévision, c'est un calcul précis. Donc, on regarde le nombre d'agents qui ont pris leur retraite et en fonction de cela, combien on va leur donner. Et on vote la subvention pour que cela leur soit versé en tout début d'année 2015.

**Monsieur le Maire**

D'autres questions ? Pas d'autres questions. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé. Merci.

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le budget primitif 2014 voté le 17 décembre 2013,

Vu l'avis favorable des membres de la commission des Finances et des Affaires générales réunie le 15 octobre 2014,

Considérant la volonté de la Ville à s'associer à la réussite de la vie associative,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

D'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Conseil des Œuvres sociales de la mairie de La Celle Saint-Cloud : 20.000 €.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

#### **4. Attribution de subvention à l'association Prévention routière**

##### **Monsieur le Maire**

Attribution de subvention pour la Prévention routière.

##### **Monsieur BRILLANT**

L'association de Prévention routière a été créée en 1949 et est reconnue d'utilité publique depuis 1955. Elle a pour objet l'étude et la mise en œuvre de toute mesure visant à améliorer la sécurité routière. Elle intervient au moyen de diverses actions, interventions dans les écoles, campagnes d'information et de sensibilisation aux dangers de la route.

Au cours de l'année 2013-2014, l'association de Prévention routière est intervenue dans deux écoles élémentaires de la commune. Elle a également fait une campagne d'affichage sur les risques de l'alcool au volant, notamment au moment des fêtes de fin d'année.

Il vous est proposé d'émettre un avis sur le renouvellement de cette subvention pour un montant de 200 euros.

##### **Monsieur le Maire**

Merci Hervé. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires générales réunie le 15 octobre 2014,

Considérant les actions du Comité départemental des Yvelines de l'Association Prévention Routière,

Considérant la demande de subvention présentée par le Comité,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

L'attribution d'une subvention de 200 euros au Comité départemental des Yvelines de l'association Prévention Routière au titre de l'année 2014.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **5. Rétrocession de concession**

### **Monsieur le Maire**

Rétrocession de concession.

### **Monsieur BRILLANT**

En 1994, Monsieur et Madame MATHIOT ont acheté une concession pour une durée de 30 ans, cadastrée 20-4°D, au cimetière traditionnel de La Celle Saint-Cloud. Par courrier en date du 4 juin 2014, Madame Liliane MATHIOT, née PION, a sollicité la rétrocession de cette concession.

La concession a été acquise pour un montant de 6 200 francs, soit 945,18 euros. Il convient de retrancher un tiers de la somme correspondant à la part du CCAS, soit 315,16 euros, soit un solde pour la commune de 630,12 euros, qui, rapportée la période restante à courir, soit dix ans, permet de rembourser la somme de 210,04 euros à Madame MATHIOT.

Il vous est donc proposé d'émettre un avis concernant la demande de Madame MATHIOT tendant à rétrocéder à la ville la concession funéraire acquise en 1994 et de lui verser la somme de 210,04 euros.

### **Monsieur le Maire**

Merci Hervé. Des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2223-15 et suivants,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission des Finances et des Affaires générales réunie le 15 octobre 2014,

Considérant la demande de rétrocession d'une concession (N°20-4°D) présentée par Madame Liliane MATHIOT née PION domiciliée à Montigny-Le-Bretonneux (Yvelines), 4 square de Lombardie,

Considérant que ladite concession a été acquise en 1994 pour 30 ans soit une échéance en 2024,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

D'accepter la demande de Madame Liliane MATHIOT née PION tendant à rétrocéder à la ville la concession funéraire acquise en 1994 pour 30 ans au prix de 6200 Frs soit 945.18 €.

De rembourser la dite concession au prorata temporis pour la période restant à courir suivant le mode de calcul exposé ci-dessus, soit un montant de 210.04 €.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication*

## **6. Fixation du tarif de la séance de conte au Carré des Arts**

### **Monsieur le Maire**

Fixation du tarif de la séance.

### **Monsieur BRILLANT**

Chaque année, la ville organise une manifestation autour des contes et de la représentation « La route des contes. » Des expositions, des spectacles et des séances de contes sont organisés durant un mois sur l'ensemble du territoire de La Celle Saint-Cloud. Un spectacle contes est programmé au Carré des Arts. Comme chaque année, l'entrée est payante.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de fixer un tarif unique de 5 euros pour la séance du conte intitulé « Veillée au coin du feu », prévue le mardi 25 novembre 2014 au Carré des Arts.

### **Monsieur le Maire**

Merci Hervé. Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame DELAIGUE.

### **Madame DELAIGUE**

Oui, une toute petite question. Il est dit effectivement « comme chaque année, l'entrée en est payante »

Est-ce que l'on peut savoir quels étaient les tarifs précédents ? Merci.

### **Monsieur le Maire**

C'était le même. D'autres questions ? Pas d'autres questions. Des votes contre ? Abstentions ? Deux abstentions. C'est approuvé.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la programmation d'une séance de conte intitulée « Veillée au coin du feu » le mardi 25 novembre 2014 au Carré des Arts;

Vu la nécessité de fixer un tarif pour ce spectacle,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires générales réunie le 15 octobre 2014,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
A la MAJORITE des membres présents et représentés,  
Pour : 33  
Abstentions : 2 – Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

DECIDE

La fixation du tarif unique de 5€ pour cette séance de conte au Carré des Arts.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

### III. Vie sociale et famille

#### 1. Attribution de subvention 2014 aux associations à objet social

##### **Monsieur le Maire**

Nous passons au sujet vie sociale et famille avec une première délibération concernant la subvention aux associations à caractère social.

Bernadette.

##### **Madame GRELU**

Chaque année la ville contribue à l'exercice de la vie associative, notamment en attribuant des subventions de fonctionnement, comme on vient de le voir. L'effort en direction des associations se traduit également par les mises à disposition de locaux, de bénéfices de prestations techniques et un accès aux différents vecteurs de communication.

Ces aides marquent la volonté municipale de s'associer à la réussite des initiatives citoyennes et bénévoles menées dans les différents secteurs de la vie communale, social, culture, sports, jeunesse et environnement.

Dans le cadre du budget primitif 2014, voté par le conseil municipal en date du 17 décembre 2013, une enveloppe a été inscrite pour répondre à ces demandes de subventions. Le conseil municipal du 27 mai dernier a déjà attribué 24 subventions, pour un montant global de 25 265 euros.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer des subventions de fonctionnement en 2014 aux associations du secteur social selon le tableau récapitulatif ci-après : Association celloise pour le don du sang bénévole, 450 euros (la même somme qu'en 2013) ; l'AEPB, Association d'Education Populaire et d'entraide paroissiale Bénévole, 500 euros (la même chose qu'en 2013) ; et l'association ELLIPSE, 400 euros (la même chose qu'en 2013).

##### **Monsieur le Maire**

Merci Bernadette. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur DASSE.

**Monsieur DASSE**

Mon propos portera plus particulièrement sur la subvention dont doit faire l'objet l'association d'Education populaire et d'entraide paroissiale bénévole, qui est une association à caractère confessionnel. Je ne sous-estime pas, et nous ne sous-estimons pas la qualité du travail effectué par cette association confessionnelle.

Néanmoins, je souhaite vous rappeler ou porter à votre connaissance que cette association a déjà fait l'objet d'une très importante subvention de la part d'Henri GUAINO, notre député, dans le cadre de sa réserve parlementaire. Subvention qui s'est élevée pour 2014 à 7 000 euros.

Donc, la question que nous nous posons est : à partir du moment où cette association à caractère confessionnel a bénéficié déjà de 7 000 euros d'argent public, est-il pertinent de rajouter 500 euros d'argent public ? Telle est notre question. Merci.

**Monsieur le Maire**

Je ne sais pas qui peut répondre. Sylvie, veux-tu répondre ou Bernadette ? Sylvie, peut-être ?

Je ne vois pas tellement le rapport parce que je pense que Monsieur GUAINO a dû intervenir sur un projet. Nous, nous intervenons sur le volet entraide, même à caractère paroissial. Ce qui a toujours été le cas, quand une association intervient, quelle que soit son étiquette, si elle intervient pour aider nos concitoyens, nous l'aidons.

Sylvie, veux-tu ajouter quelque chose ?

**Madame d'ESTEVE**

C'est une association aidante.

**Monsieur le Maire**

C'est une association qui aide les personnes en difficulté. C'est sur ce volet « aide aux personnes en difficulté ». Je ne sais pas d'ailleurs mais la réserve parlementaire de Monsieur GUAINO portait sur un autre projet.

**Monsieur SOUDRY**

La subvention faite par Henri GUAINO, dans le cadre de sa réserve parlementaire, portait sur la globalité des activités de cette association. Voilà la précision que je peux vous apporter. Tout cela est vérifiable.

**Monsieur le Maire**

Moi, la précision que je peux vous apporter, c'est que la subvention de Monsieur GUAINO portait sur l'aide à rénovation des travaux de l'église, alors que nous, nous intervenons sur l'aide aux personnes. Ce sont deux choses différentes. La rénovation des travaux de l'église, c'est la subvention de Monsieur GUAINO. Nous, nous intervenons sur le volet de l'aide aux personnes.

**Madame d'ESTEVE**

C'est affecté.

**Monsieur le Maire**

C'est une affectation. Bien.

Oui, Stéphane MICHEL.

**Monsieur MICHEL**

Nous voterons pour la délibération. Simplement, une petite remarque, au vu des efforts financiers que les villes et les collectivités territoriales vont devoir fournir dans l'avenir, peut-être faudra-t-il en 2015 prioriser davantage les subventions attribuées aux différentes associations.

Et je prends pour exemple l'Association celloise pour le don de sang bénévole. Sans remettre en cause la qualité de cette association, n'y a-t-il pas un « doublon » par exemple avec l'Etablissement français du sang ?

**Monsieur le Maire**

Dans le cas précis, non, parce que c'est cette association qui participe à toutes les collectes de sang sur la ville. Et qui le fait depuis de nombreuses années, et qui le fait très bien. Cela, c'est le cas de l'Association du don du sang.

Pour 2015, oui, nous passerons en revue toutes les subventions. C'est une excellente proposition. Et cela correspond tout à fait à ce que nous devons faire dans le cadre de la préparation du budget, et nous aurons l'occasion, effectivement, de resserrer probablement un certain nombre de subventions sur des priorités. Ou en tout cas, il est clair qu'on ne peut pas, compte tenu du contexte que nous avons rappelé tout à l'heure continuer à subventionner au même niveau toutes les associations. C'est clair.

Monsieur BLANCHARD.

**Monsieur BLANCHARD**

Oui, pour aller dans ce sens, une proposition pourrait être de déterminer un budget préalable et à l'intérieur du budget de définir des priorités. Comme on le fait classiquement.

**Monsieur le Maire**

C'est ce que l'on fera pour le budget.

**Monsieur BLANCHARD**

Ce qui permet ensuite de s'autoriser ou pas d'être plus ou moins relâché sur les subventions que l'on peut donner et de pouvoir opposer à des gens qui demanderaient soit trop tardivement, soit sur des choses qui ne sont pas évidemment défendables.

Et cela reviendrait sur notre suggestion, déjà depuis de nombreuses années, de définir une politique en matière de subventions.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas facile.

**Monsieur BLANCHARD**

Je sais bien, ce n'est pas facile. Mais nous avons tendance à dire oui à tout le monde, surtout quand on est majoritaire, parce qu'on sait très bien que l'on fait plaisir aux gens.

**Monsieur le Maire**

Non. Ce n'est pas cela.

**Monsieur BLANCHARD**

Bien sûr, quand même, on est conscient quand même de la chose. Mais se doter d'un budget peut après permettre de définir de vraies priorités.

**Monsieur le Maire**

Nous retenons votre proposition. D'autres questions ? Il n'y en a pas d'autres ? Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé. Merci.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le Budget Primitif 2014 voté le 17 Décembre 2013,

Considérant la volonté de la Ville à s'associer à la réussite de la vie associative,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Vie Sociale et Famille du 15 octobre 2014,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'Association	Subvention 2014
Association celloise pour le don de sang bénévole	450,00 €
A.E.P.B. de La Celle Saint-Cloud (Association d'éducation populaire et d'entraide paroissiale bénévole)	500,00 €
Association ELLIPSE	400,00 €

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **2. Convention d'entente entre les communes de La Celle Saint-Cloud et Bougival pour la gestion en 2014 des services Sésame et Dynamique Emploi**

**Monsieur le Maire**

Convention d'entente entre les communes de La Celle Saint-Cloud et Bougival pour la gestion des services Sésame et Dynamique Emploi.

Laurence.

**Madame AUGERE**

Sésame et Dynamique Emploi sont deux services d'insertion locaux, à dimension intercommunale, créés respectivement en 2001 et 2011. Sésame accompagne les besoins d'insertion sociale, préalable à l'emploi des personnes. Et Dynamique Emploi accompagne les personnes à la recherche d'emploi effective.

Ces deux services sont les deux volets d'une même offre locale d'insertion, qui sont pilotés par la même équipe afin de répondre à tous les besoins d'insertion et permettre à tous les publics de passer de l'un à l'autre selon leurs parcours et leurs acquis. Ces deux services interviennent en complémentarité des missions dévolues à Pôle emploi mais ne s'y substituent pas. Ces deux actions sont gérées par la Direction des affaires sociales de la ville de La Celle Saint-Cloud avec une subvention du Conseil général.

Ces actions ont été prises en charge sur le budget de la communauté de communes des Coteaux-de-Seine entre 2006 et 2013, mais existaient déjà préalablement en cogestion intercommunale. Pour l'année 2014, Bougival et La Celle Saint-Cloud ont souhaité voir durer ce partenariat malgré la dissolution de la communauté des Coteaux-de-Seine et aussi malgré le départ de Louveciennes.

En 2013, 139 personnes ont été accueillies par les deux services, ce qui représente une hausse d'une quarantaine de personnes par rapport à 2012, et principalement par le service d'accompagnement à l'emploi, Dynamique Emploi.

Il est donc proposé une convention de prise en charge financière pour l'exercice 2014 entre la ville de Bougival et la ville de La Celle Saint-Cloud. De ce fait, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'entente afférente.

Pour précision, le conseil municipal de Bougival a voté l'autorisation de la signature de la convention par Monsieur le Maire de Bougival dans les plus brefs délais.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Laurence. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BARATON.

#### **Monsieur BARATON**

Oui. Sans remettre évidemment en cause le principe de Sésame qui est un bon principe, il faut quand même rappeler que la ville met à disposition des locaux, qui étaient auparavant des logements, mal situés certes, sous le gymnase de l'avenue des Prés, et que la participation des communes aurait dû se faire *a priori* au minimum eu égard au nombre d'habitants.

Simplement, une petite remarque, je trouve que l'article 5 ne me paraît pas très bien libellé parce que quand on dit : « La ville de Bougival accepte de verser une participation... », il serait plus agréable de dire que : « Bougival participera à hauteur de... »

#### **Monsieur le Maire**

Oui. Cela ne change pas grand-chose.

#### **Monsieur BARATON**

Mais on peut s'étonner qu'ils ne versent qu'un quart alors que la ville prend aussi en charge le lieu, donc je suppose l'eau, l'électricité et ainsi de suite. Il serait bon qu'avec Bougival, les choses se fassent au prorata du nombre d'habitants. Parce que là, on peut le faire au prorata du nombre de gens qui interviennent ou plus exactement qui utilisent le service Sésame. D'une année sur l'autre, c'est très fluctuant.

Il vaudrait mieux avoir des bases de calcul au nombre d'habitants, ce serait beaucoup plus clair que d'une année sur l'autre modifier les rapports.

**Monsieur le Maire**

Merci.

Laurence ?

**Madame AUGERE**

Du coup, pour répondre brièvement. Les locaux de Sésame ne sont pas mis à disposition par la ville puisqu'il y a un loyer qui est payé par la ville de La Celle Saint-Cloud et par la ville de Bougival. Auparavant, c'était payé par la communauté de communes.

Et dans la participation, pourquoi est-ce 25 % pour Bougival et 75 % pour La Celle Saint-Cloud, c'est la proportion du nombre d'habitants de Bougival par rapport au nombre d'habitants de La Celle Saint-Cloud qui fréquentent les deux services.

**Monsieur le Maire**

Merci Laurence.

Stéphane MICHEL.

**Monsieur MICHEL**

Je trouve un peu dommage, même si nous allons émettre un vote favorable sur cette délibération, qu'il n'y ait pas de précision sur ce que sont devenues, en termes d'activités, les 139 personnes accompagnées en 2013.

**Monsieur le Maire**

Nous allons répondre à cette question.

Laurence.

**Madame AUGERE**

J'ai une réponse tout à fait officielle puisque nous avons fait un point la semaine dernière. Et sur les 139 personnes accompagnées, il y en a plus de soixante qui sont dans un processus d'insertion et de réinsertion, que ce soit en termes de contrats à durée déterminée de plus de six mois ou de contrats à durée indéterminée ou d'entrées en formation de longue durée.

**Monsieur le Maire**

Merci Laurence. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autres questions ? Des votes contre ? Abstentions ? Approuvé. C'est approuvé.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention élaboré par les deux Municipalités,

VU l'avis favorable émis par la Commission Vie Sociale et Famille réunie le 15 octobre 2014,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Autorise Monsieur le maire à signer la convention d'entente entre les communes de La Celle Saint-Cloud et Bougival pour le financement 2014 des services SESAME et Dynamique Emploi.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

### **3. Tarifs transport Petit Beauregard**

#### **Monsieur le Maire**

Tarifs et modalités de tarification du transport de Petit Beauregard.

Fleur ?

#### **Madame McGREGOR**

Un ramassage scolaire concerne les enfants résidant au domaine de Petit Beauregard et qui fréquentent le groupe scolaire Dunant. La participation des familles est facturée mensuellement, de septembre à juin, et forfaitairement. Ce forfait est calculé sur une base d'un prix par jour, multiplié par le nombre de jours de service. Lundi, mardi, jeudi et vendredi, sur l'année, et divisé par 10. Le transport des enfants de la résidence du Petit Beauregard vers le groupe scolaire Dunant est d'environ une demi-heure le matin, et environ vingt minutes l'après-midi.

Il est proposé pour l'année scolaire 2014-2015, de fixer le tarif de ce transport à 2,40 euros par jour et par enfant. Ce tarif sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Fleur. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BLANCHARD.

#### **Monsieur BLANCHARD**

On nous présente une délibération qui paraît anodine, et je souhaite rappeler combien nous avons été choqués – mais réellement très choqués – par la manière dont s'est passée la discussion avec les parents d'élèves concernés pour cette histoire.

Je rappelle que ce qui a été dit aux parents d'élèves lors de la dernière semaine de cours de l'année scolaire 2013-2014, c'est qu'il leur était proposé, à cause de la réforme des rythmes scolaires – et on nous parle quelquefois de politique politicienne, mais alors là, c'était vraiment grandiose – à cause de la réforme des rythmes scolaires, soit d'arrêter le service de ramassage scolaire, soit de passer à un tarif qui serait de l'ordre de 7 euros par jour et par famille.

Quelque chose de complètement délirant dans la mesure où si les parents affrétaient des taxis collectifs, ils en auraient eu pour moins cher que cela. Les parents se sont affolés. Il se trouve que j'habite le Petit Beauregard, donc j'ai été au courant de tout ce qui se passait. Il y avait des panneaux dans toutes les entrées d'immeubles. Et les parents étaient réellement affolés en se disant : « *Mais qu'est-ce que c'est que cette histoire ? Où cela nous mène ?* »

Il y a eu quelques négociations. On a annoncé aux parents aussi qu'il y avait des devis qui disaient que le coût de ce ramassage scolaire augmentait considérablement. Les parents se sont renseignés auprès des prestataires qui ont dit : « *Mais non, il n'y a jamais eu de devis nouveaux. Il n'y a pas eu de changements.* » Et donc, il n'y a pas de raisons de modifier quoi que ce soit. Et il a

fallu vraiment que cette affaire monte en pression de manière très forte pour qu'on revienne à quelque chose de relativement raisonnable.

Et d'ailleurs, avec une augmentation qui elle, n'est même pas justifiée. Parce que s'il n'y a pas d'augmentation des tarifs du transporteur, je ne vois pas pourquoi les parents...

**Monsieur le Maire**

Et les animateurs, quand même ?

**Monsieur BLANCHARD**

Alors si vous voulez, vous vous donnez un petit fil auquel vous raccrocher.

Mais je peux vous dire en tout cas que de nombreux parents du Petit Beauregard ont été vraiment réellement profondément choqués.

**Monsieur le Maire**

Alors, Sophie ?

**Madame TRINIAC**

Juste pour rappeler qu'effectivement la réforme a impliqué des changements d'horaires sur l'école. Ces changements d'horaires ont impliqué aussi une tarification différente de la part du transporteur puisqu'on bénéficiait, pour cet horaire de 9 heures sur l'école Dunant, d'une fin de transports. Donc, effectivement, il y a été question d'une augmentation... considérable, voilà.

On a rencontré effectivement les parents. On ne peut que se féliciter du tarif auquel on arrive cette année, qui est provisoire pour l'année scolaire en cours. Et sur lequel nous continuons à travailler. Et nous rencontrerons encore les parents au cours de l'année pour travailler ensemble pour l'avenir de ce transport, qui effectivement risque d'augmenter. Là, c'est provisoire sur l'année pour l'instant.

**Monsieur le Maire**

Bon. En tout cas, ce n'est pas provisoire, c'est pour l'année. Et de toute façon, nous travaillons avec les transporteurs pour trouver une solution parfaitement acceptable pour les parents. Nous aurons l'occasion de voir les parents, de leur redire.

Il y a peut-être eu effectivement quelques paroles un peu excessives qui ont été dites. C'est possible. C'est un peu dommage. Maintenant, je crois qu'il faut réexpliquer aux parents – je leur redirai moi-même – que nous sommes en train de trouver une solution, que l'on trouvera une solution qui ira dans le sens de leur demande. C'est clair. On verra dans quelles conditions mais je pense que nous sommes en train, avec Sophie et Jacques, bien entendu, de trouver une solution qui devrait être satisfaisante pour tout le monde.

Oui Monsieur BLANCHARD.

**Monsieur BLANCHARD**

Si je peux me permettre, ce n'est pas la première fois que ce transport est remis en cause par la commune.

**Monsieur le Maire**

Il n'est pas remis en cause.

**Monsieur BLANCHARD**

Il a été remis en cause très clairement. Vous ne pouvez pas dire le contraire, la proposition a été faite aux parents. Il y a même eu un pseudo-sondage qui suggérait aux parents de choisir entre 7 euros par jour ou la suppression. Et c'était un joli sondage, parce qu'entre deux maux... Vraiment, c'est terrifiant.

**Monsieur le Maire**

Ne soyez pas terrifié longtemps parce qu'on ne remet pas en cause le service. Il sera assuré.

Il ne s'est pas rien passé, je pense qu'il y a eu un dérapage. Par moments il y a des sujets qui dérapent un peu. Et cela a un peu dérapé, c'est vrai. Mais en tout cas, c'est parfaitement sous contrôle.

Voilà. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Madame VIAL ?

**Madame VIAL**

On peut quand même s'interroger sur la pérennité du service puisque, dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, on n'a pas du tout pris en compte la journée du mercredi. Donc, on peut penser effectivement que c'est provisoire et qu'on ne sait pas très bien ce qu'il va arriver dans les années futures.

Et effectivement, les parents du Petit Beauregard sont très préoccupés.

**Monsieur le Maire**

J'ai répondu à cela, Madame VIAL. Autres interventions ?

**Madame VIAL**

Pour le mercredi matin, vous ne m'avez pas répondu.

**Monsieur le Maire**

Non, mais sur la pérennité du service, je vous redis ce que j'ai dit à l'instant, nous travaillons et nous obtiendrons une solution satisfaisante pour tout le monde.

**Madame VIAL**

Et pourquoi on n'a pas tenu compte du mercredi matin ?

**Monsieur le Maire**

Mais qu'est-ce que vous voulez dire par le mercredi matin ? Il n'y a pas de transports le mercredi. Il n'y en avait pas, il n'y en a pas.

Autres questions ? Alors, je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie sociale et famille, réunis le 15 octobre 2014,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs 2014/2015 pour le circuit scolaire spécial 126-2,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
A la MAJORITE des membres présents et représentés,  
Pour : 33  
Contre : 2 – Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

Décide

De fixer le tarif de ce transport à 2.40 € par jour et par enfant.

De facturer la participation des familles forfaitairement sur la base d'un prix journalier multiplié par le nombre de jours d'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi) annuels et mensualisé sur 7 mois, de décembre à juin.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

#### **4. Renouvellement des conventions de Prestation de Service Unique (PSU) des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de la ville**

##### **Monsieur le Maire**

Prestation de Service Unique, renouvellement des conventions, c'est la fameuse PSU.

Valérie.

##### **Madame LABORDE**

Le maintien de la subvention de Prestation de Service Unique, versée par la CAF des Yvelines, concernant les établissements Petite Enfance de la ville, suppose le renouvellement des conventions qui arrivent à échéance le 31 décembre 2014, et ce pour une période de quatre ans.

Donc, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de Prestation de Service Unique pour chacune des structures Petite Enfance de la ville, dès que celles-ci auront été négociées pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

##### **Monsieur le Maire**

Merci Valérie. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu :

Le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Les directives de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales,  
La délibération du 14 décembre 2004, mettant en place la prestation de service unique dans les structures petite enfance municipales,  
La délibération en date du 19 octobre 2010 prorogeant les conventions de prestation de service jusqu'au 31 décembre 2014,  
L'avis favorable rendu par la commission vie sociale et famille du 15 octobre 2014.

Considérant :

Que la CAF des Yvelines participe au financement des structures Petite Enfance en versant notamment une Prestation de Service Unique pour l'accueil régulier, occasionnel et d'urgence des enfants de moins de 4 ans,

Que la Ville souhaite bénéficier de cette prestation pour l'ensemble de ses structures Petite Enfance,  
Qu'il convient de conclure pour chacune des structures une convention avec la CAF précisant les modalités de mise en place de cette prestation à compter du 1er janvier 2015,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de Prestation de Service Unique pour chacune des structures Petite Enfance de la Ville, dès que celles-ci auront été négociées, pour une application au 1er janvier 2015.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **5. Tarifs restauration hors commune**

### **Monsieur le Maire**

Tarifs 2014-2015 pour la restauration scolaire.

Anne-Sophie ?

### **Madame MARADEIX**

Les membres de la Commission Vie sociale et famille, réunis le 15 octobre 2014, ont donné un avis favorable sur le tarif que vous trouverez ci-dessous, applicable à la restauration scolaire pour les repas des enfants hors commune pour 2014-2015, à compter du 8 novembre 2014.

Le tarif est le suivant pour les enfants hors commune : 6 euros pour les familles ayant un quotient familial égal ou inférieur à 793,21 euros (tranche 1 du barème) et 7,80 euros pour les familles ayant un quotient familial supérieur à 793,21 euros (tranche 1 du barème). Voilà.

### **Monsieur le Maire**

Merci Anne-Sophie. Des questions ?

Madame VIAL.

### **Madame VIAL**

Oui, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire en commission, nous pensons que la prise en charge par la ville de La Celle Saint-Cloud de repas qui incombent en grande partie à la ville de Bougival – puisque cela concerne essentiellement des enfants qui viennent de Bougival – aurait dû être négociée en même temps que la convention qui a été dénoncée entre les deux villes pour les frais de scolarisation.

Parce que là, en réalité, on nous avait annoncé au printemps de l'année dernière que le coût d'un repas était de 10 euros et que c'était la raison pour laquelle on facturait 10 euros aux enfants hors commune – ce qui est un montant important, bien sûr – mais qui, à mon sens, est à prendre en charge par la commune de Bougival ou par les communes concernées et non pas par la commune de La Celle Saint-Cloud.

Parce que si on ne prend que l'exemple des enfants de Bougival, et si on estime à peu près à 30 enfants scolarisés sur la ville de La Celle Saint-Cloud qui paient 7,80 euros au lieu de 10 euros, cela fait quand même un budget important pour la ville de La Celle Saint-Cloud.

**Monsieur le Maire**

Sophie, veux-tu répondre ? Ils paient le prix coûtant en réalité. C'est le prix du repas.

**Madame TRINIAC**

Voilà. En plus, il y a eu une discussion avec la ville de Bougival. On est arrivé à cet accord. Ce que je peux vous dire c'est que ce tarif a été voté au conseil municipal du 2 octobre de la ville de Bougival. Et nous nous sommes mis d'accord pour appliquer ce tarif. Il n'est pas appliqué, d'ailleurs, qu'à la commune de Bougival. Il est appliqué pour les enfants hors commune qui sont sur la ville. Mais pas que ceux de Bougival.

**Monsieur le Maire**

Madame VIAL.

**Madame VIAL**

... de Bougival est d'accord, puisque ce n'est pas elle qui prend en charge la différence entre le coût réel et le coût facturé aux familles. Le coût réel, ce n'est pas moi qui l'ai inventé, c'est vous qui nous l'aviez indiqué en commission. C'est simplement la remarque que je fais.

Et vous m'avez même indiqué que je n'avais pas de souci à me faire puisque de toute façon, à l'avenir on n'accorderait plus les dérogations aux enfants de Bougival qui, de la Jonchère devraient se débrouiller pour aller jusqu'à l'école Claude Monet à Bougival dont ils dépendent.

**Monsieur le Maire**

Alors, Sophie.

**Madame TRINIAC**

Alors les dérogations ne seront pas systématiquement refusées. Elles seront étudiées au cas par cas. Elles ne seront pas automatiquement refusées, cela n'a pas été dit. Et de la même façon, il y a des enfants de La Celle Saint-Cloud qui sont à Bougival.

**Monsieur le Maire**

Oui. Tout cela fait l'objet d'une discussion. Ecoutez, entre communes proches, il faut par moments trouver des solutions d'accommodement.

Là, effectivement, c'est un tarif qui est plus élevé pour les enfants de Bougival. C'est normal. Pour les enfants hors commune. On favorise plutôt les enfants de la ville.

Marie-Pierre DELAIGUE.

**Madame DELAIGUE**

Nous avons été interpellés par nos amis de Bougival, dont les familles sont concernées par cette augmentation très forte, qui a failli même exploser puisqu'elle passait à 10 euros dans la délibération du mois de mai.

Elle est revenue à 7,80 euros pour les familles au quotient familial supérieur à 793 euros et 6 euros pour les familles au quotient familial inférieur. Néanmoins, 7,80 euros – prenons ce tarif-là – sont considérés comme extrêmement élevé. Et les familles de Bougival qui sont concernées, qui

payaient l'année dernière, c'est ce que vous nous aviez présenté au conseil municipal du 27 mai, 5,80 euros se trouvent grevées de 2 euros supplémentaires. Pour ces familles-là, c'est lourd.

Donc, nous, nous ne pouvons pas être d'accord avec une telle augmentation, même s'il y a eu cette étape.

**Madame TRINIAC**

Juste pour rappeler – je peux me tromper – mais il me semble que le tarif de 10 euros avait été voté à l'unanimité. Mais je peux me tromper, mais il me semble que cela avait été voté à l'unanimité.

**Madame DELAIGUE**

Oui.

**Monsieur le Maire**

Ecoutez, c'est un poids moyen. D'ailleurs, Madame VIAL est plutôt pour remonter le tarif, vous pour le baisser.

**Madame VIAL**

Ah non, pas du tout.

**Monsieur le Maire**

Alors j'ai mal compris, excusez-moi. Chacun à son tour.

Monsieur BLANCHARD.

**Monsieur BLANCHARD**

Oui, j'ai cru comprendre que les discussions avaient été assez vives entre vous et les élus de Bougival, ce qui est quand même assez déroutant s'agissant de communes amies, très proches.

**Monsieur le Maire**

On peut se parler franchement tout en restant amis ! Dans les familles, on discute aussi.

**Monsieur BLANCHARD**

Et pour tout vous dire, ce qui n'a pas été le cas à La Celle Saint-Cloud, l'opposition était prise à témoin de notre vote positif justement au dernier conseil municipal. Or, nous avons été très mal informés de ce dossier.

Je rejoins Madame VIAL. Il me paraîtrait cohérent que les tarifs soient les mêmes pour les élèves des communes de La Celle Saint-Cloud et de Bougival. Et le surcoût serait logiquement payé par la commune au prorata du nombre d'élèves. Et cela vaut dans les deux sens entre les deux communes. Cela me paraît le bon sens le plus simple. Et comme cela, ça satisferait tout le monde.

**Monsieur le Maire**

Ecoutez, en tout cas, nous ne pouvons pas prendre de délibération pour le compte de Bougival, comme vous l'avez remarqué, et c'est la raison pour laquelle nous votons un tarif. A charge pour Bougival de faire ce qu'elle souhaite faire. C'est-à-dire, prendre en charge la différence ou pas.

Nous ne sommes pas le conseil municipal de Bougival. Je m'excuse, vous l'aviez remarqué peut-être, mais ce n'est pas ici que nous allons voter la prise en charge du surcoût par la commune de Bougival.

Oui, se parler, c'est une chose, mais voter des délibérations, ici, c'est le territoire de La Celle Saint-Cloud.

Sur ce, je vous propose de voter. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Eh bien, cette délibération est votée. Merci beaucoup.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Famille réunie le mercredi 15 octobre 2014,

Vu la dernière révision des tarifs en date du 27 mai 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réviser le tarif plein des repas enfants hors commune pour la saison 2014/2015,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré  
A la MAJORITE des membres présents et représentés,  
Pour : 33  
Contre : 2 – Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

Décide

La révision du tarif plein des repas enfants hors commune pour l'année scolaire 2014 / 2015, conformément au tableau ci-dessous, à compter du 10 novembre 2014 :

RESTAURATION SCOLAIRE	TARIF
Repas enfants hors commune	6,00€ pour les familles ayant un quotient familial égal ou inférieur à 793,21 € (tranche I du barème)
	7,80€ pour les familles ayant un quotient familial supérieur à 793,21 € (tranche I du barème)

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## IV. Aménagement et patrimoine

### 1. Autorisation donnée au Maire de déposer une déclaration préalable pour la réalisation des travaux de toiture avenue des Prés

#### Monsieur le Maire

Nous passons à l'aménagement et au patrimoine. Et je donne la parole, pour la première délibération, déclaration préalable à Monsieur TEYSSIER.

**Monsieur TEYSSIER**

Autorisation donnée au Maire de déposer une déclaration préalable pour les travaux de rénovation des toitures des entrées des logements avenue des Prés.

La ville est propriétaire d'un bâtiment au 2, 2A, 4 et 6, avenue des Prés. Il abrite 28 appartements. Chaque entrée de cet immeuble est desservie par une entrée en forme d'avancée. Les toitures de ces avancées sont dégradées. Donc il convient de prévoir la dépose des toitures existantes des quatre entrées. La surface de chacune des toitures est de 10 mètres carrés environ. Les crédits nécessaires à la programmation de ces travaux sont inscrits au budget 2014.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour les travaux de rénovation des toitures des entrées d'immeuble de l'avenue des Prés.

**Monsieur le Maire**

Merci Jean-Claude. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BARATON.

**Monsieur BARATON**

Je voulais savoir quel est le budget consacré à ces toitures ?

**Monsieur TEYSSIER**

40 000 euros.

**Monsieur le Maire**

Autres questions ? Pas d'autres questions ? Je mets aux voix. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Aménagement et Patrimoine qui s'est réunie le 15 Octobre 2014,

Considérant que la Ville est propriétaire d'un bâtiment de logements au 2, 2A, 4 et 6 avenue des Prés abritant 28 appartements,

Considérant que chaque entrée de cet immeuble est desservie par une entrée en forme d'avancée dont les toitures sont dégradées,

Considérant qu'il convient donc de prévoir la dépose des toitures existantes des quatre entrées représentant une surface de 10 m<sup>2</sup> environ,

Considérant que les crédits nécessaires à la programmation de ces travaux sont inscrits au budget 2014,

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide:

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour les travaux de rénovation des toitures des entrées d'immeuble de l'avenue des Prés.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **2. Demande de subvention auprès du Conseil général des Yvelines au titre du dispositif d'aide à la dissimulation des réseaux aériens, avenue des Gressets**

### **Monsieur le Maire**

Demande de subvention auprès du Conseil général des Yvelines pour la dissimulation des réseaux aériens.

Jean-Christian.

### **Monsieur SCHNELL**

La ville de La Celle Saint-Cloud, adhérente au syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France, le SIGEIF, délègue à ce dernier la mise en souterrain du réseau de distribution publique d'énergie électrique basse tension.

Par souci de cohérence et de mutualisation, la ville lui a également délégué, *via* une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire, l'enfouissement des réseaux de communication – qui est le réseau Orange – présents dans l'avenue des Gressets. L'ensemble de ces travaux peut bénéficier d'une subvention du Conseil général des Yvelines. Les travaux d'enfouissement du réseau Orange sont financés en totalité par la ville, payés directement par elle, contrairement aux travaux d'enfouissement du réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage permanente du SIGEIF.

Ces travaux d'enfouissement du réseau Orange, sommes négociées, sont estimés à 109 633,33 euros. Il revient à la ville de La Celle Saint-Cloud de solliciter le Conseil général pour les travaux de dissimulation du réseau Orange pour solliciter une subvention auprès du Conseil général pour ces travaux. La subvention s'élèvera à 30 % du montant des travaux, soit 32 890 euros.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à demander une subvention au Conseil général.

### **Monsieur le Maire**

Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions.

Ah, Monsieur BARATON.

### **Monsieur BARATON**

Pourquoi n'a-t-on pas mis aussi la Grande Rue dans le quartier des Gressets, dont les travaux auraient dû se faire et ne sont pas faits ? Pourquoi ? Est-ce la même configuration ?

### **Monsieur le Maire**

On va vous répondre.

Jean-Christian.

**Monsieur SCHNELL**

On a droit à un nombre limité de subventions. C'est tous les deux ans. On l'a utilisée pour l'avenue des Gressets.

**Monsieur le Maire**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autres questions ? Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la commission Aménagement et Patrimoine qui s'est réunie le 15 Octobre 2014,

Considérant que dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de l'avenue des Gressets, la ville de la Celle Saint-Cloud, adhérente au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF), délègue à ce dernier la mise en souterrain du réseau de distribution publique d'énergie électrique basse tension,

Considérant que, par souci de cohérence et de mutualisation, la ville lui a également délégué, via une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire, l'enfouissement des réseaux de communication (réseau Orange) présents dans l'avenue des Gressets,

Considérant que l'ensemble de ces travaux peut bénéficier d'une subvention du Conseil Général des Yvelines,

Considérant que, dans ce cadre, il revient à la ville de la Celle Saint-Cloud de solliciter du Conseil Général, pour les travaux de dissimulation du réseau Orange, une subvention au titre de ce dispositif d'aide. La subvention s'élèvera à 30 % du montant des travaux HT, soit 32 890€,

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme, sont prévus au Budget Primitif communal 2014,

Le conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide:

De rendre un avis favorable sur la demande de subvention à adresser au Conseil Général des Yvelines au titre du dispositif d'aide à la dissimulation des réseaux aériens de l'avenue des Gressets.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication*

**3. Révision du POS valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)****Monsieur le Maire**

Révision du POS valant élaboration d'un PLU.

Florence.

**Madame NAPOLY**

A La Celle Saint-Cloud, la réglementation en matière de droit des sols résulte du plan d'occupation des sols, adopté en 2001, il y a 13 ans, et qui a fait l'objet de deux procédures de modifications partielles. Malgré quelques imperfections, ce document remplissait bien jusqu'à maintenant son objectif, préserver notre cadre de vie.

La loi ALUR publiée en mars 2014 procède à une réforme des règles d'urbanisme avec pour objectif de concilier constructions de logements et respect des territoires. Elle supprime deux outils essentiels du POS actuel qui nous permettent de préserver notre paysage. Premier outil, la notion de superficie minimale pour construire. Deuxième outil, le coefficient d'occupation des sols, qui nous permet de lier directement la surface constructible à la taille du terrain.

Cette suppression ne s'applique pas aux POS en vigueur mais en contrepartie, les villes doivent engager une révision des POS, valant élaboration des PLU avant le 31 décembre 2015. Et approuver leur PLU avant mars 2017.

Nous vous proposons donc d'engager cette procédure.

Le PLU est un document stratégique et opérationnel qui permet la mise en œuvre des actions et des opérations d'aménagement souhaitées par la commune. Il présente, sur l'intégralité du territoire, le projet de la commune en matière d'environnement, d'habitats, de déplacements, de développement économique ainsi que les règles d'urbanisme qui en découlent sans oublier les servitudes existantes.

Cette procédure sera pour nous l'occasion de dépolvériser certaines dispositions de l'actuel POS qui nous posent des questions au quotidien. Elle sera surtout aussi l'occasion de réexprimer un projet urbain global et de rendre plus lisible les orientations d'aménagements, de paysages, d'architectures que nous pouvons avoir.

Elle sera l'occasion d'intégrer au PADD, Plan d'Aménagement et de Développement Durable, des enjeux forts de développement durable, souvent méconnus, même si nous en appliquons déjà. Elle permettra de réinstaurer la compatibilité verticale avec d'autres documents d'urbanisme qui lui sont supérieurs ou de même strate, comme le PLH, le SCOT – on n'en a pas – mais le SDRIF en tout cas.

Cette élaboration va nous permettre une large concertation. Ce sera une occasion de débat tant avec les habitants qu'avec les associations intéressées. Ce sera également l'occasion d'échanges, obligatoires de toute façon avec les services de l'Etat qui veilleront à la prise en compte des politiques publiques nationales. Le PLU est soumis dans sa composition et son contenu à un certain nombre de règles. Il doit comprendre un rapport de présentation, c'est la première phase, à l'issue du diagnostic que nous souhaiterions voir terminé à la fin du premier trimestre 2015. Je vais en profiter pour vous donner quelques échéances.

Ce rapport de présentation va nous permettre de développer un projet d'aménagements et de développement durable, PADD, et de déterminer des orientations d'aménagements et de programmations, OAP. Cette phase devrait s'étendre d'avril 2015 à juin 2015. Ce PADD approuvé, il sera temps de rédiger la règle d'urbanisme qui fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune des zones et les délimite dans des documents graphiques, phase qui, elle, devrait se dérouler de septembre 2015 à mai 2016, pour ensuite laisser la place à l'arrêt des projets de PLU par délibération en conseil municipal, à la procédure d'enquête publique puis aux éventuels ajustements et en février 2017, à l'approbation du PLU par délibération en conseil municipal.

La complexité de la mise en œuvre d'un PLU nécessite que la ville soit assistée et conseillée par un bureau d'études spécialisé dont la mission débutera en janvier 2015. Un marché à procédure

adaptée sera donc lancée dès ce mois de novembre, étant entendu que les crédits nécessaires pour le lancement de son marché sont prévus au budget 2014.

Nous devons aujourd'hui, en même temps que nous prescrivons l'élaboration du PLU, préciser dans cette même délibération les grands objectifs que nous poursuivrons au travers de ce PLU. Nous avons eu l'occasion de discuter en commission de ces objectifs et nous en avons modifié certains. Je vais ici vous les redonner. Il est bien évident que ces objectifs devront être traduits dans le PADD et dans la règle d'urbanisme.

Ces objectifs que nous vous proposons sont :

- protéger et valoriser le cadre de vie,
- mettre en valeur le patrimoine naturel, architectural et paysager de La Celle Saint-Cloud,
- maîtriser le développement urbain en respectant l'équilibre de chacun des quartiers,
- accompagner la création d'un cœur de ville renforçant le lien entre les quartiers,
- permettre la diversification durable de l'offre de logements afin de favoriser le parcours résidentiel des Cellois et de répondre aux objectifs de la loi en matière de logement social,
- faciliter les déplacements intra et extra-urbains en améliorant l'offre de transports en commun et en développant les circulations douces et les voies piétonnes,
- favoriser le développement des commerces et de l'activité économique,
- intégrer une approche environnementale visant à prendre en compte les enjeux énergétiques,
- mettre en adéquation le droit local de l'urbanisme avec les prescriptions supra communales en vigueur.

Nous devons également dans cette délibération, fixer les modalités de concertation que nous envisageons pour favoriser le débat public autour de ce PLU. Nous vous proposons d'avoir une énumération large de ces procédures de façon à avoir effectivement les outils nécessaires à cette concertation :

- affichage en mairie au fur et à mesure de l'avancement de la procédure,
- organisation de plusieurs types de réunions publiques,
- expositions publiques,
- publications régulières dans le journal municipal et sur le site Internet de la ville,
- mise à disposition en mairie aux jours et horaires d'ouverture d'un dossier et d'un registre permettant aux visiteurs de noter leurs observations.

Bien évidemment cette délibération sera notifiée à toutes les personnes publiques associées.

### **Monsieur le Maire**

Merci Florence. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BLANCHARD.

**Monsieur BLANCHARD**

Oui, nous ne pouvons que nous féliciter de voir arriver enfin ce PLU que nous appelons de nos vœux depuis près de 14 ans, quasiment 14 ans puisque la loi SRU, oui, cela fait 13 ans. C'est la loi SRU qui imposait un certain pourcentage de logements sociaux mais qui aussi préconisait le passage au PLU.

Malheureusement, La Celle Saint-Cloud étant en train de terminer son POS, bon, on ne va pas vous faire un procès là-dessus mais on aurait pu passer plus tôt au PLU. Maintenant qu'il s'impose techniquement, *grosso modo* on ne peut être que tout à fait favorable à ce passage. Il faut rappeler quand même que les POS, qui ont, je crois, 45 ans à peu près, ont fait leur temps parce qu'ils étaient mal adaptés aux évolutions de la société et puis ils ont eu tendance à favoriser la spécialisation des quartiers avec des villes-dortoirs, des zones d'emplois, et le PLU a en tout cas l'objectif de promouvoir un développement bien concerté, bien organisé et solidaire, beaucoup plus positif et dynamique comme ne pouvaient l'être les POS auparavant.

Donc, cela nous va bien qu'on passe au PLU. On a eu l'occasion d'en discuter en commission de manière plutôt positive, et nous sommes tout à fait satisfaits qu'un certain nombre de propositions d'amendements du texte que nous allons avoir à voter, amendements que nous avons faits, ont été intégrées dans le texte.

Une seule remarque que j'avais déjà faite et dont nous avons discuté assez longuement. Dans les objectifs, il en est un qui mérite quand même quelques précisions, c'est celui qui est écrit ainsi : « maîtriser le développement urbain en respectant l'équilibre de chacun des quartiers »

Je rappelle ce qu'a dit Monsieur BARATON tout à l'heure, respecter l'équilibre de chacun des quartiers, cela ne veut pas dire les spécialiser dans ce qu'ils sont déjà aujourd'hui. Et on a en tête très fortement qu'il ne faut pas que Beauregard devienne le quartier du logement social de La Celle Saint-Cloud. Or, on peut craindre cette dérive dans cette rédaction.

On votera quand même le texte d'ensemble, à partir du moment où ces choses-là auront été dites et que vous pourrez nous confirmer que votre intention n'est pas de spécialiser les quartiers, notamment en matière de logement social. Mais c'est un point sur lequel il me semble qu'il faut vraiment être particulièrement vigilant. Pour le reste, on peut considérer que tous les objectifs sont des objectifs qui, s'ils ne sont pas dévoyés, sont tout à fait dans le sens de ce que nous pouvons souhaiter.

**Monsieur le Maire**

Merci Monsieur BLANCHARD.

Bon, équilibre, ce n'est pas « spécialisation » qui est écrit, mais « équilibre » Autres questions ?  
Monsieur BARATON.

**Monsieur BARATON**

Justement, Monsieur le Maire, le mot « équilibre », cela veut tout dire et rien dire. Je prends un quartier comme cela, le quartier des Gressets. De mémoire, dans le POS, les parcelles doivent faire 1 500 mètres carrés. Donc, on pourrait naïvement se dire que comme les parcelles sont grandes, on pourrait augmenter d'une façon importante le nombre d'habitants du quartier des Gressets.

La ville possède quatre grands terrains. Est-ce que ces terrains serviront à construire ? Oui ou non ? Après, l'équilibre d'un quartier, quand vous allez prendre un cabinet pour faire l'étude – et ce sera assez compliqué parce que même notre POS a quand même un certain nombre de choses un peu discutables comme l'interdiction des maisons jumelées, et ainsi de suite – l'étude,

elle sera bien orientée. Vous n'allez pas dire à un cabinet : « *Eh bien voilà la ville de La Celle Saint-Cloud. Faites-nous un PLU.* » Vous allez donc donner indirectement des directions.

J'en reviens toujours à la même chose, c'est peut-être la quadrature du cercle, mais à part les quatre terrains municipaux, relativement grands que sont La Prairie, l'espace Paget, à Jonchère et puis un sur la Feuillaume, des terrains qui font à peu 8 000 à 9 000 mètres carrés, vous allez augmenter le nombre de logements à caractère social en conventionnant l'année prochaine, d'après ce qui est marqué dans le PLH, 200 logements, mais le reste, il faudra le construire. Et où construire ?

Sur le stade Corneille, que ferez-vous ? 50 ou 60 logements ? Et alors le reste, il faudra quand même, que vous le vouliez ou non, construire sur le domaine de Beauregard.

### **Monsieur le Maire**

Merci Monsieur BARATON.

Florence.

### **Madame NAPOLY**

Je crois que nous n'allons pas rentrer dans de débat aujourd'hui. Nous allons avoir deux ans et demi de procédures qui vont nous permettre d'échanger largement. Nous sommes dans des notions d'objectifs. Nous nous attacherons à les traduire dans les documents qui nous seront donnés.

Et bien évidemment, ce n'est pas le cabinet qui va le faire, le cabinet va nous assister en termes de règlements, mais le PADD est un acte très politique qui n'a pas grand-chose à voir avec le cabinet. Si nous sommes assistés par le cabinet sur un plan technique, nous ne le sommes pas sur un plan politique.

### **Monsieur le Maire**

Merci Florence.

Monsieur DASSE.

### **Monsieur DASSE**

Une question et deux petites propositions sur le texte qui nous est soumis. Une question, tout à l'heure nous avons parlé de coopérations intercommunales. Dans le texte qui nous est soumis ce soir, cette dimension de concertation à l'échelle intercommunale pour l'élaboration de ce PLU n'apparaît pas.

Je souhaitais donc savoir si c'est quelque chose de volontaire, si c'est un choix délibéré ou si cette dimension intercommunale de concertation – parce que cela a son importance en matière d'aménagements urbains – sera actée plus tard ? C'est une question.

Ensuite, deux petites propositions, la première, c'est dans la partie relative à tout ce qui touche à la concertation. Il est dit donc « concertation avec organisations de réunions publiques, des expositions, etc. » Je souhaiterais que soit inscrite noir sur blanc également la concertation avec les associations de quartiers. Nous sommes dans une commune où nous avons la chance d'avoir des associations de quartiers relativement dynamiques. Je le dis de façon d'autant plus détendue que je ne suis plus président de l'association syndicale de la Châtaigneraie. J'ai toujours été contre le cumul des mandats, donc je me l'applique à ma petite échelle. Mais je pense qu'il est important que nous puissions prévoir, inscrire volontairement cette concertation avec les associations de quartiers. C'était pour la première proposition.

Deuxième proposition, c'est juste formel. En ce qui concerne les objectifs, l'énumération des objectifs. Il est fait référence, d'ailleurs assez tardivement à mon sens, dans la liste des priorités du fait de favoriser le développement du commerce et de l'activité économique. De façon à être plus précis et de façon à parler un peu plus aux acteurs économiques, peut-être pourrait-on remplacer « activité économique » tout simplement par « entreprise ». L'entreprise n'est pas un gros mot aujourd'hui, nous avons besoin des entreprises.

**Monsieur le Maire**

« Activité économique » non plus.

**Monsieur DASSE**

Oui, mais « activité économique », cela regroupe plein de choses, « entreprise », c'est quelque chose d'un petit plus précis.

**Monsieur le Maire**

Un artisan n'est pas une entreprise forcément, ce n'est pas un commerce.

**Monsieur DASSE**

Un artisan peut être une EURL et c'est une entreprise déjà.

**Monsieur le Maire**

Oui, mais s'il est libéral, autonome.

**Monsieur DASSE**

Alors, on peut rajouter les professions libérales, bien souvent elles exercent dans le cadre d'une entreprise, SARL ou EURL. Bon. Ce sont des détails mais j'aimerais bien que le mot « entreprise » figure noir sur blanc. Ce n'est pas un gros mot, le mot entreprise. C'était juste quelques propositions.

**Monsieur le Maire**

Florence.

**Madame NAPOLY**

Sur les personnes associées, mais il faut savoir que la procédure est très calée juridiquement et donc bien évidemment nous allons consulter non seulement des communes limitrophes mais également le département, la Région, l'intercommunalité, etc., question qui a d'ailleurs déjà été abordée au niveau de Versailles Grand Parc.

Ensuite, pour les associations, effectivement c'est dans le texte de la note explicative qu'il y a une référence explicite aux associations, puisqu'il est écrit « *L'élaboration du PLU sera réalisée en concertation avec les habitants et les associations intéressées* ». Je ne l'ai peut-être pas suffisamment lu à la lettre pendant ma présentation. Mais il est bien évident que la prise en compte de l'avis, nous n'imaginerions même pas de se lancer dans cette démarche sans prendre en compte l'avis des associations. De toute façon, c'est juste une question de bonne marche de procédure.

Nous n'allons pas amener un PLU sur une procédure d'enquête publique sans en avoir parlé auparavant avec les gens. Ce serait la meilleure façon de faire exploser le projet en vol. Donc nous allons essayer quand même d'être pragmatiques et proches et à l'écoute de tous ceux qui ont quelque chose à nous apporter, une expérience de leur quotidien. Je pense que c'est quelque chose de très important.

Ensuite, sur la notion d'entreprises, de professions libérales, etc., c'est toujours l'éternel problème des énumérations parce qu'on commence une énumération et on ne sait jamais où la terminer. L'avantage de ce terme « d'activité économique » c'est qu'il dit bien ce qu'il veut dire, c'est quand même un mot-valise qui parle quand même d'activité économique et je ne pense pas qu'une entreprise ne puisse pas se reconnaître dans le terme « d'activité économique » Je pense que c'est pour cela que nous avons privilégié ce mot-là plutôt que rentrer dans une énumération des différentes formes possibles de l'entrepreneuriat.

### **Monsieur le Maire**

Merci Florence. D'autres interventions ? Il n'y en a pas. On va voter. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l'urbanisme,  
Vu la loi SRU du 13 décembre 2000,  
Vu la loi Urbanisme et Habitat du 2 Juillet 2003,  
Vu la loi du 12 Juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement dite loi Grenelle II,  
Vu la loi du 26 mars 2014 relative à l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové dite loi ALUR,  
Vu le Schéma Directeur de la Région Ile de France approuvé le 27 décembre 2013,  
Vu le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Ile de France du 26 septembre 2013,  
Vu le Plan de Déplacement Urbain (PDU) de la Région Ile de France,  
Vu le Programme Local de l'Habitat de l'intercommunalité,  
Vu le plan d'occupation des sols de la commune de la Celle Saint Cloud approuvé le 02 octobre 2011 et modifié,  
Vu l'avis favorable des membres de la commission Aménagement et Patrimoine qui s'est réunie le 15 Octobre 2014,

Considérant que la ville souhaite prescrire l'élaboration de son PLU, devant être approuvé, au plus tard, dans le courant du premier trimestre 2017, conformément aux dispositions de la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR,

Considérant que l'élaboration du PLU sera réalisée en concertation avec les habitants, les associations intéressées et les services de l'Etat selon une procédure fixée par le Code de l'Urbanisme, que la ville s'attachera à respecter scrupuleusement,

Considérant que le PLU est soumis, dans sa composition et son contenu, à un certain nombre de règles et doit ainsi comprendre :

un rapport de présentation,  
un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),  
des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)  
un règlement,  
des annexes,  
des documents graphiques,

Considérant que la complexité de mise en œuvre d'un PLU nécessite que la ville soit assistée et conseillée par un bureau d'études spécialisé, dont la mission débutera en janvier 2015,

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

De prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (révision du POS valant PLU) de la Celle Saint Cloud sur l'ensemble du territoire communal,

D'autoriser Monsieur le Maire à surseoir à statuer sur toute demande d'autorisation portant sur des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan,

De confier la réalisation des études nécessaires à un bureau d'études privé,

De donner délégation au Maire pour signer tout contrat, avenant, marché, convention de prestations ou de service concernant l'élaboration du PLU,

D'arrêter les objectifs poursuivis par la commune à l'occasion de la révision de son POS :

- Protéger et valoriser le cadre de vie,
- Mettre en valeur le patrimoine naturel, architectural, et paysager de la Celle Saint-Cloud,
- Maitriser le développement urbain en respectant l'équilibre de chacun des quartiers,
- Accompagner la création d'un cœur de ville renforçant le lien entre les quartiers,
- Permettre la diversification durable de l'offre de logements afin de favoriser le parcours résidentiel des Cellois et de répondre aux objectifs de la loi en matière de logement social,
- Faciliter les déplacements intra et extra urbains en améliorant l'offre de transport en commun et en développant les circulations douces et les voies piétonnes,
- Favoriser le développement des commerces et de l'activité économique,
- Intégrer une approche environnementale visant à prendre en compte les enjeux énergétiques,
- Mettre en adéquation le droit local de l'urbanisme avec les prescriptions supra communales en vigueur.

De fixer les modalités de concertation suivantes pour favoriser le débat public en informant et en recueillant l'avis de tous tout au long de la procédure :

Affichages en mairie au fur et à mesure de l'avancement de la procédure,

Organisation de plusieurs types de réunions publiques,

Exposition publique,

Publications régulières dans le journal municipal et sur le site Internet de la ville,

Mise à disposition, en mairie, aux jours et horaires d'ouverture, d'un dossier et d'un registre permettant aux visiteurs de noter leurs observations.

D'engager ladite concertation,

D'autoriser le Maire à solliciter de l'Etat et du Conseil Général des Yvelines les aides financières pour composer la charge matérielle de la commune correspondant aux frais matériels et aux frais d'études nécessaires à l'élaboration du PLU,

D'inscrire au budget les crédits destinés au financement des dépenses relatives à l'élaboration du PLU,

Enfin, en application du Code de l'Urbanisme, un débat en Conseil Municipal sera organisé sur les orientations générales du PADD, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU,

La présente délibération sera notifiée à toutes les personnes publiques associées à l'élaboration du PLU,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

#### **4. Signature de la convention de mutualisation de services avec la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et de la convention autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour l'implantation de points de collecte du verre en apport volontaire**

##### **Monsieur le Maire**

Où en sommes-nous ? Ah oui, approbation de la convention de mutualisation des services avec VGP. Alors, voilà un exemple effectivement de mutualisation. On ne transfère pas de personnels mais nous mutualisons avec VGP.

Jean-Christian.

**Monsieur SCHNELL**

VGP ayant la compétence de l'élimination des déchets ménagers et assimilés, est désormais maître d'ouvrage des travaux d'installation des bornes enterrées destinées à la collecte du verre en point d'apport volontaire, ce qu'on appelle les PAV. Cela a conduit à faire deux conventions entre VGP et la commune de La Celle Saint-Cloud.

La première, le déploiement effectif des PAV sur le territoire intercommunal suppose en premier lieu que les communes membres permettent à Versailles Grand Parc d'utiliser une partie de leur domaine public afin d'y implanter les collecteurs. C'est donc l'objet de la convention autorisant l'occupation temporaire du domaine public par la communauté d'agglomération pour une période de dix ans.

Et ensuite, il y a une deuxième convention qui effectivement illustre la façon dont on travaille avec VGP. En second lieu, afin de permettre l'implantation de ces PAV en mutualisant les compétences des services de Versailles Grand Parc qui ne dispose pas des personnels techniques expérimentés et ceux de la ville de La Celle Saint-Cloud qui en dispose, il convient de signer une convention de mutualisation ainsi que le prévoit l'article L-5211 4-1-2 du Code général des collectivités territoriales. Cette convention prendrait effet le 1<sup>er</sup> décembre 2014, très prochainement, et serait renouvelée chaque année par tacite reconduction sans toutefois pouvoir dépasser quatre ans. A son terme, elle pourra être renouvelée par délibération concordante des assemblées de la ville et de Versailles Grand Parc pour une durée nouvelle déterminée.

Pour les missions que la ville de La Celle Saint-Cloud remplirait pour le compte de Versailles Grand Parc, il y aurait un certain nombre d'éléments très techniques, analyses des documents concessionnaires, traitements des DT et DICT, études de faisabilité des projets, études des devis, rédactions des arrêtés de voirie, suivis des chantiers, réceptions des chantiers. Donc, ce qui est sur le terrain.

Versailles Grand Parc, de son côté, validera les sites d'implantation, validera la solution technique proposée et fera réaliser les travaux par les entreprises titulaires des marchés publics en cours de VGP.

En ce qui concerne le personnel qui est utilisé dans cette mutualisation, qui est donc le personnel de La Celle Saint-Cloud, la mutualisation de services étant une notion juridiquement distincte de celle de transfert de services, les agents de la ville concernés par la convention de mutualisation demeurent des agents de la collectivité qui les a recrutés et continuent d'exercer leur mission pour le compte de celle-ci dans leurs conditions habituelles d'emploi. Il y a un accord financier derrière cela. Versailles Grand Parc remboursera à la ville le coût du service lié à l'implantation des PAV. Ce coût prévisionnel sera déterminé chaque année par les parties dans le cadre de la préparation budgétaire. Il sera arrêté en tenant compte du nombre de PAV qu'il est prévu d'implanter sur la commune.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les deux conventions que j'ai citées.

**Monsieur le Maire**

Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des interventions ?

Madame DELAIGUE.

**Madame DELAIGUE**

Oui, j'ai trouvé en annexe la convention de mutualisation de services et je l'ai donc lue attentivement. J'ai une première question : dans la délibération, il est question d'implantation de points de collecte du verre, et dans la convention en fait, c'est plus large. Il y a les déchets ménagers, les emballages et le verre.

Et la deuxième question concerne la convention par elle-même qui est mise en annexe, qui semblerait prendre effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011 et s'achever le 31 décembre 2014. C'est en page 2 sur 5. Merci.

**Monsieur le Maire**

Merci.

Jean-Christian.

**Monsieur SCHNELL**

Les conventions que vous avez sont les conventions types. Celle que nous signerons aura l'adaptation des dates.

En ce qui concerne le contenu de la convention, là aussi c'est une convention type. Il y a un certain nombre de communes qui utilisent la notion de point d'apport volontaire pour autre chose que le verre, pour les ordures par exemple. On apporte son sac-poubelle. Nous, nous ne le faisons pas. Donc nous ne serons pas concernés.

Oui, j'espère qu'ils ne mettent que du verre.

**Monsieur le Maire**

Merci Jean-Christian. D'autres questions ?

Monsieur BARATON.

**Monsieur BARATON**

Je crois, de mémoire, il doit y avoir 42 ou 43 points de collecte de verre sur la ville dont 25 ou 26 enterrés. Je pense que cela suffit sur la ville. Et l'idéal serait certainement de favoriser, enfin de les enterrer pour avoir un cadre un peu plus esthétique parce que quand on est sur le parking des Combattants et dans d'autres endroits de la ville, ces containers extérieurs ne sont quand même pas terribles.

**Monsieur le Maire**

Jean-Christian.

**Monsieur SCHNELL**

La politique de VGP n'est pas pour l'enterrement – si je puis dire – systématique des PAV. Cela étant, nous avons effectivement un projet d'enterrer six PAV prochainement dont celui de l'avenue des Combattants pour des critères d'esthétique dans des endroits qu'on veut préserver ou lorsqu'il y a des logements à côté car ce n'est pas très agréable d'entendre le bruit du verre cassé toute la journée. On l'entend moins quand c'est enterré.

Donc, on ne va pas tout enterrer mais on va en enterrer certains et on va peut-être en créer quelques-uns en plus.

**Monsieur le Maire**

Merci Jean-Christian.

Monsieur BARATON.

**Monsieur BARATON**

*Quid* dans cette convention, des containers dans des résidences privées ?

**Monsieur le Maire**

Jean-Christian.

**Monsieur SCHNELL**

La convention que vous avez lue, c'est le développement du nombre de containers. Mais il existe déjà des containers enterrés. Donc, lorsqu'il y a des travaux sur des containers enterrés, c'est aussi pris en charge par VGP, si c'est la question ?

**Monsieur le Maire**

Attendez, Monsieur BARATON, reposez votre question.

**Monsieur BARATON**

C'est *quid* des containers enterrés qui existent actuellement puisque la convention semblerait porter sur le domaine public. Et certains ne sont pas sur du domaine public.

**Monsieur le Maire**

Jean-Christian, tu as compris la question ?

**Monsieur SCHNELL**

Je vais donner un exemple. Il y en a par exemple à Elysée 2, nous avons eu des réparations à faire, c'était pris en charge par VGP.

**Monsieur le Maire**

Merci. D'autres questions ? Il n'y en a pas. Je vous invite à voter. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé. Merci beaucoup.

*Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, 35 voix, dans le cadre de l'implantation des points de collecte en apport volontaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention autorisant l'occupation temporaire du domaine public par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et à signer la convention de mutualisation de service avec la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Aménagement et Patrimoine qui s'est réunie le 15 octobre 2014,

Considérant que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, ayant la compétence de l'élimination des déchets ménagers et assimilés, est désormais maître d'ouvrage des travaux d'installation des bornes enterrées destinées à la collecte du verre en Point d'Apport Volontaire (PAV),

Considérant que, dans ce contexte, une convention d'occupation temporaire du domaine public, pour 10 ans, doit être conclue entre la ville et VGP afin de permettre à cette dernière d'implanter les collecteurs sur domaine public,

Considérant qu'il convient, afin de permettre l'implantation des PAV, de signer une convention de mutualisation des compétences des services de VGP et de ceux de la ville, prenant effet au 01 décembre 2014 pour un maximum de quatre ans,

Considérant que la mutualisation de service étant une notion juridiquement distincte de celle de transfert de service, les agents concernés par la convention de mutualisation demeurent des agents de la collectivité qui les a recrutés et continuent d'exercer leurs missions pour le compte de celle-ci dans leurs conditions habituelles d'emploi,

Considérant que Versailles Grand Parc remboursera à la Ville le coût du service lié à l'implantation des PAV,

Le conseil municipal,  
après en avoir délibéré  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention autorisant l'occupation temporaire du domaine public par la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc dans le cadre de l'implantation des points de collecte en apport volontaire,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation de services avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc pour l'implantation de points de collecte du verre en apport volontaire.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## V. Décisions municipales

### **Monsieur le Maire**

Nous passons aux décisions municipales.

C'est Michel, grand spécialiste.

### **Monsieur BILDORFF**

Décision municipale du 10 juin 2014, acceptation d'une indemnité, règlement du sinistre du 30 novembre, dégâts au domaine public, panneau de signalisation électrifié endommagé avenue de la Jonchère. Il est décidé d'accepter de la MAAF une somme de 4 474 euros à titre d'indemnité.

Décision municipale du 13 juin 2014, règlement d'honoraires au cabinet SELNET FISCHER AARPI et Avocats, dans le cadre d'une consultation juridique. Il est décidé de verser une somme de 2 400 euros à titre d'honoraires.

Décision municipale du 7 juillet 2014, création d'une régie de recettes pour la perception du produit de la vente de matériels réformés mis aux enchères sur Internet. Il est décidé d'instituer une régie de recettes étant précisé que le coût moyen des recettes encaissées trimestriellement est estimé à 300 euros.

Décision municipale du 25 juillet 2014, règlement d'honoraires au cabinet THEMIS Avocats, contentieux locataire de la ville. Il est décidé de régler 540 euros.

Et la décision municipale d'après, on accepte une indemnité de remboursement d'honoraires du cabinet de 540 euros. C'est-à-dire que la somme versée est remboursée par l'assurance.

Décision municipale, règlement d'honoraires au cabinet THEMIS Avocats, contentieux locataire, il est décidé de régler une somme de 1 080 euros.

Décision municipale, règlement d'honoraires au cabinet THEMIS Avocats, contentieux locataire ville, il est décidé de régler une somme de 720 euros au titre des honoraires dans une affaire de contentieux avec un locataire de la ville.

Décision municipale, acceptation d'une indemnité de remboursement d'honoraires du cabinet. Donc cette somme précédente est remboursée, la somme de 1 800 euros correspondant au remboursement des honoraires de notre avocat dans cette affaire.

Décision municipale du 26 août 2014, acceptation d'une indemnité règlement du sinistre du 21 mars, dégâts au domaine public, candélabre endommagé avenue Charles de Gaulle. Il est décidé d'accepter de la MAIF une somme de 3 117 euros.

Et enfin, la dernière, décision municipale du 1<sup>er</sup> septembre 2014, convention d'honoraires d'occupation du domaine public parvis de la gare multimodale et de ses abords au profit de la SNCF. C'est une convention consentie à titre gracieux à la SNCF en échange d'une prise en charge par la SNCF de l'ensemble des frais d'entretien du bien mis à sa disposition pour une durée de quinze ans.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Michel. C'est une partie un peu rébarbative et un peu difficile. Merci de t'y prêter aussi diligence.

Marie-Pierre.

#### **Madame DELAIGUE**

Oui, une précision concernant la dernière décision municipale. Est-ce que l'on peut savoir de quel terrain il s'agit du parvis et des abords de la gare multimodale ? Le parvis, je vois bien. Mais les abords, qu'est-ce que cela veut dire ?

#### **Monsieur le Maire**

Il y a un découpage très compliqué de cette histoire. Je ne sais pas si on peut rentrer dans le détail, Michel ?

En réalité, il y a eu un découpage assez compliqué fait par le cadastre. Et la partie concernant la gare est concédée à la gare pour l'exercice du service public. De mémoire, c'est cela l'histoire. C'est un sujet relativement peu important.

Ah non, c'est la nouvelle gare. Oui, il y a une partie de circulation. Oui, notamment il y a une partie sous l'auvent. C'est cette partie-là.

**DECISION MUNICIPALE n° 2014.13 du 10/06/2014 : ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE – REGLEMENT DU SINISTRE DU 30/11/2013 – DEGAT AU DOMAINE PUBLIC – PANNEAU DE SIGNALISATION ELECTRIFIE ENDOMMAGE AVENUE DE LA JONCHERE**

Il est décidé d'accepter de la MAAF, la somme de 4 474,01 € TTC représentant l'indemnité due au titre du règlement du sinistre du 30/11/2013.

*Visa de la sous-préfecture le 18/06/2014*

*Affichée 18/06/2014*

**DECISION MUNICIPALE n° 2014.14 du 13/06/2014 : REGLEMENT D'HONORAIRES AU CABINET SELNET FISCHER AARPI AVOCATS – DANS LE CADRE D'UNE CONSULTATION JURIDIQUE**

Il est décidé de régler au cabinet SELNET FISCHER AARPI Avocats, la somme de 2 400,00 € € TTC à titre de frais et honoraires dans cette affaire.

*Visa de la sous-préfecture le 18/06/2014*

*Affichée 18/06/2014*

**DECISION MUNICIPALE n° 2014.15 du 07/07/2014 : CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA PERCEPTION DU PRODUIT DE LA VENTE DE MATERIELS REFORMES MIS AUX ENCHERES SUR INTERNET**

Il est décidé d'instituer à compter du 15 mai 2014, une régie de recettes auprès de la direction de la commande publique pour la perception du produit de la vente de matériels réformés mis aux enchères sur internet. Le montant moyen des recettes encaissées trimestriellement est estimé à 300 €, le régisseur est autorisé à avoir un fond de caisse permanent de 80€.

*Visa de la sous-préfecture le 08/07/2014*

*Affichée 08/07/2014*

**DECISION MUNICIPALE n° 2014.16 du 25/07/2014 : REGLEMENT D'HONORAIRES AU CABINET THEMIS AVOCATS – CONTENTIEUX LOCATAIRE DE LA VILLE**

Il est décidé de régler au cabinet THEMIS Avocats, la somme de 540,00 € € TTC à titre de frais et honoraires dans cette affaire.

*Visa de la sous-préfecture le 25/08/2014*

*Affichée 26/08/2014*

**DECISION MUNICIPALE n° 2014.21 du 27/08/2014 : ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE – REMBOURSEMENT D'HONORAIRES DU CABINET THEMIS AVOCATS – CONTENTIEUX LOCATAIRE DE LA VILLE**

Il est décidé d'accepter de la SMACL, la somme de 540 € TTC correspondant au remboursement des honoraires de notre avocat dans cette affaire selon le barème appliqué dans notre contrat protection juridique.

*Visa de la sous-préfecture le 28/08/2014*

*Affichée 28/08/2014*

**DECISION MUNICIPALE n° 2014.17 du 25/07/2014 : REGLEMENT D'HONORAIRES AU CABINET THEMIS AVOCATS – CONTENTIEUX LOCATAIRE DE LA VILLE**

Il est décidé de régler au cabinet THEMIS Avocats, la somme de 1 080,00 € € TTC à titre de frais et honoraires dans cette affaire.

*Visa de la sous-préfecture le 25/08/2014*

*Affichée 26/08/2014*

**DECISION MUNICIPALE n° 2014.18 du 25/07/2014 : REGLEMENT D'HONORAIRES AU CABINET THEMIS AVOCATS – CONTENTIEUX LOCATAIRE DE LA VILLE**

Il est décidé de régler au cabinet THEMIS Avocats, la somme de 720,00 € € TTC à titre de frais et honoraires dans cette affaire.

*Visa de la sous-préfecture le 25/08/2014*

*Affichée 26/08/2014*

**DECISION MUNICIPALE n° 2014.20 du 27/08/2014 : ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE – REMBOURSEMENT D'HONORAIRES DU CABINET THEMIS AVOCATS – CONTENTIEUX LOCATAIRE DE LA VILLE**

Il est décidé d'accepter de la SMACL, la somme de 1 800,00 € TTC correspondant au remboursement des honoraires de notre avocat dans cette affaire selon le barème appliqué dans notre contrat protection juridique.

*Visa de la sous-préfecture le 28/08/2014*

*Affichée 28/08/2014*

**DECISION MUNICIPALE n° 2014.19 du 26/08/2014 : ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE – REGLEMENT DU SINISTRE DU 21/03/2014 – DEGAT AU DOMAINE PUBLIC – CANDELABRE ENDOMMAGE AVENUE CHARLES DE GAULLE**

Il est décidé d'accepter de la MAIF, la somme de 3 117,36 € TTC représentant l'indemnité due au titre du règlement du sinistre du 21/04/2014.

*Visa de la sous-préfecture le 26/08/2014*

*Affichée 26/08/2014*

**DECISION MUNICIPALE n° 2014.22 du 01/09/2014 : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - PARVIS DE LA GARE MULTIMODALE ET SES ABORDS AU PROFIT DE LA SNCF**

Il est décidé de signer la convention par laquelle la ville met à disposition de la SNCF, à titre précaire et révocable, un terrain correspondant au parvis et aux abords de la gare multimodale et faisant partie du domaine public communal. Cette convention est consentie à titre gracieux en échange d'une prise en charge par la SNCF de l'ensemble des frais d'entretien du bien mis à sa disposition, pour une durée de 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 sans reconduction.

*Visa de la sous-préfecture le 08/09/2014*

*Affichée 08/09/2014*

## **VI. Informations**

### **Monsieur le Maire**

Autres sujets ? Merci.

On va peut-être terminer le conseil. Après, parole au public. Dans les interventions, je me tourne vers les uns, vers les autres. Florence, peut-être ? Et puis sur le scolaire, faire un point sur la rentrée, c'est important.

### **Madame TRINIAC**

Rentrée avec la réforme des rythmes. On accueille sur la ville, cette année, 2 065 enfants. C'est un chiffre qui évolue tout au long de l'année puisqu'il y a des départs et des arrivées. On accueille trois nouvelles directrices sur le groupe Dunant élémentaire, à Ferry élémentaire et à Curie maternelle, dont deux qui étaient des enseignantes sur la ville et qui ont pris la direction des écoles.

La grande nouveauté est évidemment la mise en place de la réforme. Les TAP, ou NAP, qui sont les Nouvelles Activités Pédagogiques, ou Temps d'Activités Pédagogiques, mis en place sont fréquentés par 99 % des enfants sur la ville. Globalement, tout cela s'est mis en place de façon très positive malgré bien sûr, et nous le savions, quelques petits couacs ou cafouillages.

On peut vraiment se féliciter de la communication qui existe et de la coordination entre les équipes enseignantes et le périscolaire puisque maintenant on fait cohabiter sur un même temps ces équipes qui avaient l'habitude de travailler les unes à la suite des autres et qui travaillent maintenant sur un même temps.

Un comité de suivi est en train d'être mis en place, avec *a priori* une première réunion courant décembre pour voir les améliorations que nous pourrions apporter ou éventuellement des changements parce qu'il y a effectivement des horaires qui posent quelques problèmes et voir comment tout cela pourra évoluer.

Mais j'ai envie de remercier le travail qui a été fait par tous les services pour cette mise en place qui se passe bien.

### **Monsieur le Maire**

Merci Sophie.

Ensuite, Anne-Sophie.

### **Madame MARADEIX**

Le conseil de jeunes d'abord. La présentation a été faite dans les collèges. Nous avons eu six candidats pour six postes au collège Pasteur, et neuf candidats pour six postes au collège Victor Hugo. Donc, à Pasteur, il n'y a pas eu d'élection. Il y a eu des élections hier ou aujourd'hui à Victor Hugo. Le dépouillement est demain. Pour Pasteur, ils sont connus mais pour Victor Hugo nous saurons demain quels sont les heureux élus.

Et le Volkstrauertag, j'ai appris à le dire, c'est une délégation d'élus et de membres de l'Association de jumelage et de l'association du Souvenir français, qui se rendront à Beckum pour le week-end du 16 novembre, pour une journée de commémoration à tous ceux qui sont morts pendant des conflits armés. Donc, le programme : la délégation part le samedi matin et le dimanche, ils se réunissent sur le parvis de la mairie. Ils vont défiler avec les associations de Beckum jusqu'au monument aux morts. Et puis après, il y a un petit programme pour la délégation française.

Il y a eu un voyage commun entre des Bécumois et des Cellois aux plages de débarquement qui a été très empreint d'émotions et de sensations. C'était assez touchant, ce voyage entre Français et Allemands, sur un lieu de mémoire comme cela.

### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup Anne-Sophie.

Alors, toujours Florence peut-être.

### **Madame NAPOLY**

Je vais d'abord rester dans le domaine de la mémoire en vous invitant tous à venir au vernissage de l'exposition réalisée par le Souvenir français en lien avec le service des archives, soutenue par le service des archives. Vous avez tous dû recevoir une invitation au vernissage vendredi. Vous verrez que c'est un travail formidable qui a été accompli et notamment avec une évocation de l'histoire des soldats de La Celle Saint-Cloud, morts aux combats. Cette année, il y aura une

évoquant de ceux qui sont décédés pendant l'année 1914. Et cette exposition de 1914 à 1918 sera récurrente pendant l'évocation du Centenaire. Et en même temps, on évoque la vie quotidienne à La Celle Saint-Cloud à ce moment-là. Cela, c'est pour le Souvenir français. Surtout, une fois que vous l'aurez vue, n'hésitez pas à faire venir du monde à cette exposition, je pense que c'est important.

Deuxième chose dont je veux vous parler, c'est bien sûr la route des Contes. Vous seriez étonnés que je ne vous en parle pas. Il y a plus de 25 propositions qui sont faites, de nombreuses accessibles à tous les publics, dans tous les sens du terme. De nombreuses manifestations gratuites également. J'ai envie de vous en signaler deux en particulier, la séance de contes à la résidence Renaissance le 16 novembre où si vous connaissez des familles qui auraient envie de partager ce moment avec des résidents de la résidence Renaissance, n'hésitez pas à le leur rappeler. La seconde, c'est peut-être le jour de la fête de l'Hiver, le 6 décembre. Des « balades contées à frissonner » qui vous seront proposées dans la forêt en face, avec une participation pour animer ces balades contées et vous aider à avoir peur. Il y a plein de parcours en fonction des âges. On ne fera pas la même chose pour les 4-6 ans que pour les ados. Il y aura dans les bois des gens qui feront bouger des choses.

### **Monsieur le Maire**

Ce ne seront pas des faux clowns en l'occurrence.

### **Madame NAPOLY**

Ils raconteront des histoires, dont des pompiers.

### **Monsieur le Maire**

Que des vrais clowns, parce que nous ne voulons pas d'histoires. Merci Florence.

Bien, Jean-Christian.

### **Monsieur SCHNELL**

Un petit mot sur la vidéo-protection qui est aussi un exemple où il y a un travail fait en commun avec VGP qui a la compétence mais qui utilise aussi les compétences de La Celle Saint-Cloud pour le réaliser.

J'aurais aimé pouvoir vous dire qu'on va tomber juste dans le délai que l'on espérait, fin décembre, et on sera un petit peu décalé. Je vous explique pourquoi. Il y a une partie du travail qui est faite par La Celle Saint-Cloud, c'est tout le travail de génie civil qui permet d'amener la fibre par des fourreaux sous les mâts qui supporteront les 30 caméras de la ville et aussi le raccordement électrique. On en a fait 50 % et on devrait avoir terminé début décembre, donc dans les délais qui étaient prévus.

En revanche, pour le matériel, donc pour les 30 caméras qu'on va mettre sur les mâts, l'appel d'offres vient juste d'être dépouillé à VGP. Donc on vient juste d'avoir le matériel pour choisir les caméras adaptées à ce qu'on veut faire. Donc, il y aura un petit décalage.

Et il y a un autre élément qui est le transport des données, parce que je vous rappelle que les données sont concentrées sur l'Hôtel de ville de La Celle Saint-Cloud, il y a une visualisation et une possibilité de consultation qui sera prévue au commissariat, mais l'essentiel est rapatrié sur Versailles Grand Parc, à Versailles où il y a l'essentiel du matériel d'observation de ce qui s'est passé, les enregistrements. Donc, il y a un transport de données à faire et on vient juste de décider entre les trois choix possibles, sur le choix du transport *via* Numericable. Et donc on va lancer cette dernière mise en place pour essayer d'avoir l'ensemble fin février, début mars, je pense.

**Monsieur le Maire**

Merci Jean-Christian.

Hervé, peut-être, sur la journée du Commerce, qui a été une journée importante. Veux-tu en dire un mot ?

**Monsieur BRILLANT**

La journée du Commerce de proximité, c'était donc une journée nationale qui était programmée et nous n'avons pas choisi la date. C'est une journée à laquelle beaucoup de commerçants ont participé d'une façon très active, en particulier place du Jumelage, au centre commercial de la Châtaigneraie, et à DSFA. Beaucoup de commerçants ont joué le jeu. Et c'était une journée qui était destinée à rapprocher les Cellois de leurs commerçants et les inciter à participer plus activement à leurs activités commerciales. Donc cette journée était plutôt favorable et bien ressentie par les Cellois, je pense.

Il y a une deuxième opération, c'est l'opération des Petits commerçants qui était faite traditionnellement. Cette opération va rassembler 125 jeunes de CM2 qui vont aller jouer au Petit commerçant pendant deux heures dans des commerces à partir de demain jusqu'au 12 novembre. Tous les commerçants ont pas mal participé et ont accepté avec plaisir parce que je crois que le terrain avait bien été préparé par Daniel. Ils accueillent avec plaisir cette opération.

Nous allons faire également une opération tout au long du mois de décembre sur les vitrines de Noël. Voilà donc les quelques opérations au niveau commerce.

**Monsieur le Maire**

Merci Hervé. Peut-être un mot sur la poste de Bendern puisque cela a été évoqué tout à l'heure. On se bat pour la maintenir ou pour maintenir une antenne à Bendern.

**Monsieur BRILLANT**

Je crois qu'il faut rappeler que la poste est implantée dans trois sites à La Celle Saint-Cloud, place de Bendern, la poste principale, et au centre commercial d'Élysée 2. La Poste nous a informés qu'elle souhaitait s'adapter aux nouvelles technologies, aux nouveaux modes de consommation. Et de plus, elle prétendait que la fréquentation était très faible place de Bendern. Cinq personnes par jour, nous disaient-ils. Par conséquent, ils souhaitaient réduire leur présence place de Bendern.

Nous avons rencontré à plusieurs reprises le directeur de La Poste, Monsieur Laiguillon, Monsieur Maubert, le directeur régional. Nous leur avons signifié très activement que nous n'acceptons pas cette situation et en particulier pour les habitants du quartier de place Bendern. Nous avons obtenu de leurs services qu'ils acceptent que les services de La Poste soient maintenus place de Bendern pour le moment. Et nous poursuivons notre démarche. Et nous allons encore les rencontrer la semaine prochaine afin de s'assurer qu'ils maintiennent leur service postal place de Bendern.

**Monsieur le Maire**

Merci Hervé.

Sur les transports, Jacques.

**Monsieur FRANQUET**

Juste un point sur les évolutions depuis le dernier conseil. Dans le domaine des transports, en particulier les liaisons bus dans la ville, vous savez que l'origine des changements est

essentiellement due au fait que le STIF a décidé de rationaliser la gestion du réseau Traverciel en attribuant d'une part à Transdev les lignes 27, 28 et 29 et 460 et d'autre part, à RATP la ligne qui s'appelait 26 et qui s'est appelée ensuite, dès que la RATP l'a prise, 426.

Et la RATP, avec le STIF, a très vite décidé de raccourcir, de simplifier cette ligne en fait qui était auparavant très déficitaire parce que je crois qu'elle perdait plus d'un million d'euros par an. Et dans les simplifications, il y en avait une qui nous préoccupait au plus haut point, vous l'imaginez, c'était ne plus traverser le domaine de Beauregard mais passer, toujours partant de la gare, remonter l'avenue Duchesne pour aller vers Boulogne.

Et à l'autre extrémité également, une simplification qui n'arrange pas certains de nos résidents, qui était de ne plus, non plus, faire la boucle dans Boulogne mais de s'arrêter au Pont de Sèvres. Dès que nous avons appris cela, nous nous sommes battus pour trouver un moyen de substitution pour que les résidents de Beauregard ne soient pas pénalisés, ou le moins possible en tout cas, et donc nous avons obtenu, à force de bagarres, la création d'une nouvelle ligne qui s'appelle maintenant la 30, que vous avez vue d'une part, et d'autre part le renforcement assez important de la ligne 29 qui existait déjà mais qui ne fonctionnait en gros qu'aux heures de pointe et aux heures de rentrée scolaire.

Pour ce qui est de la création de la ligne 30, nous avons également souhaité le faire, avec une concertation la plus large possible. Un groupe de travail a été constitué avec toutes les personnes et personnalités qui avaient à la fois une compétence, une représentativité et donc une disponibilité. Et dans le quartier de Beauregard en particulier ceux qui avaient une bonne connaissance. Je les remercie encore. Ce groupe de travail a commencé à travailler en juin, et tout l'été et n'a pas encore terminé son travail puisqu'en fait, la mise en place de la ligne 30 s'est finalement passée de façon assez satisfaisante. Les retours n'ont pas été particulièrement négatifs. Il y en a eu bien sûr.

On essaye de corriger en temps réel. On a l'avantage d'avoir le transporteur Transdev-Nanterre qui a une bonne réactivité par rapport aux évolutions nécessaires. On essaye en permanence de s'adapter aux horaires des trains puisque la desserte des trains fait partie des points importants pour la définition des horaires des bus.

Il y a à l'autre extrémité, qui est Puits d'Angle, une correspondance à assurer avec la nouvelle 426. Donc, nous avons deux correspondances à assurer, ce qui n'est pas forcément évident partout. Et d'autre part, les trains, comme vous le savez, ne respectent pas vraiment leurs horaires encore maintenant.

Donc, la ligne 30 s'est bien implantée cet été puis en horaires de rentrée, en horaires d'hiver. On va faire cette semaine un comptage, une enquête « origine-destination » sur cette ligne 29 de façon à donner au groupe de travail les éléments qui permettront une retouche supplémentaire d'ici la fin de l'année pour que début 2015 on puisse considérer que nous sommes opérationnels. Pour l'instant, on est encore en phase, le Maire nous a dit : « *Je ne donne pas mon feu vert définitif tant qu'on n'a pas ce recul de quelques mois à partir de la rentrée.* » Donc ce sera fin décembre que nous aurons le Go no Go.

En parallèle, on a eu aussi, à force de se battre, satisfaction au moins partielle par rapport à notre demande très ancienne d'une desserte intra-muros qui vraiment traverse la ville du Nord au Sud. Alors, nous l'avons obtenue grâce en fait à la conjugaison si je puis dire de la 29 et de la 30. On appelle cela d'ailleurs 29+30. Et la 29, renforcée en heures creuses durant la semaine, fonctionne maintenant le samedi, ce qui n'était pas le cas auparavant. Dans les heures creuses, arrivé à la gare, si vous voulez continuer dans un sens ou dans l'autre, soit vers Beauregard, soit vers la Jonchère, vous restez dans le bus et c'est le bus qui change de nom. Donc, nous avons une liaison intra-muros qui est au moins constituée comme cela, qui est en phase également probatoire.

**Monsieur le Maire**

Merci beaucoup Jacques pour ces explications.

Daniel, oui.

**Monsieur TURCK**

Juste sur le Téléthon bien sûr que nous organisons le 5 et 6 décembre puisque c'est la date officielle du Téléthon. Sur La Celle Saint-Cloud, vous avez entendu parler tout à l'heure des « balades à frissonner » dans la forêt, cela fera partie du programme sur le parvis de la mairie, avec les ventes de marrons habituellement réservées au Téléthon, le feu d'artifice, le vin chaud de l'Association de jumelage, etc. Il y aura également les sapeurs-pompiers qui feront bien sûr une petite démonstration avec la grande échelle, un petit tour avec la voiture des pompiers.

Parallèlement, pendant ce temps-là, le samedi après-midi, il y aura une structure gonflable à la piscine, comme nous le faisons maintenant habituellement. Malheureusement, sur le sport, c'est de plus en plus compliqué, on n'aura probablement que la gymnastique qui fera une démonstration. Les autres disciplines, c'est de plus en plus compliqué parce que ce sont des périodes de championnats ou des choses comme cela. Et s'est jointe à nous cette année, l'Association La Celle qu'on aime qui va organiser des jeux, tarots, etc. au pavillon des Bois Blancs. Ce sera le samedi dans la soirée.

Pardon ? Holà j'oubliais, excusez-moi, et le Carré des Arts évidemment. Cela fait partie du samedi après-midi, des concerts qu'il y aura à cet endroit. Voici un petit programme assez complet et très sympathique.

**Monsieur le Maire**

Merci Daniel.

Marie-Pierre DELAIGUE.

**Madame DELAIGUE**

Dans le cadre du Téléthon, nous avons aussi une marche de 17 kilomètres à partir de La Celle Saint-Cloud qui va jusqu'à la ville de Saint-Germain-en-Laye. Tous ceux qui sont motivés peuvent partir depuis le parvis, donc avec l'accord de Monsieur le Maire et l'équipe, à 11 heures, le dimanche 7 décembre.

**Monsieur le Maire**

Merci beaucoup Marie-Pierre. D'autres interventions ?

Monsieur BARATON.

**Monsieur BARATON**

D'abord une petite chose, j'aimerais, je l'ai déjà demandé, que soit marqué sur le site de la ville les conseils municipaux. C'est la moindre des choses. Ce n'est pas marqué sur le site de la ville. C'est la deuxième fois, la troisième fois que je le dis. Ou alors, je dois mal regarder mais cela m'étonnerait.

Je voudrais revenir sur la vidéo-protection. Au conseil du mois de juin, il a été dit par Monsieur SOUDRY qu'effectivement l'enfouissement coûterait 700 000 euros, de mémoire. Les travaux ont commencé. Du reste, certains ont même commencé avant cette décision, mais qu'importe.

Moi, je voudrais savoir pourquoi sur un marché de 700 000 euros il n'y a pas eu d'appels d'offres ?

**Monsieur le Maire**

Monsieur le Préfet vous a répondu, Monsieur BARATON, parce que vous écrivez beaucoup au préfet.

**Monsieur BARATON**

Non pas du tout, le préfet n'a pas répondu ça, Monsieur le Maire. Non, le préfet a dit. Donc, lisez la phrase. C'est parce que j'ai mal dû m'exprimer ou il a mal compris.

**Monsieur le Maire**

Ecoutez, je vais vous le lire. Monsieur le Préfet a bien compris votre question. Il écrit : « *Par ailleurs, vous m'informez que les services de la ville réalisent des travaux d'enfouissements de gaines pour la vidéo-protection et ce sans passer par le biais de la législation de la commande publique.* »

Donc, il a bien compris. Il n'est pas complètement bête, le sous-préfet. Et alors, or dit-il : « *L'administration est, depuis une jurisprudence constante...* »

**Monsieur BARATON**

Babin, oui. 1954. Alors je vous pose la question ?

**Monsieur le Maire**

Oui, je vous le lis jusqu'au bout : « *L'administration, depuis une jurisprudence constante, est libre de choisir le mode de gestion de ses services publics et le mode de réalisation de ses travaux.* Conseil d'Etat, 4 mai 1958, Babin. *Les services municipaux peuvent donc réaliser ces travaux.* »

Voilà.

**Monsieur BARATON**

Je me suis mal exprimé certainement, il a bien dit « les services municipaux » Je ne parle pas de cela. C'est un marché de 700 000 euros, nous sommes bien d'accord. Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'appels d'offres ?

On en a fait un récemment pour 25 000 euros sur le bûcheronnage, je m'étonne que sur 700 000 euros, il n'y ait pas de marché ? D'autant plus que c'est une société, la SOBECA, ce n'est pas quelqu'un qui travaille d'habitude avec la ville.

**Monsieur le Maire**

Mais parce que c'est le règlement des marchés publics. En dessous d'un certain seuil, qui est à 5 millions, je crois, il n'y a pas de marchés publics.

**Monsieur BARATON**

Alors pourquoi pour le bûcheronnage à 30 000 euros, on en a fait un ?

**Monsieur le Maire**

Jean-Christian.

**Monsieur SCHNELL**

Nous avons parfaitement respecté les habitudes de commandes de la ville de La Celle Saint-Cloud. Le marché n'est pas de 700 000 euros, le marché d'enfouissement des fourreaux de

SOBECA, qui a effectivement été retenue, est de 484 000 euros, donc en dessous du seuil de 500 000 euros, qui permet de ne pas passer par le processus de l'appel d'offres.

Mais il y a eu un MAPA. Donc, où est le problème ?

**Monsieur BARATON**

La première partie des travaux d'enfouissements a été faite par EUROVIA.

**Monsieur le Maire**

Allez jusqu'au bout de la question, Monsieur BARATON.

**Monsieur BARATON**

Je vais continuer.

La deuxième chose, c'est que Monsieur SOUDRY nous a dit, je reprends ce qui a été dit page 35 du document, ce n'est pas une attaque, il a été dit qu'il resterait à la charge de la ville 250 000 à 300 000 euros. Bon, pourquoi pas. Et je m'étonne que dans le journal municipal, il soit dit page 11 du numéro du mois de septembre qu'il n'y a aucun coût pour la ville.

Je trouve que là, il y a une forme de désinformation. Il faut dire les choses comme elles sont. Cela coûte, ça coûte, on l'accepte. Si, si Monsieur le Maire. Page 11 du numéro du mois de septembre, où il était dit du reste qu'avant 2014...

Deuxième chose, Monsieur le Maire. Je ne parlerai pas du parvis du collège Victor Hugo.

**Monsieur le Maire**

Mais si, on peut en parler.

**Monsieur BARATON**

On nous avait dit en commission, qu'il y aurait appels à candidature. Le parvis est fait, et très bien fait du reste. Et je pense aussi qu'il va falloir faire attention que cela ne se transforme pas en piste de skate, mais c'est magnifique. Je suis allé voir.

**Monsieur le Maire**

Ah, il est bien. Vous avez raison Monsieur BARATON.

**Monsieur BARATON**

Bon, autre chose Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

Je ne sais plus où vous en êtes. Je cherche la page 11.

**Monsieur BARATON**

Non, c'est du journal municipal du mois de septembre, Monsieur le Maire. Il faut écouter ce que je dis, Monsieur le Maire, j'ai dit du mois de septembre.

Plus inquiétant, le petit château...

**Monsieur le Maire**

Quel château ?

**Monsieur BARATON**

Le petit château de La Celle Saint-Cloud possède un terrain qui s'appelle les Bois de la Favorite, bois qui sont dans un état lamentable, bois qui ne sont plus clos. Mais ce qui est plus grave, c'est que depuis un an, dans le bas de l'avenue de La Pompadour, il y a des barrières pour protéger d'un éventuel éboulement de ce mur de soutènement.

Alors vous allez me dire que le Château va vous dire qu'ils n'ont pas d'argent. Mais si, parce que Madame BAYLET, qui est la compagne du ministre des Affaires étrangères, a créé une fondation avec de très gros sponsors puisqu'ils ont refait l'orangerie pour plus de 2 millions d'euros et qu'ils vont faire maintenant les cuisines. Cette parcelle leur appartient. Il y a dangerosité. Il faut les mettre – c'est le cas de le dire – au pied du mur.

**Monsieur le Maire**

Je ne vois pas le rapport avec Madame BAYLET franchement. Madame BAYLET n'est pas responsable...

**Monsieur BARATON**

Elle a créé une fondation pour l'entretien et la sauvegarde du château.

**Monsieur le Maire**

Mais cela n'a rien à voir.

Florence.

**Madame NAPOLY**

On est en train d'instruire. On attend le retour de l'inspection des sites puisque c'est un site classé, pour autoriser la réfection du mur. La déclaration préalable est prête et les travaux vont commencer dès que nous aurons le retour, dès que nous pourrons autoriser la réalisation des travaux. Donc, c'est dans les tuyaux.

**Monsieur le Maire**

C'est le ministère des Affaires étrangères. Mais ce n'est pas Madame BAYLET.

**Madame NAPOLY**

Bien sûr. Il n'y a aucun problème, les travaux vont être faits. Et ils vont être réalisés par le ministère. Voilà.

**Monsieur le Maire**

Monsieur BARATON, appuyez sur votre bouton.

**Monsieur BARATON**

Une dernière chose, cela concerne la collecte des feuilles. Tous les particuliers ont eu la visite, comme s'était prévu dans un courrier que vous avez cosigné avec Monsieur WATTELLE, pour savoir la problématique des feuilles dans votre jardin.

Mais il y a quand même un petit problème, c'est que la dimension du bac est fonction du nombre d'habitants de la maison. Et à mon avis, il n'y a pas une corrélation très forte entre les feuilles et le nombre d'habitants.

**Monsieur le Maire**

Monsieur BARATON, on va répondre à votre question sur les feuilles.

C'est Monsieur SCHNELL qui connaît très bien le problème des feuilles.

**Monsieur SCHNELL**

Le premier point est quand on entre dans une communauté, quelque part on prend un peu ce qui existe. Il y avait quinze communes avant nous. Le système de ramassage des feuilles dans lequel nous sommes entrés par la compétence déléguée VGP est basé sur des bacs alors qu'auparavant il y avait des sacs.

Les bacs ont l'avantage d'être moins chers sur le long terme, et par ailleurs de ne pas conduire les personnes qui font le ramassage à des gestes qui sont contraires aux ergonomies recommandées, parce qu'il y a des problèmes de dos à force de faire les mouvements. Donc, le principe du bac est acquis même si certains ne l'aiment pas.

Ensuite, il y a la quantité de bacs que l'on met à disposition des maisons, parce que c'est en général des maisons ou des appartements s'il y a des grands rez-de-jardin, ce qui est possible aussi. Il y a une règle qui est basée sur la surface du terrain. C'est en gros 500 mètres carrés pour commencer à avoir deux bacs. Moins de 100 ou 150 mètres carrés, ce sera un petit bac de 140 litres alors que le bac normal fait 240 litres. Donc, c'est plutôt la surface qui compte. Et on peut, pour chaque collecte, ajouter trois sacs achetés dans le commerce. Cela, c'était la vision lorsque nous sommes entrés.

La Celle Saint-Cloud est un peu particulière dans la mesure où, comparée à Versailles par exemple, nous avons souvent des terrains qui ont beaucoup d'arbres. Donc, ce n'est pas que la surface qui fait les feuilles, ce sont aussi les arbres. On me citait un exemple à la Châtaigneraie, il y a une maison qui a 30 arbres importants sur 600 mètres carrés. Donc vous voyez que nous ne sommes plus du tout dans les règles de VGP. Donc nous avons obtenu qu'il y ait une possibilité d'un troisième bac dans les cas qui sont à déterminer au cas par cas par la visite.

Donc, ce n'est pas le nombre d'habitants. C'est en gros, la surface mais adaptée aux cas que l'on rencontre sur le terrain.

**Monsieur le Maire**

Merci Jean-Christian.

Monsieur BLANCHARD.

**Monsieur BLANCHARD**

Est-ce que les résidences sont concernées.

**Monsieur SCHNELL**

Si on prend le cas de Petit Beauregard par exemple, il n'y avait pas de collecte des déchets verts, jusqu'à présent, parce qu'il y avait un système plus ou moins basé sur le brûlage qui n'est pas tellement recommandé. Il y a 18 maisons à Petit Beauregard, je crois. Elles auront des bacs suivant les mêmes règles que l'ensemble des zones pavillonnaires de La Celle Saint-Cloud.

**Monsieur le Maire**

Merci Jean-Christian.

Monsieur DASSE.

**Monsieur DASSE**

J'ai plusieurs points à évoquer. Rassurez-vous, j'essayerai d'être rapide.

Premier sujet, il est relatif à ce qu'on appelle la Tribune libre dans notre magazine municipal. Notre groupe souhaiterait une petite modification du règlement intérieur du conseil municipal de façon à ce que puissent apparaître, pour les groupes qui le désirent, à la fin de chaque tribune, les coordonnées, c'est-à-dire une adresse mail, un numéro de téléphone, éventuellement une URL de site, à la fin de chaque tribune.

En 2014, ceci nous semble absolument évident. Beaucoup de communes le font. Nous avons beaucoup parlé ce soir de Bougival. Dans le journal municipal de Bougival, vous trouvez ce type de choses. Là, j'ai sur moi le bulletin du Conseil régional qui comporte des tribunes libres et vous voyez qu'à la fin de chaque texte figurent les coordonnées téléphone, adresse mail, etc. Nous souhaitons pouvoir disposer de la même faculté s'agissant du bulletin municipal de notre commune.

Je propose peut-être que l'on réponde à chacun des points, parce qu'ils sont très dissemblables ?

**Monsieur le Maire**

Non. Vous allez continuer. On les note. Et vous aurez une réponse sur chacun des points.

**Monsieur DASSE**

Deuxième sujet que j'ai évoqué lors de la dernière réunion du conseil d'administration du CCAS. Il serait sans doute utile et pas très coûteux en termes de dépenses publiques, d'organiser dans notre commune une rencontre, une sorte de *Speed Dating* entreprises/demandeurs d'emploi.

Aujourd'hui, la principale difficulté que rencontrent les demandeurs d'emploi, c'est l'isolement. C'est l'isolement, c'est l'absence de réseaux, c'est le fait de ne pas savoir se débrouiller, c'est le fait de ne pas pouvoir avoir la chance de rencontrer une entreprise, c'est le fait de ne pas passer le stade d'une lettre de candidature qui est mal formulée et qui ne leur permet pas de présenter de vive voix leur candidature.

Un certain nombre de communes ont tenté ce type de chose, cela dure une journée, une demi-journée. Cela se fait dans une salle municipale. Il s'agit de solliciter les entreprises qui potentiellement pourraient recruter et qui sont dans un bassin d'emplois cohérent. Ce n'est pas très compliqué à faire et cela peut rendre d'éminents services à des personnes qui ne savent pas se débrouiller ou qui n'ont pas la chance de pouvoir rencontrer quelques entreprises ou qui manquent de réseaux. C'est une proposition et je serais ravi de collaborer à la mise en œuvre de ce projet.

Troisième sujet, c'est un sujet relatif au fonctionnement de nos conseils de quartier. Vous savez que notre groupe a voté contre la mise en place de ces conseils de quartier. Je ne reviendrai pas sur les raisons. Maintenant que ces conseils de quartier ont été votés et qu'ils vont prochainement se mettre en place, nous serons attentifs à leur mode de fonctionnement.

Et j'ai vu passer un document qui a été rédigé par SAVE. Je ne sais pas si vous connaissez cette structure, SAVE est une association d'associations de quartier, qui fonctionne sur Versailles, Viroflay, Le Chesnay et maintenant La Celle Saint-Cloud. Donc, ils fédèrent plusieurs associations de quartier et ils se sont posé la question de savoir comment pourraient fonctionner notamment les conseils de quartier à Versailles.

Et plusieurs de leurs propositions sont intéressantes, notamment le fait que les réunions bien sûr soient annoncées à l'avance mais qu'elles puissent être ouvertes au public. Nous pensons que

c'est quelque chose qui pourrait être intéressant. Que les ordres du jour soient communiqués avec un préavis suffisant, ainsi que les documents préparatoires, et que chaque membre de ces conseils de quartier puisse demander l'inscription à l'ordre du jour de questions complémentaires dans le cadre d'un préavis bien sûr qui est à déterminer.

Ils proposent également le fait que les comptes rendus de ces conseils de quartier puissent être mis en ligne, ce qui semble évident, mais c'est encore mieux lorsqu'on en prend la décision. Et enfin, de mettre en place des tableaux de suivi par rapport aux questions, aux sujets qui sont posés pour voir comment ces sujets sont traités à l'avenir, pris en charge, ont-ils des réponses ou non. Ces quelques points de méthodologie mériteraient d'être retenus pour le fonctionnement de nos propres conseils de quartier.

Quatrième point, rassurez-vous c'est l'avant-dernier. C'est au sujet de l'opération Voisins vigilants. Opération que nous avons commencé à mettre en place à la Châtaigneraie en impliquant l'ensemble des habitants. Deux observations, la première, donc le dispositif a été étendu et généralisé à l'ensemble de la commune.

Deux propositions, la première c'est que cette opération Voisins vigilants ne peut devenir opérationnelle et efficace que dès lors que les gens se sentent concernés, se sentent impliqués et savent quels sont les gestes ou les réflexes à avoir. Je préconise le fait qu'au moins un mode d'emploi puisse être diffusé comme nous l'avons fait à la Châtaigneraie, une sorte de charte, qu'il puisse être diffusé à l'ensemble des habitants de façon qu'ils sachent comment faire, qu'observer, quels sont les signes un petit peu inquiétants ou pas, etc., qui appeler, comment cela se passe, quel est le référent, etc. Donc, une méthodologie à mettre en place parce que l'opération Voisins vigilants ne peut fonctionner que si les voisins se sentent responsabilisés.

Deuxième petite observation sur l'opération Voisins vigilants, elle concerne plus particulièrement Beauregard. J'ai croisé plusieurs personnes de Beauregard très vexées, qui m'ont dit : « *Mais c'est quand même anormal, il y a des panneaux à l'entrée de chaque quartier, voire de chaque résidence et je pense notamment à Bel-Ebat et à Beauregard, il n'y a pas de panneau à l'entrée.* » Les gens qui m'ont parlé de cela ont le sentiment d'être un petit peu soit oubliés soit stigmatisés. C'est un point auquel il faudrait veiller de façon à faire en sorte que cette opération Voisins vigilants puisse prendre corps dans l'ensemble de la population.

Enfin, dernier point, et ce n'est pas le plus anodin, ce point. Une personnalité politique de premier ordre s'est installée dans notre commune, Marine Le Pen. Elle s'est installée donc il y a maintenant je crois deux mois dans le quartier de la Châtaigneraie. Au démarrage, il ne s'est rien passé, il n'y a pas eu de problème.

La presse a commencé à s'intéresser à ce sujet. Vous avez pu voir plusieurs articles dans Le Parisien, l'Express et d'autres supports. Et Le Parisien a été même jusqu'à publier la photo de la maison en question, ce qui était quand même pour le moins malhabile. Mais ils l'ont fait. Ils l'ont enlevée de leur site au bout de quelques heures mais ce qui était imprimé était imprimé en revanche.

Il y a quelques jours, Marine Le Pen a été victime d'un caillassage alors qu'elle était garée en face du Monoprix et qu'elle se rendait, je crois, dans une pharmacie. C'est un premier incident public, on va dire.

**Monsieur le maire :**

Pourquoi un premier.

**Monsieur DASSE :**

En tout cas, il s'est déroulé peu de temps après son installation. J'espère, et je touche du bois en espérant comme vous qu'il n'y en aura pas d'autres, mais pardonnez-moi j'irai jusqu'au bout de ma pensée. Nous avons sur le territoire de notre commune une personnalité politique qui va alimenter l'actualité très fortement et ce, au moins, jusqu'à l'élection présidentielle de 2017.

Ce n'est pas neutre à la fois sur l'image de notre commune, ce n'est pas neutre en terme de sécurité et je pense notamment aux riverains, non pas par la présence de journalistes, parce que ce n'est pas nécessairement dramatique, mais il peut y avoir des voies de fait qui peuvent être commises à proximité, des manifestations. Il ne s'agit pas de dramatiser mais en même temps, il s'agit d'agir en élus responsables. La question que je voulais vous poser sur ce point-là, Monsieur le maire, c'est : imaginez –vous des mesures de sécurité pour accompagner la présence de cette personnalité dans notre commune ? Comment voyez-vous les choses, comment les ressentez-vous ? Merci

**Monsieur le Maire :**

Il y a pas mal de questions. Je vais passer rapidement. La tribune libre on va regarder. Le speed dating, Laurence ? Qu'est-ce que tu penses d'un speed-dating ? On l'a déjà plus ou moins fait et il était question de le refaire sous un nom différent.

**Laurence AUGERE :**

Effectivement cela n'a été fait sous ce nom là, mais ça existe tous les ans, ça s'appelle la course à l'emploi qui ne donne pas de résultats extrêmement satisfaisants. Par ailleurs, le choix qui a été fait c'est d'agir dans le long terme et pas d'opérer par « coup » ou par « opération ». La Celle Saint-Cloud aide une association qui est à Noisy le Roi qui s'appelle « Cadre emploi » qui accueille les cadres en recherche d'emploi et qui ont envie de mettre en place un système d'accompagnement. Ils sont installés à leur demande dans une autre commune afin d'avoir de la liberté.

Le service qu'on a mis en place Dynamique emploi, comme je l'ai dit tout à l'heure fonctionne et accueille au quotidien énormément de personnes.

Troisième chose, nous avons pour les jeunes une antenne de la Mission Locale qui est ouverte tous les jours, les matins et les après-midi avec les permanences du CIO, qui met en place des choses pour les 16-25 ans.

Nous avons aussi par ailleurs, des contacts avec plusieurs communes pour pouvoir augmenter ces services. Je rappelle que le choix qui est fait est de ne pas opérer par événement mais opérer dans la durée, au quotidien et peut être plus discrètement mais de manière très efficace. Le taux de chômage à La Celle Saint-Cloud est aux alentours de 4%.

**Monsieur le Maire :**

Sur la personnalité que vous évoquez, c'est quasiment un non sujet parce que la commune n'a pas du tout à intervenir et encore moins le Maire sur l'arrivée ou la présence de personnes dans la ville. On n'a pas de fiches sur les gens, Monsieur DASSE, et en particulier sur cette personne. Attention aux mots, un premier incident, c'est assez grave de dire ça, il n'y a pas de premier incident, il y a eu un incident, parce que ça laisse supposer beaucoup de choses. On laisse imaginer qu'il pourrait y en avoir un deuxième, puis un troisième. Il faut faire très attention à ces propos qui sont un petit peu dangereux.

La ville n'a pas à prendre de dispositions particulières pour un individu plus qu'un autre. Tous les concitoyens de La Celle Saint-Cloud sont égaux. Il y a une constitution qui existe, la Déclaration des droits de l'homme. Qu'ensuite la police nationale prenne des mesures adaptées, c'est la situation probablement et c'est certainement ce qu'il faut faire. Ensuite, je n'ai pas de commentaires à faire, nous n'en ferons pas pour telle ou telle personne. On a eu des « people », on a eu des personnalités politiques, on a un ministre des affaires étrangères qui est là régulièrement, on a toutes sortes de personnalités, je me garde bien d'en parler en conseil municipal. Nous n'avons pas à en parler et nous n'avons pas à entretenir de rumeurs, à partir de quoi, on n'en sait rien. Je vous invite à la plus grande prudence sur ce sujet.

Enfin sur les conseils de quartiers, on a voté une charte, pratiquement au dernier conseil. On va donc d'abord appliquer la charte avant de la modifier, c'est en tout cas cela que je vous propose.

**Monsieur BLANCHARD :**

Sur la présence de personnalités dans les quartiers, je suis entièrement d'accord avec vous mais je rappelle que la commune n'a pas toujours eu cette attitude, puisqu'elle a été jusqu'à acquérir...

**Monsieur le Maire :**

C'est du passé.

**Monsieur BLANCHARD :**

Ce n'est pas autre chose. C'est tout à fait semblable, on a parlé de sécurité aussi.

**Monsieur le Maire :**

Merci Monsieur BLANCHARD. Dernière question ou intervention de Madame DELAIGUE.

**Madame DELAIGUE :**

J'en ai plusieurs, donc c'est comme vous voulez.

**Monsieur le Maire :**

Allez-y.

**Madame DELAIGUE :**

Je voudrais reparler du règlement intérieur, on l'a évoqué en début de conseil. D'abord, je soutiens la demande de Monsieur DASSE concernant la signature de nos articles dans la tribune libre, pas seulement nominatives, mais avec une adresse électronique, enfin ce qu'on peut avoir à mettre à la disposition des Cellois. Je trouve ça aujourd'hui tout à fait normal.

Ensuite, l'édition que j'ai retrouvée est celle du conseil du mois de mai qui a été discutée effectivement au mois de mai où j'avais demandé que soit intégré un article 6 sur les questions écrites. Je n'ai donc pas sauf erreur de ma part, la version définitive avec cet article 6. Ce que je voudrais vous demander ce soir, c'est que vous nous distribuiez à tous un règlement complété et si possible clarifié. Si ça ne vous dérange pas pour les procès-verbaux, préciser lequel est synthétique, lequel est in extenso. Sinon je l'ai compris.

**Monsieur le Maire :**

On peut mettre un renvoi en bas de page, en disant celui-là c'est le synthétique et celui-là c'est l'in extenso.

**Madame DELAIGUE :**

Voilà pour le règlement intérieur. Sinon, je voudrais revenir sur la poste de Bendern, j'ai eu moi aussi une discussion assez approfondie avec le responsable de la poste principale, j'ai eu aussi des contacts avec des Cellois dont certains habitent Beauregard et qui m'ont fait part d'éléments qui leur ont été communiqués par la Mairie, qui iraient vers une solution de transfert d'activité de la poste de Bendern vers le bureau de tabac à côté, qui pourrait délivrer au-delà des timbres qu'il délivrent déjà, d'autres services que délivrent aujourd'hui la poste de Bendern. J'aimerais en savoir plus là-dessus, d'autant qu'il semblerait que la responsable du bureau de tabac ne soit pas au courant, c'est un peu bizarre.

J'avais noté, parce que j'ai quand même lu cet après-midi après que la Mairie n'ai remis un compte-rendu de 95 pages que je me suis « coltiné » en deux heures tout à l'heure, qu'on devait avoir à ce conseil une statistique de fréquence d'utilisation de la piscine avec un historique, ce qu'on n'avait pas eu la fois dernière. Je voulais savoir s'il était prêt.

Et enfin, dernière question - parce que j'en ai d'autres que je mettrais au prochain conseil, sinon vous allez me « saborder »- c'est au sujet du dossier de la fibre optique pour internet.

**Monsieur le Maire :**

On va commencer par la dernière, la fibre optique.

**Monsieur SCHNELL :**

La partie horizontale, le développement sous la voie publique par Orange est très avancé, du nord au sud. Ça sera terminé vraisemblablement à la fin de cette année. Ensuite, pour la montée dans les immeubles, la quasi-totalité des résidences avait voté l'autorisation de convention pour câbler les cages d'escalier, c'est en cours d'être fait. Ce n'est pas fait partout, je sais qu'il y a une ou deux résidences qui ont des problèmes techniques parce c'est en mauvais état, mais la plupart des résidences sont faites en vertical.

Ensuite, une fois que la technique est faite, il y a des problèmes de commercialisation. Il y a trois mois de battement avant qu'on puisse commercialiser afin que les concurrents d'Orange puissent arriver. En termes de possibilité d'avoir vous un contrat avec Orange, ça veut dire que tout le nord de la ville peut l'avoir. Il y a déjà 600 contrats, bientôt 10% de la ville qui a un contrat Orange de fibre optique chez lui. Très rapidement, cela va s'accélérer, les trois mois de commercialisation sont en train de s'achever pour beaucoup de résidences. La dernière qui passera, c'est Beauregard dans le nord, parce qu'il y avait beaucoup de travaux de remise en état des fourreaux qui démarrent seulement maintenant. Fin mars, dans beaucoup de quartiers de la ville, il y aura la possibilité d'avoir un contrat avec Orange uniquement pour l'instant. Ça sera précisé dans la prochaine revue ou celle d'après, quartier par quartier, et vous avez dès à présent, la possibilité d'aller sur Orange dans la rubrique boutique pour vérifier que votre adresse est éligible à la fibre optique.

**Monsieur le Maire :**

Merci beaucoup à Jean-Christian d'avoir poussé ce dossier fibre optique de manière aussi énergique. Peu de villes ont la chance d'avoir un quasi déploiement de la fibre optique sur toute la ville.

Hervé, on se bat pour la Poste.

**Monsieur BRILLANT :**

Notre position vis-à-vis de la poste était le maintien des services de la poste, pas du tout de transfert à qui que ce soit. Si justement, la buraliste n'est pas au courant, nous non plus, il s'agit bien du maintien de la présence de la poste. Pour l'instant je ne peux pas vous dire l'avenir, mais pour l'instant c'est absolument notre position et la position acceptée par la poste.

**Monsieur le Maire :**

Merci. Monsieur BARATON, encore une question.

**Monsieur BARATON :**

J'ai vu qu'on vous avait passé le journal, page onze.

**Monsieur le Maire :**

Comment vous voyez mon journal.

**Monsieur BARATON :**

Je l'ai vu, donc ce que j'ai dit tout à l'heure est exact.

**Monsieur le Maire :**

J'en ai trois journaux, c'est lequel ?

**Monsieur BARATON :**

Celui qu'on vous a passé, page 11 sur la vidéo-protection.

**Monsieur le Maire :**

Non ce que vous avez dit est faux. Je vais refermer le journal, je ne vais pas le rouvrir, mais la ville dit clairement que VGP participe, mais n'est pas seul à participer au financement de la vidéo-protection.

Monsieur TURCK ?

**Monsieur TURCK :**

Madame DELAIGUE, je n'ai pas les statistiques ici. Ce sont les statistiques de fréquentation que vous voulez, on est bien d'accord

**Monsieur le Maire :**

Daniel, on va donner les statistiques de fréquentation année par année depuis la création.

**Monsieur TURCK :**

Nous les avons.

**Monsieur le Maire :**

Merci la séance est levée. Bonne soirée à tous.